

N°36 - 2018



**CLIO
94**

The central graphic is a large, irregular outline map of the Val-de-Marne region. The text 'CLIO 94' is printed in a large, bold, sans-serif font across the middle of the map.

BULLETIN DU
COMITE DE LIAISON
DES SOCIETES
D'HISTOIRE ET
D'ARCHEOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE

A black and white line drawing of a wheat stalk with a head of grain, positioned in the lower left corner of the page. The drawing is stylized and appears to be part of the overall graphic design.

Volume publié avec le concours de
la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France
et
du Conseil Général du Val-de-Marne.



SOMMAIRE

PRÉFACE P. 5
(MICHEL BALARD)

ANTOINE CASENAVE, UN CONVENTIONNEL P. 6
(PIERRE ROBLIN, CHENNEVIERES)

**LES TRANSPORTS EN COMMUN EN SEINE-ET-OISE, DE BOISSY-SAINT LÉGER
À PARIS-BASTILLE : DU CHEMIN DE FER À VAPEUR AU RER** P. 11
(ROGER GUILLEMARD, BOISSY-SAINT-LÉGER)

<p>RÉVOLTES ET MOUVEMENTS POPULAIRES DANS LE SUD-EST PARISIEN (ACTES DU COLLOQUE DE CLIO 94 DU 25 NOVEMBRE 2017)</p>

INTRODUCTION : CE QUE SE RÉVOLTER VEUT DIRE P. 17
(EMMANUEL FUREIX)

**CONTESTATIONS ET RÉVOLTES CONTRE UN IMPOT IMPOPULAIRE
AU MOYEN ÂGE : LA TAILLE. LE CAS DU VAL-DE-MARNE** P. 27
(PIERRE GILLON, LE VIEUX SAINT-MAUR)

LA COMMUNE À MANDRES P. 41
(JEAN-PIERRE NICOL, LES AMIS DE MANDRES-LES-ROSES)

**LES MOUVEMENTS POPULAIRES À BOISSY-SAINT-LÉGER
DE LA RÉVOLUTION À NOS JOURS** P. 48
(ROGER GUILLEMARD, BOISSY-SAINT-LÉGER)

**LE PATERNALISME À LA FAIENCERIE BOULENGER
ET SON INFLUENCE POLITIQUE À CHOISY-LE-ROI** P. 54
(FRANÇOIS ROBICHON, ASSOCIATION D'HISTOIRE LOUIS LUC)

LES GRANDES CRISES DE 1908 À 1968 À VILLENEUVE-LE-ROI P. 63
(ÉDOUARD CRUSSON, CESAF)

1936 à FONTENAY-SOUS-BOIS P. 78
(Loïc DAMIANI ABOULKHEIR)

LES SOULEVEMENTS DE LA LIBÉRATION À CHAMPIGNY P. 96
(ÉRIC BROSSARD, SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE)

BIBLIOGRAPHIE VAL-DE-MARNAISE P. 124

SOCIÉTÉS ADHÉRENTES ET BUREAU DE CLIO 94 P. 128



PRÉFACE

Commémoration oblige ! A l'occasion du cinquantenaire des mouvements de 1968, Cléo 94 avait retenu pour son dernier colloque annuel le thème des "Révoltes et mouvements populaires dans le sud-est parisien", introduit par Emmanuel Fureix.

La contestation populaire remonte loin dans le temps : au Moyen Age la levée de la taille, le plus souvent seigneuriale, puis l'institution progressive d'impôts royaux, en particulier le fouage perçu en théorie sur chaque foyer, avaient suscité des révoltes peu coordonnées, mais qui avaient un temps ébranlé le pouvoir royal.

Le XIX^e siècle n'est pas exempt de mouvements populaires et d'émeutes : la Commune de 1870-1871 en est un exemple analysé par Jean-Pierre Nicol, dans le cadre de Mandres, tandis que Roger Guillemard évoque l'ensemble des mouvements qui ont caractérisé la ville de Boissy-Saint-Léger depuis la révolution jusqu'à aujourd'hui.

Nous parvenons au XX^e siècle avec le texte d'Édouard Crusson sur les crises à Villeneuve-le-Roi entre 1908 et 1968, puis avec celui de Loïc Damiani qui rappelle ce que fut 1936 pour la population de Fontenay-sous-Bois. À Choisy-le-Roi, comme le montre François Robichon, le paternalisme à la faïencerie Boulanger n'a pas empêché la main d'œuvre de revendiquer.

On se devait enfin d'évoquer la Libération de 1944, en choisissant l'exemple très documenté de Champigny-sur-Marne qu'expose avec mainte illustration Eric Brossard.

Ce nouveau numéro de CLIO 94 parcourt ainsi les multiples formes de mouvements populaires qu'a connus notre région au fil des siècles. Il constitue, à n'en pas douter, un utile complément au tableau de ces mouvements dressé dans une belle exposition des Archives départementales du Val-de-Marne.

MICHEL BALARD
PRÉSIDENT DE CLIO 94.

ANTOINE CASENAVE, UN CONVENTIONNEL

À Chennevières-sur-Marne, la maison des Rets, appelée quelquefois le château, est acquise, en 1807, par deux révolutionnaires de 1789. L'un se nomme Antoine Casenave, né dans le département des Basses-Pyrénées (aujourd'hui Pyrénées-Atlantiques). Il est un ancien conventionnel et un ex-législateur. Il habite ordinairement à Lembeye en Béarn. L'autre se nomme Nicolas Vimar, originaire de Haute-Normandie. Il a été membre du Sénat conservateur, commandant de la légion d'honneur et titulaire de la Sénatorerie de Nancy. Il demeure habituellement à Paris, 11, rue de Bellechasse.

QU'ONT-ILS FAIT AVANT DE SE RENCONTRER ?

Antoine Casenave est avocat et, à 22 ans, le 16 mars 1785, il est pourvu de la charge de procureur du roi au parsan de Vicbilh¹ et de substitut de procureur général du roi en la sénéchaussée de Morlaas. Il adhère avec enthousiasme à la Révolution. Elu en 1790 administrateur du département des Basses-Pyrénées, on le retrouve en 1792 au Directoire départemental où il occupe fréquemment la fonction décisionnaire de procureur-général-syndic. Elu à la Convention nationale en septembre, la délégation des Basses-Pyrénées n'arrive en séance que le 12 octobre. L'assemblée a déjà aboli la royauté et proclamé la république. Casenave a une attitude courageuse pendant le procès du roi. Dans sa première intervention, le 7 janvier 1793, il critique un certain nombre de ses collègues qui manquent d'impartialité et bafouent les règles sacrées de la justice. Il les déclare suspects pour le jugement de Louis. Il est convaincu que Louis a conspiré contre la liberté, s'appuyant sur les pièces à conviction découvertes dans l'armoire de fer des Tuileries², il soutient, en juriste, que la peine à appliquer est la déchéance. Il fait aussi de nombreuses propositions pour que le roi échappe à la peine de mort. En dernier lieu, "*en raison de l'absence de récusation des membres suspects pour ce jugement*", il demande à la Convention que la majorité requise soit des deux-tiers et que la sentence soit ensuite soumise au vote, par oui ou par non, de l'ensemble des citoyens des assemblées primaires.

Le 13 avril, Casenave vote favorablement pour l'arrestation de Marat qui menace des membres de la Convention. Il échappe aux proscriptions du 31 mai. Le 15 juin, malade, il proteste contre la journée du 2 juin et l'arrestation des girondins dans une lettre au président de la Convention à qui il demande de la communiquer à l'assemblée. On le retrouve, ensuite, en 1795, après la chute de Robespierre.

Nicolas Vimar est reçu, en 1765, avocat au barreau de Rouen. Avocat au Parlement de Normandie, en 1789, à 44 ans, il est déjà un jurisconsulte reconnu, membre très influent de l'ordre. Les élections de mars 1790 le propulsent au poste stratégique de procureur-général-syndic du conseil municipal de Rouen. Dans sa première déclaration devant ses collègues, il se révèle être un partisan résolu d'une monarchie constitutionnelle. Le 9 septembre 1791, il est élu à l'Assemblée législative et, le 4 octobre, il adhère au club des Feuillants³. Vimar participe aux commissions de l'assemblée, mais ne s'exprime jamais en séance publique. Par contre, il assure une liaison par correspondance avec ses amis du conseil de Rouen où il continue à jouer un rôle de conseiller politique auprès d'eux. Le 9 avril, il s'oppose, comme la majorité de la Législative, à la mise en accusation de Lafayette pour la fusillade du Champ-de-Mars. Le 8 août, il vote contre la réception par l'assemblée des Suisses de Châteauvieux qui se sont révoltés contre leurs officiers. La tentative de fuite du roi et sa disculpation, la proclamation de la patrie en danger, menacée par les armées des monarchies européennes, bouleversent profondément l'opinion publique. Suite à la mauvaise réputation, à Paris, de la Seine-Inférieure (aujourd'hui Seine-Maritime) et de Rouen en particulier, le 14 septembre, l'Assemblée nationale décide de changer tous les corps administratifs du département. Vimar, très conscient de l'évolution des esprits rouennais, ne se présente pas à la Convention nationale. Le 25 septembre, la Société populaire de Rouen le radie du tableau de ses membres. Cette exclusion de Vimar est confirmée, après un nouveau débat à la Société, le 29 novembre. Il se sent menacé et la loi sur les suspects votée par la Convention, le 14 septembre, l'oblige à réagir. Il va adhérer à la Société populaire de Neufchâtel-en-Bray, dont son père est le fondateur. Muni d'un certificat de civisme établi par la municipalité de Rouen, il y demande son affiliation, le 20 octobre. Lors de sa réception, il développe un credo républicain le plus pur et un attachement le plus total à la Convention et à la Révolution. Mais un mandat d'arrestation est établi contre lui, le 22 novembre, par le Comité révolutionnaire de surveillance de Rouen. Malgré sa propre défense et toutes les démarches et appuis de ses amis, il est incarcéré en prison dans l'ancien couvent Saint-Yon à Rouen. Il y reste plus de 8 mois.

LEUR RENCONTRE.

Après le 9 Thermidor (27 juillet 1794), la Convention, poursuivant royalistes et jacobins, élabore une nouvelle Constitution. Le 4 avril 1795, elle désigne Antoine Casenave comme représentant du peuple en mission dans le département de la Seine-Inférieure. Cette mission est ultérieurement élargie au département de la Somme puis confirmée avec les pouvoirs des représentants auprès des Armées. A Rouen, il rencontre Nicolas Vimar que le Comité de Sureté générale

de la Convention a sorti de prison le 23 août 1794. Un mois après sa libération, Vimar s'est marié avec Louise-Henriette-Claude Guesdon, sœur de la femme de son grand ami Jean Baptiste-Louis Ducastel⁴. Vimar prend un nouveau rôle politique. Le 29 décembre 1794, il est membre du comité de surveillance de Rouen et le 26 janvier suivant, il est président du comité révolutionnaire du district de Rouen. Dès son arrivée dans cette ville, Casenave, représentant du pouvoir thermidorien, obtient la collaboration active de Vimar. Cette coopération crée entre eux des relations d'amitié. Casenave fréquente la famille de Vimar et notamment les Ducastel. Le 2 juin 1802, il se marie, en l'église Saint-Thomas d'Aquin de Paris, avec Sophie-Adélaïde-Joséphine Ducastel, la fille de Louis. Le voici devenu neveu de Nicolas Vimar. Ils seront tous les deux législateurs dans la Constitution de l'an III, issue de la Convention, le 22 août 1795, Casenave dans la chambre des Cinq-Cents et Vimar au conseil des Anciens. Après le coup d'Etat du 28 Fructidor (4 septembre 1797) contre les royalistes, Vimar refuse le portefeuille de ministre de la Justice. Nous retrouvons Casenave et Vimar le 18 Brumaire (9 novembre 1799), conjurés pour porter au pouvoir Bonaparte, mettant fin au Directoire et ouvrant le Consulat. On propose de nouveau à Vimar le ministère de la Justice qu'il refuse. Le 25 février 1804, le Premier Consul le nomme vice-président du Sénat. Après la proclamation, en 1804, de Bonaparte empereur (Constitution de l'an XII), les responsabilités et les honneurs tombent pour Vimar : attribution de la sénatorerie de Nancy, nomination comme commandant de la Légion d'honneur dont il est déjà membre du Grand Conseil.

En 1808, il devient comte d'Empire et, en 1811, grand officier de la Légion d'honneur. Casenave n'est pas législateur de 1805 jusqu'à son rappel au corps législatif par le Sénat-conservateur, le 15 août 1810. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1811 et chevalier d'Empire en 1812. En 1814, le comte Vimar adhère à la déchéance de l'Empereur et participe à la rédaction de la Charte, condition de la première restauration. Le 4 juin, une ordonnance royale le nomme pair de France.

Pendant les Cent-Jours, Casenave et Vimar sont élus à la chambre des Représentants. Vimar s'en esquivé rapidement et, a contrario, Casenave se dit prêt à sacrifier ses biens à Paris pour défendre la capitale. Vimar réintègre la chambre des Pairs après la seconde restauration et Louis XVIII confère l'hérédité à son titre de pair.

Antoine Casenave, lui, est la victime de la vindicte du parti royaliste. On lui reproche sa condamnation de Louis XVI et son comportement à la Convention. Pour sa défense, il établit une liste des personnes à qui il a fait éviter l'échafaud ou retirer des cachots ou rayer des listes fatales d'exilés quand il était conventionnel. Malade, très affecté par les événements, il meurt le 16 avril 1818 dans sa cinquante-cinquième année.

LA MAISON DES RETS

C'est Antoine Casenave qui a acheté, le 23 mars 1807, à Charles Chabroud, juriste, l'ensemble du domaine des Rets dans son enclos, ainsi que des terres et des vignes au terroir de Chennevières pour 50 000 francs⁵. Il verse à Chabroud un acompte de 26 000 francs et s'engage à payer le solde dans un délai de deux ans. Les propriétés achetées sont des biens nationaux confisqués à Auguste Malherbe⁶, en 1792, à la suite de son émigration. Trois semaines plus tard, le 13 avril 1807, Casenave échange avec son oncle la maison des Rets contre des biens situés à Caen et dans sa région appartenant à l'épouse du sénateur.

Vimar, devenu propriétaire des Rets, s'installe rapidement à Chennevières dans son ermitage, comme il appelle le domaine dans sa correspondance. Le 17 juin, exprimant sa satisfaction de son nouveau lieu de vie, il écrit à un ami rouennais pour le remercier de son envoi de graines de navet: "*j'ai grande envie de vous voir manger des légumes et des fruits de mon jardin*". Le 1^{er} juillet, Antoine Casenave constitue Vimar son procureur général, à qui il donne tous les pouvoirs pour administrer l'ensemble de ses possessions à Chennevières.

Deux ans plus tard, le 23 mars 1809, Nicolas Vimar s'inquiète du règlement par son neveu du solde dû à Chabroud pour sa maison de campagne. En urgence, de la maison des Rets, il lui fait porter à Paris une lettre par son cuisinier. Dans celle-ci, il lui explique paternellement les besoins de Chabroud qui justifient la liquidation définitive de la vente. Vimar va vivre pendant 22 ans à Chennevières qu'il ne quitte que pour exercer ses responsabilités politiques et, vers la fin de sa vie, uniquement pour assister aux réunions de la chambre des Pairs. Il meurt le 29 décembre 1829 dans son hôtel parisien. La maison des Rets reste alors la propriété de la comtesse Vimar.

Au décès de celle-ci, à Chennevières, le 2 juin 1835, le domaine devient la propriété de madame Casenave, l'épouse d'Antoine le conventionnel. La famille Casenave conservera le château des Rets pendant plus d'un siècle.

PIERRE ROBLIN

NOTES

- 1) Parsan de Vicbilh : l'une des 17 subdivisions judiciaires qui partageaient le Béarn.

- 2) Armoire de fer: Il s'agit d'une armoire, cachée dans le cabinet secret des Tuileries, où Louis XVI dissimule sa correspondance privée. Le ministre de l'Intérieur fait ouvrir cette armoire qui contient 726 pièces dont on tire 38 pièces à conviction contre Louis XVI.
- 3) Feuillants : club créé, le 15 juillet 1791, par une scission du club des Jacobins ; il s'intitule Société des amis de la Constitution (autrement dit, la constitution monarchique de 1791).
- 4) Jean Baptiste-Louis Ducastel (1740-1799). Avocat au parlement de Normandie. Membre influent de l'Assemblée constituante. Elu à l'Assemblée législative.
- 5) Jean Baptiste-Charles Chabroud (1750-1816). Avocat à Vienne, élu aux Etats-Généraux. Il participe activement aux débats sur l'organisation du pouvoir judiciaire.
- 6) Paul-Louis-Auguste Malherbe, lieutenant-colonel au corps royal d'artillerie. Major au corps royal de marine et chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis.

LES TRANSPORTS EN COMMUN EN SEINE-ET-OISE, DE BOISSY-SAINT-LÉGER À PARIS-BASTILLE : DU CHEMIN DE FER À VAPEUR AU RER.¹

La ligne de chemin de fer que la Compagnie de l'Est vient de construire dans le département de la Seine, de Paris-Bastille à La Varenne-Saint-Hilaire, entre en service le 22 septembre 1859. Dès 1855, les communes des départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne ont demandé son prolongement jusqu'à Brie-Comte-Robert. *“Le plateau de Brie, si beau et si riche, est privé de voies de communication avec Paris. Cette voie avec la capitale doit ouvrir à l'agriculture, au commerce, à l'industrie et aux terrains d'agrément de nouvelles ressources et de nouveaux débouchés”*.

En 1863, la Compagnie de l'Est, qui a fait toutes les études jusqu'à Brie-Comte-Robert, juge le projet de prolongement non rentable et y renonce. Le 19 février 1864, le ministre des Travaux publics confirme que *“le gouvernement ne peut imposer à une compagnie la construction d'une ligne dont l'exécution lui serait incontestablement onéreuse”*. Après de nouvelles interventions auprès de Napoléon III du prince de Wagram, maire de Boissy-Saint-Léger, et du prince Murat qui loge au château de Grosbois, les travaux de prolongement sont concédés à la Compagnie de l'Est, le 11 juillet 1868, et déclarés d'utilité publique le 2 janvier 1869. La guerre, l'année suivante, empêche le commencement des travaux.

La section La Varenne - Sucy-en-Brie est ouverte le 5 septembre 1872 ; celle de Sucy-en Brie à Boissy-Saint-Léger, le 9 juillet 1874. La ligne est prolongée jusqu'à Brie-Comte-Robert, le 5 août 1875.

La gare de Boissy-Saint-Léger accueille 47 045 voyageurs en 1875 ; 57 985, en 1879. En 1877, la gare de la Bastille accueille 2 585 273 voyageurs, davantage que la gare de l'Est avec ses 2 053 925 voyageurs.

En zone agricole, de Boissy-Saint-Léger à Brie-Comte-Robert, on espère compenser le moindre trafic de voyageurs par le trafic de marchandises : les 8 trains journaliers, aller et retour, prévus à l'origine, sont ramenés à 4 à partir de 1877. La ligne de la Bastille est raccordée à la petite ceinture le 1er mars 1878 et prolongée, en 1892, jusqu'à Verneuil-L'Étang où elle est raccordée à la ligne de Paris-Est.

DES TRAINS TROP PEU NOMBREUX

On se plaint (déjà) que la section La Varenne – Boissy-Saint-Léger soit délaissée : *“La Compagnie semble ne vouloir favoriser que les communes de la Seine. La Varenne est desservie, chaque jour de la semaine par 32 trains, alors que Sucy et Boissy ne le sont que par 15 de ces trains. Il existe à Boissy-Saint-*

Léger, à Sucy et à Brévannes des terrains à bâtir des lotissements. Ces communes seraient appelées à prendre une grande importance si elles étaient dotées de moyens de communication faciles et rapides". Il est simplement demandé que le terminus de 3 trains sur 17 soit reporté de La Varenne à Boissy-Saint-Léger. La Compagnie de l'Est refuse. Cette demande sera récurrente durant plus de... 150 ans et n'est toujours pas totalement satisfaite avec le RER...

Puis il n'est plus seulement question de favoriser le développement de la région, mais de permettre à ceux qui travaillent en dehors de leur village de se rendre dans leurs entreprises.

En juin 1900, Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie demandent que les trains ouvriers soient prolongés jusqu'à Boissy et que les ouvriers titulaires de cartes d'abonnement à la semaine soient autorisés à descendre à toutes les stations entre Boissy et Paris.

Les élus souhaitent aussi que les communications avec les principales villes de la région soient développées, notamment avec Versailles et Corbeil, préfecture et sous-préfecture de Seine-et-Oise. Les projets ne manquent pas. En 1888, on envisage de prolonger le tramway depuis Créteil et Bonneuil à Brévannes et Boissy-Saint-Léger. En 1889, on propose d'établir un service d'automobiles à traction électrique entre Boissy-Saint-Léger et Villeneuve-Saint-Georges, par Valenton et Brévannes. En 1891, on prévoit de construire un chemin de fer à voie étroite sur route reliant Boissy-Saint-Léger à la partie sud du canton, par Villeneuve-Saint-Georges et Corbeil, puis d'étendre le réseau de Brévannes à Champigny avec un retour jusqu'à Boissy-Saint-Léger par les bords de Marne, le pont de Chennevières et la gare de Sucy. Aucun de ces projets ne sera réalisé, mais la préoccupation des villes du secteur sud-est restera de trouver à développer les liaisons entre communes de banlieue.

Un service de voyageurs existe par la grande ceinture entre Sucy vers Juvisy et Corbeil, et vers Noisy-le-Sec. Le directeur des chemins de fer souligne en 1907, qu'il est plus rapide, depuis l'ouverture du métro, de passer par Paris pour se rendre à Versailles et que le nombre de voyageurs pour Corbeil est trop faible pour justifier des trains supplémentaires. Le service sera supprimé.

Les interventions au sujet du service de la ligne de Vincennes ne rencontrent aucun écho auprès de la Compagnie de l'Est. En 1910, la commune de Boissy-Saint-Léger appuie la demande de la Ligue des Abonnés de la ligne de Vincennes pour que les ouvriers et employés de Seine-et-Oise bénéficient, comme ceux de la Seine, de la carte mensuelle au lieu de la carte hebdomadaire. La différence de traitement entre les deux départements pèsera longtemps ! La Compagnie de l'Est répond que cette mesure imposerait de prolonger un grand nombre de trains au-delà de La Varenne ! Sur 72 trains quotidiens au départ de la Bastille au 1^{er} mai 1914, neuf seulement desservent Boissy-Saint-Léger.

La situation des transports en commun est moins bonne après la première guerre mondiale, faute de machines, de charbon et de personnel. En février 1920, les maires de la région renouvellent leurs demandes de transfert à Boissy-Saint-Léger du service de La Varenne, et à Brie-Comte-Robert celui de Boissy-Saint-Léger, ainsi que la création de trains ouvriers et de cartes d'abonnement à la semaine pour tous. La Compagnie de l'Est répond que l'usage de la carte d'abonnement à la semaine ne peut être généralisé tant que la compagnie est en déficit. Il est demandé de faire partir de Boissy-Saint-Léger le train de 4 h 49 au départ de La Varenne pour les commerçants, les fleuristes, les horticulteurs qui vont aux Halles, et de permettre aux détenteurs de cartes hebdomadaires de pouvoir emprunter tous les trains entre Boissy et Paris. En vain.

En semaine, il y a 20 trains, aller et retour, entre Boissy-Saint-Léger et Paris : l'omnibus met 53 minutes et le semi-direct 35 minutes.

LA COMPAGNIE DE L'EST DÉLAISSE LA LIGNE

La Compagnie de l'Est veut se débarrasser de la ligne qu'elle juge trop déficitaire. En 1924, la ville de Paris projette d'incorporer la section La Bastille - La Varenne au réseau du métro et de la raccorder aux lignes 1 et 8. Les maires des communes desservies par la ligne de Vincennes y sont défavorables, d'autant que le projet est limité à La Varenne. Ils souhaitent le maintien de la ligne dans sa totalité et demandent son électrification. Les négociations se poursuivent jusqu'en 1929, mais n'aboutissent pas.

La banlieue n'est plus le lieu de villégiature qui attirait les riches Parisiens pour y construire châteaux et villas. Avec le développement du chemin de fer, il n'est plus nécessaire d'avoir un emploi où se rendre à pied ou à vélo. L'exode d'une partie de la population ouvrière parisienne attirée par les lotissements, l'installation de provinciaux "montés" à Paris, transforment peu à peu la banlieue en cité-dortoir de la capitale. Les ouvriers et les employés sont de plus en plus nombreux à aller travailler à Paris. On ne cesse de demander à la Compagnie de l'Est de permettre l'accès de tous les trains aux porteurs de la carte à la semaine. Les trains ouvriers sont toujours bondés. Le ministre des Travaux publics affirme, le 13 mai 1925, que le nombre des trains accessibles "aux abonnés du travail" (sic) lui semble au contraire suffisant. Et surtout la Compagnie de l'Est ne veut pas s'imposer de charges nouvelles. En 1931, 28 trains, aller et retour, circulent entre la Bastille et Boissy-Saint-Léger.

La Compagnie refuse de moderniser la ligne : son projet d'électrification, étudié en 1935, n'est pas suivi d'effet. La concurrence des autocars qui ont été autorisés à exploiter des lignes jusqu'à la Bastille - les cars Château à Boissy, les Transports Citroën, les cars Zélus à Villecresnes - fait perdre à la gare de Boissy 49% de ses voyageurs entre 1930 et 1936.

En 1937, la Compagnie de l'Est, qui estime ne plus pouvoir supporter le déficit d'exploitation de la ligne, projette la suppression du service des voyageurs de la Bastille à Verneuil-L'Étang, et son remplacement par un service d'autobus et d'autocars en liaison avec le métro. Toutes les communes protestent et soulignent que le débit des autobus est bien moindre que celui des trains : elles demandent que la Compagnie modernise au contraire ses moyens. Le projet est heureusement abandonné. Toutefois, en juillet 1939, la tête de ligne du service des voyageurs est reporté de Verneuil-L'Étang à Boissy-Saint-Léger.

En 1940, les horaires des trains sont réduits. La section Boissy-Saint-Léger – Brie-Comte-Robert est fermée le 10 octobre par mesure d'économie. Elle sera rétablie le 1er juillet 1943 avec un train de voyageurs quotidien.

LES PROJETS D'ÉLECTRIFICATION

La commission chargée de rechercher une solution au déficit chronique du chemin de fer de Vincennes, estime que son trafic des marchandises est trop important pour être reporté sur d'autres lignes et qu'il vaut mieux conserver le trafic des voyageurs. Elle propose d'électrifier la ligne de Reuilly à Sucy, avec une correspondance avec les lignes 1, 6 et 8 du métro, et de desservir Boissy-Saint-Léger par des trolleybus. Après de nombreuses démarches, il est finalement confirmé, en juin 1943, que la ligne sera électrifiée jusqu'à Boissy-Saint-Léger.

Le 29 avril 1941, l'Etat, la SNCF et la Compagnie de l'Est signent une convention pour la réalisation du projet. La Compagnie renonce à sa concession ; la SNCF renonce à exploiter la ligne ; les terrains et les installations sont remis à l'Etat. La STCRP est chargée d'effectuer les travaux et d'exploiter la ligne incorporée au réseau du métro. L'étude est achevée en 1944. Il est prévu de supprimer les passages à niveau, de construire de nouvelles gares, et de laisser la possibilité d'un prolongement vers le centre de Paris. Les rames du type de celles de la ligne de Sceaux, desserviront par rafales, Joinville, La Varenne et Boissy, pour un trafic évalué à 40 millions de voyageurs par an. La guerre, le manque de main-d'œuvre et de matériaux, ne permettent pas de prévoir la date des travaux de ce RER avant l'heure. Il faudra attendre 25 ans pour sa mise en chantier.

Bien que le ministère des Travaux publics ait confirmé, au début de 1947, que cette électrification n'est pas prioritaire, le conseil général de la Seine adopte le projet, le 4 avril, de la section Reuilly - Sucy. Le conseil général de Seine-et-Oise donne son accord pour la section Sucy - Boissy, qui a bien failli être une fois de plus oubliée !

Le trafic est redevenu à peu près normal fin 1946, mais il faudra attendre 1949 pour que les voitures à impériale "Bidel", en service depuis plus de 60 ans, soient remplacées par des voitures allemandes provenant de prises de guerre. Les trains sont espacés de 20 à 25 minutes aux heures de pointe, et de près de 3 heures aux heures creuses.

En 1950, la RATP inscrit l'opération à son plan d'équipement. Le comité d'aménagement de la région parisienne y voit l'amorce de la traversée est - ouest dont la création est envisagée. Faute de crédits, la RATP ne peut commencer les travaux.

Le service des voyageurs entre Boissy-Saint-Léger et Brie-Comte-Robert est définitivement arrêté le 18 mai 1953. Un service de marchandises subsiste sur voie unique. Boissy est desservie, chaque jour, par une vingtaine de trains et 35 autocars qui seront autorisés, en 1957, à créer des services supplémentaires. Il faut 45 minutes par le train et 25 minutes en autocar pour atteindre la Bastille. Le nombre des voyageurs transportés sur la ligne de Vincennes, qui était de 12 millions en 1946, n'est plus que de 6 millions en 1956. La SNCF envisage de fermer la ligne de plus en plus vétuste. La concurrence de l'autocar compromet l'électrification. Après 15 ans d'atermoiements, la SNCF comprend qu'elle n'obtiendra pas la fermeture de la ligne. Et le Syndicat des Transports parisiens, qui remplace l'Office régional des Transports parisiens en 1959, confirme à la RATP, le 23 février 1961, qu'elle est chargée de construire et d'exploiter le RER est - ouest.

Le 6 juin 1963, le Syndicat des Transports parisiens approuve la proposition de la RATP de réaliser les sections Nation - Boissy-Saint-Léger et Auber - Saint-Germain-en-Laye du réseau express régional (RER). Avec le prolongement jusqu'à Créteil de la ligne de métro Balard - Charenton, c'est une des grandes réalisations visant à rééquilibrer la région parisienne à l'est. Les travaux durent un peu plus de 4 ans.

Le RER entre en service le 14 décembre 1969. Durant les quinze premiers jours, le RER observe les anciens horaires, avec 44 trains dans chaque sens. A partir du 29 décembre, ce sont 120 trains qui circulent dans chaque sens. La modernisation de la ligne et du matériel, l'augmentation de la fréquence des trains, apportent une qualité de service jusqu'alors inconnue. La desserte est assurée par deux trains, l'un pour La Varenne, l'autre pour Boissy-Saint-Léger... comme au temps de la machine à vapeur, mais toutes les 10 minutes aux heures de pointe. Entre 1969 et 1970, le trafic est multiplié par plus de deux sur la section Joinville - Boissy-Saint-Léger, et par plus de quatre entre Joinville et Paris. Après l'ouverture, le 8 décembre 1977, du tronçon central du RER, entre Nation et Auber, Boissy-Saint-Léger est à moins de 30 minutes du cœur de la capitale.

La grande majorité des habitants de la ville de Boissy-Saint-Léger, notamment ceux du nouveau quartier de la Haie Griselle, estime que le RER a joué un rôle important dans le choix de leur résidence, à proximité de la gare, pour leurs déplacements vers la capitale et la proche banlieue.

ROGER GUILLEMARD
BOISSY-SAINT-LÉGER

NOTE

- 1) Cet article complète les actes du colloque "Les transports dans le Sud-Est parisien", publiés dans *Clio 94*, n°35, 2017.

RÉVOLTES ET MOUVEMENT POPULAIRES DANS LE SUD-EST PARISIEN
(ACTES DU COLLOQUE DE **CLIO 94** DU 25 NOVEMBRE 2017)

INTRODUCTION : CE QUE SE RÉVOLTER VEUT DIRE

LES SENS D'UN MOT

Réfléchir aux multiples manières d'écrire l'histoire des révoltes collectives présuppose de s'attarder sur le sens et les usages des mots qui les qualifient. Plus encore que pour d'autres objets d'histoire, les manières de désigner la révolte ont des effets puissants, parfois performatifs. L'expérience récente des “printemps arabes” de 2011 et l'usage discuté du mot “révolution” nous l'ont rappelé avec force¹. Symétriquement, la réduction de la révolte à une “émeute” ou une “sédition” tend à la disqualifier gravement. La responsabilité civique de l'historienne ou de l'historien, autant que sa rigueur scientifique, sont ici engagées dans le choix des mots pour dire les choses.

Une révolte désigne un mouvement de résistance à l'autorité. Elle implique la mobilisation de groupes relativement larges, généralement mais pas toujours subalternes, objets d'une domination contestée. La révolte possède une dimension réactive : se révolter, c'est d'abord dire non. Elle peut répondre à un stimulus extérieur ou une provocation émanant de l'Etat ou des “puissants”. Ainsi la “guerre des farines” en 1775 résulte-t-elle de la libéralisation du commerce des grains ; la “guerre des demoiselles”, dans l'Ariège en 1829, de l'introduction d'un nouveau Code forestier jugé inique ; l'insurrection de juin 1848 de la dissolution brutale des “ateliers nationaux” destinés aux chômeurs ouvriers (entre autres causes, nous y reviendrons). La révolte peut aussi, plus largement, résister à une institution, une autorité, ou une forme de domination sociale : les rébellions antifiscales et antiseigneuriales ainsi que les conflits du travail dans les décennies précédant la Révolution française en sont un exemple frappant².

A ce titre la révolte résulte d'une prise de conscience collective, fût-elle embryonnaire. Elle relève d'un processus, souvent initié par d'autres formes de protestation ou de prise de parole – pétitions, marches, “coalitions” au XIX^e siècle – dont elle constitue l'étape ultime. Elle ne se décline pourtant pas nécessairement en des gestes de violence. Il est, en effet, des révoltes faites de résistance passive, proches de la désobéissance civile, comme la grève de l'impôt ou la grève de la faim. Les suffragettes françaises de la fin du XIX^e siècle préconisaient ainsi la grève de l'impôt : “je ne vote pas, je ne paie pas”, affirmait ainsi Hubertine Auclert ! Mais la révolte ne se cantonne pas à la protestation : elle vise, à des degrés divers selon les cas, la transformation des conditions d'existence, des rapports sociaux ou des rapports de genre, voire la subversion des rangs et des places assignés³. Elle exige la reconnaissance d'une dignité

morale⁴. A ce titre, elle a partie liée avec l'émancipation, mais à la différence d'une révolution, elle ne conduit pas nécessairement au bouleversement radical de l'ordre politique et/ou social.

Si l'on plonge maintenant dans la langue des acteurs du passé – et ici plus particulièrement du XIX^e siècle – le terme de révolte n'est, sans aucun doute, pas le plus présent. Observateurs, autorités et agents de l'ordre public – producteurs d'archives massives, aisément accessibles – lui préfèrent d'autres substantifs, généralement disqualifiants : attroupement, rébellion, sédition, conspiration, émeute, insurrection. Les trois premiers relèvent de la langue du droit. Dès le 21 octobre 1789, en écho aux journées révolutionnaires des 5 et 6 octobre puis à l'assassinat du boulanger François à Paris, les constituants se sont attachés à réguler les “attroupements” séditieux par le vote d'une “loi martiale” ad hoc⁵. L'attroupement est un rassemblement de foule, potentiellement menaçant pour l'ordre public. C'est cette menace, précisément, qui légitime l'ordre de dispersion, et l'éventuelle répression armée après les sommations d'usage. La rébellion, quant à elle, consiste à s'opposer par la violence à des ordres émanant de l'autorité publique. Précisément définie par le Code pénal de 1810 (art. 209), elle peut selon les circonstances glisser du délit au crime⁶. Le terme de sédition, associé à l'idée de guerre civile, désigne un soulèvement concerté contre l'autorité, retournement d'une partie du peuple contre lui-même. Dans le Code pénal de 1810, le mot est pourtant accolé à celui de révolte, comme s'ils étaient parfaitement synonymes⁷. La conspiration indique une entente secrète entre plusieurs individus ou groupes pour renverser le pouvoir en place : son âge d'or se situe entre les années 1820 et 1860⁸. L'émeute, d'un usage beaucoup plus courant et massif, est encore mal distinguée, au XIX^e siècle, de “l'émotion populaire”⁹. Elle désigne un mouvement populaire dont la rationalité est déniée : elle se réduit à une explosion de passions violentes. L'insurrection suppose quant à elle la prise d'armes, théorisée au XIX^e siècle au nom de la souveraineté populaire¹⁰. Elle ne se confond pas avec l'émeute. Sacralisée par la Déclaration des droits de l'homme de 1793, elle est assimilée par les républicains démocrates comme un droit naturel¹¹. Victor Hugo distinguait les deux notions avec soin : “Il y a l'émeute et il y a l'insurrection, écrivait-il dans *Les Misérables* ; ce sont deux colères ; l'une a tort, l'autre a droit. Dans les états démocratiques, les seuls fondés en justice, il arrive quelquefois que la fraction usurpe ; alors le tout se lève, et la nécessaire revendication de son droit peut aller jusqu'à la prise d'armes. Dans toutes les questions qui ressortissent à la souveraineté collective, la guerre du tout contre la fraction est insurrection, l'attaque de la fraction contre le tout est émeute”.

Face à ces fausses ambiguïtés, l'historienne ou l'historien se doit de creuser les réalités que recouvrent les mots pour saisir le sens ou les sens plus ou moins caché(s) des révoltes. Utiliser le mot “révolte”, plutôt que celui “d'attroupement”

ou de “sédition”, est donc en soi significatif : le mot dote le soulèvement d’une dimension morale, l’associe à des sentiments moraux comme l’indignation ou l’aspiration à la reconnaissance¹².

REGARDS HISTORIENS SUR LA RÉVOLTE

Au-delà de ces enjeux de désignation, l’écriture de l’histoire de la révolte dépend fortement des curiosités d’une époque, des modèles théoriques dominants et des interrogations qui résonnent avec le présent. Elle dépend aussi des formes d’écriture adoptées et du public visé, à l’heure des “Histoires populaires” de la France proposent de placer les résistances des “subalternes” au cœur du récit¹³. Sans prétendre à la moindre exhaustivité, nous nous proposons d’esquisser, dans les quelques lignes qui suivent, quelques évolutions des manières de saisir l’histoire des révoltes depuis une trentaine ou une quarantaine d’années. Nos exemples seront pour la plupart puisés dans l’histoire d’un long XIX^e siècle¹⁴.

Logiques de la révolte

Longtemps, des débats animés ont opposé les historiens sur l’interprétation des révoltes en termes de conflits de classes. A propos des révoltes populaires sous l’Ancien Régime, une intense controverse avait vu s’affronter Boris Porchnev et Roland Mounier, dans les années 1950¹⁵. Le premier, inspiré par le marxisme, voyait dans les révoltes urbaines ou rurales le reflet de clivages sociaux annonçant ceux qu’on retrouverait plus tard sous le terme de lutte des classes. Le second insistait au contraire sur une autre clef de lecture : les révoltes de l’époque moderne donneraient d’abord à voir la cohésion des communautés locales contre l’intrusion d’un Etat fiscal de plus en plus visible. De la même manière, pour le XIX^e siècle, les grandes insurrections ouvrières, de 1831 à 1871 (des canuts lyonnais à la Commune de Paris), étaient lues par certains comme des affrontements de classes nés de la “révolution industrielle”, quand d’autres insistaient sur la diversité sociologique des insurgés. De part et d’autre de la barricade, en juin 1848, les frontières sociales étaient cependant loin d’être claires, suscitant à ce titre une floraison d’interprétations contradictoires¹⁶.

Depuis, les lectures se sont considérablement affinées et complexifiées : le modèle d’une histoire linéaire orientée vers l’affirmation d’une classe prolétarienne consciente d’elle-même a volé en éclats. En 1831 à Lyon, le soulèvement des “canuts” n’illustre pas la lutte d’un introuvable prolétariat, mais la défense d’un type de production négocié, la “fabrique” lyonnaise, entre d’une part des ouvriers et des chefs d’ateliers propriétaires de leur métier à tisser et d’autre part des marchands fabricants fixant la rémunération de la pièce de tissu fabriquée.

C'est la rupture de cet équilibre négocié qui provoque la révolte et l'émergence d'une "démocratie turbulente"¹⁷. Plus généralement, l'étude des parcours biographiques des révoltés, notamment à travers la vaste entreprise du dictionnaire Maïtron¹⁸, ou, plus ponctuellement, la construction d'une "sociographie" des "citoyens-combattants"¹⁹ de 1848 ont affiné notre compréhension des passages à l'acte insurrectionnel et de leur éventuelle répétition à travers le temps. Les journées de juin 1848, irréductibles à une émeute de la faim, ont ainsi été "repolitisées" par leurs historiens : les insurgés semblent avoir aspiré avant tout à défendre une République démocratique et sociale assiégée de toutes parts, et un modèle de démocratie locale à l'échelle du quartier²⁰.

De manière générale, s'est imposée une histoire attentive aux systèmes de représentations des acteurs, une histoire dite "par le bas" ("history from below") fortement inspirée de l'historien britannique Edward P. Thompson. Faire l'histoire par le bas revient à sauver de l'oubli un ensemble de traditions, de gestes et de significations propres aux dominés et balayés par le progrès. Et à s'émanciper d'un discours surplombant, extérieur aux révoltés et largement condescendant. E.P. Thompson a forgé en particulier un concept au succès planétaire : "l'économie morale" de la foule, à propos des émeutes frumentaires en particulier²¹. Il a ainsi montré que ces émeutes étaient mues par l'idée d'une régulation nécessaire du marché au nom du droit à l'existence. Elles ne visaient pas simplement à survivre en "volant" du blé ou du pain, mais à payer le "juste prix". Au-delà de l'exemple frumentaire, le concept "d'économie morale" permet de mettre au jour un mécanisme fondamental des révoltes sociales : la violation de normes jusqu'à collectivement admises par les forces en présence suscite l'indignation et le passage à l'acte²².

On ne peut à cet égard qu'être frappé par l'analogie entre une telle démarche et le mouvement des Subaltern Studies, né en Inde dans les années 1980. Ce dernier a depuis profondément irrigué les recherches relatives à l'histoire des révoltes populaires, singulièrement des révoltes paysannes. Le concept de "subalternes", inspiré de Gramsci, permet de penser des groupes dominés, subordonnés, sans les réduire à des classes, et sans occulter leur capacité d'agir. Ranajit Guha, le fondateur de ce courant, propose d'explorer l'espace politique autonome des subalternes, fait de gestes rebelles, de rumeurs, d'insubordinations matérielles, sans les enfermer dans des grilles de lecture présentes dans les sources. Il suggère alors de traquer le sens que les subalternes confèrent "aux événements auxquels ils participent, en prenant en compte toutes les dimensions d'une conscience qui peut être religieuse ou mythique, d'une interprétation qui peut être fragmentaire, contradictoire, incohérente"²³.

Dès les années 1970, une historiographie française hétérodoxe, inspirée de mai 1968 et éloignée de la vulgate marxiste, avait pris pour objet la révolte comme un mode d'accès à des paroles singulières, à des imaginaires multiples de

l'émancipation populaire et ouvrière. La frontière entre le social et le politique était récusée, de même que la réduction des révoltes à des conflits de classes ou à une histoire englobante du "mouvement ouvrier", entendu comme un ensemble homogène. Entre 1975 et 1981, la revue *Révoltes logiques*, fondée autour du philosophe Jacques Rancière, a été le lieu d'une histoire inventive, discontinue, des "archives du rêve ouvrier"²⁴. L'un des contributeurs de cette revue, à propos des grèves de cheminots de 1920, précisait ainsi sa méthode, procédant par montage de voix singulières :

*"Restait encore à saisir dans un récit le combat et les espérances de ces militants. Puisque le combat reste. Restituer leurs interventions (le plus possible) leurs prises de position (superposition de divers discours ambiants et de tempéraments), leurs actions et leurs gestes (en divers lieux et sur plusieurs plans) dans un développement historique. S'effacer devant ces voix. La méthode choisie est celle du montage qui les "met en scène", sans mécanisme fictionnel, dans une Histoire qui opère par des omissions mais qui constitue l'élément actif du récit"*²⁵.

Ces différents fils historiographiques sont déroulés aujourd'hui par nombre d'historiennes et d'historiens, en particulier Michèle Riot-Sarcey pour le XIX^e siècle²⁶, ou Ludvine Bantigny pour le "moment 68"²⁷, en quête des traces d'une histoire inachevée et inaccomplie de l'émancipation (terme aujourd'hui préféré à celui de révolte, et c'est en soi significatif). "Suivre les hésitations, les bifurcations, les chemins qui n'ont finalement pas été empruntés et ceux qui l'ont été sans pierre blanche" ; "donner plein crédit à ce qui est éprouvé, imaginé et ressenti"²⁸ : telles sont les ambitions d'une histoire de 1968 attentive à l'expérience sensible des événements, à leur ouverture sur des futurs imaginés, mais aussi aux circulations transnationales.

Les formes de la révolte : gestes, corps et genres

Depuis les années 1980, le "tournant culturel" de l'histoire sociale a conduit les historiens à porter une attention plus fine aux formes de résistance, et tout particulièrement aux gestes, aux mots, aux objets utilisés, qui nous disent beaucoup de ce qui se produit à travers l'acte de révolte – sans pour autant dépolitiser ce dernier.

En premier lieu, des formes méprisées ou disqualifiées de prise de parole ont été exhumées par les historiens. Cela a supposé de prendre au sérieux des gestes oubliés ou décriés, de les comprendre de l'intérieur et de s'attarder sur les arguments de leurs auteurs. Les bris de machines dans la première moitié du XIX^e siècle en sont une illustration frappante. Longtemps réduits à des "jacqueries industrielles", à des résistances archaïques à la modernisation, ils ont été relus comme des modes de défense d'un savoir-faire technique et d'une dignité du travail ouvrier, ou, dans d'autres circonstances, comme des "négociations col-

lectives par l'émeute" (Eric Hobsbawm) pour de meilleurs salaires ou de meilleures conditions de travail. "Bien commun", "bon droit", "équité" étaient revendiqués pour justifier l'acte destructeur, dans des pétitions ou des brochures ad hoc²⁹. Dans un domaine plus politique, le charivari, décrié lui aussi comme un archaïsme barbare, a pu être saisi comme une modalité fine de contrôle civique des représentants politiques, à partir des années 1830³⁰. Des concerts de casseroles et de chaudrons accompagnaient ainsi les députés "juste-milieu" (libéraux conservateurs) à leur retour dans les départements, lorsqu'ils avaient trahi les idéaux qui avaient conduit à leur élection ou lorsqu'ils avaient participé à une corruption avérée. Une véritable campagne nationale de charivaris s'est cristallisée durant l'année 1832, comparable à certains égards aux célèbres campagnes de banquets de 1830 et 1847-1848. Ainsi s'est mis en place, de manière relativement éphémère mais efficace, un rituel moderne de vigilance civique, sous les atours d'un folklore méprisé par les élites.

Les historiennes et les historiens ont aussi porté une attention fine aux corps des révoltés. Objets marqués par la domination sociale, les corps des révoltés peuvent aussi devenir des armes au service de l'émancipation collective. Ainsi les grandes insurrections du XIX^e siècle ont-elles toujours été précédées d'un appel aux armes ponctué par l'exhibition des premiers cadavres de victimes. Il en est ainsi à Paris en 1830, en 1832, en 1839 comme en février 1848 lors de la célèbre "promenade des cadavres" : le sang versé par les premiers "martyrs de la liberté" appelle vengeance et incite à l'action, conduisant à l'érection des premières barricades³¹. Le corps des victimes devient agissant en ce qu'il métaphorise le droit de résistance à l'oppression. Beaucoup plus proche de nous, dans un contexte sensiblement différent, les luttes d'Act Up en faveur des malades du Sida dans les années 1990 ont été façonnées par un autre usage politique des corps meurtris ou de leurs symboles³². Les manifestants d'Act Up pratiquaient ainsi régulièrement le "die-in", s'allongeant par terre pour mimer les masses de victimes de l'épidémie ; ils portaient des simulacres de cercueils pour dénoncer l'inertie des autorités et des laboratoires, projetaient des poches de faux sang, voire même des cendres d'un des leaders du mouvement récemment décédé. La technique du die-in permettait en outre d'isoler les corps des manifestants et d'éviter un face-à-face direct avec les forces de l'ordre et d'éventuelles charges policières.

Le puissant renouveau de l'histoire des femmes (dans les années 1970), puis de l'histoire du genre, c'est-à-dire des rapports sociaux de sexe (à partir des années 1990), a aussi permis de lire autrement la participation des femmes aux mouvements de révolte collective³³. Il s'est d'abord agi de rendre visibles les femmes rebelles, là où leur participation était tue. Puis de mieux décrypter comment se déclinent, dans les actes de résistance, les rapports sociaux de sexe. Très présentes autour des barricades du XIX^e siècle, ambulancières ou vivandières, ou

encore boutefeux (incitant leurs hommes au combat), les femmes ne prennent les armes que rarement. Il est vrai qu'on ne les y autorise pas lorsqu'elles y aspirent – la continuité, de ce point de vue, entre la Révolution et le XIX^e siècle est totale. Et lorsqu'elles le font, elles sont discréditées, y compris d'ailleurs dans le camp de l'insurrection, comme sortant de leur sexe. Leurs gestes de violence sont même psychiatrisés après la Commune de 1871 – “pétroleuses” ou “monstres femelles”. Mais elles résistent néanmoins, autrement : par une prise de parole tous azimuts, par la revendication du droit à l'existence, du droit à l'éducation ou du droit au travail. Elles investissent des terrains non explicitement politiques, mais imprégnés de politique. Elles sont par là même moins sévèrement condamnées par la justice que les hommes, car leurs actes ne sont pas véritablement pris au sérieux³⁴. Elles s'efforcent aussi de résister, jusque dans la sphère du travail, à une domination masculine qui prend parfois le visage de la violence sexuelle : ainsi en 1905, à Limoges, une grève est-elle lancée contre un contremaître d'une usine de porcelaine qui appliquait une sorte de “droit de cuissage” moderne³⁵.

Ces quelques exemples n'épuisent évidemment pas la richesse des renouvellements historiographiques autour de la révolte. Ils en donnent simplement, espérons-le, une première esquisse, susceptible de maintes applications au sud-est francilien, cœur de cet ouvrage. Sur ce territoire, les relations avec la capitale, si proche, orientent nécessairement la révolte. La banlieue, simple caisse de résonance d'une effervescence parisienne ? Pas si sûr. Territoire de révoltes autonomes, inscrites dans des paysages sociaux particuliers ? Peut-être. Réservoir de répression à l'encontre d'une capitale rebelle ? Sans doute aussi, en certaines circonstances (juin 1848, mai 1871, pour n'en citer que deux exemples). Autrement dit, écrire l'histoire des révoltes val-de-marnaises suppose de porter une attention toute particulière à leur inscription dans l'espace... C'est ce que s'efforcent de faire les contributions réunies dans le présent volume.

EMMANUEL FUREIX

NOTES

- 1) Cf. le dossier coordonné par Guillaume Mazeau et Jeanne Moisand, “Le retour des révolutions ?”, sur le site de la Vie des idées (<http://www.laviedesidees.fr/Le-retour-des-revolutions.html>).
- 2) Jean Nicolas, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Seuil, 2002.
- 3) Jacques Rancière, *Le Partage du sensible. Esthétique et politique*, Paris, La Fabrique, 2000.

- 4) Sur le rôle des émotions morales dans les protestations collectives, cf. Emmanuel Fureix, “Les émotions protestataires”, in Alain Corbin, dir., *Histoire des émotions*, tome 2, *Des Lumières à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2016, p. 299-321.
- 5) Lorsque la “tranquillité publique” est jugée menaçante par les autorités municipales, un drapeau rouge est déployé et “au signal seul du drapeau, tous attroupements, avec ou sans armes, deviendront criminels, et devront être dissipés par la force” (article 3 de la loi martiale du 21 octobre 1789).
- 6) Code pénal de 1810, Section IV : “résistance, désobéissance, et autres manquements envers l’autorité publique”. Article 209 : “Toute attaque, toute résistance avec violence et voies de fait envers les officiers ministériels, les gardes champêtres ou forestiers, la force publique, les préposés à la perception des taxes et des contributions, leurs porteurs de contraintes, les préposés des douanes, les séquestres, les officiers ou agents de la police administrative ou judiciaire, agissant pour l’exécution des lois, des ordres ou ordonnances de l’autorité publique, des mandats de justice ou jugements, est qualifié, selon les circonstances, crime ou délit de rébellion”.
- 7) Article 203 du Code pénal de 1810 : “Lorsque la provocation aura été suivie d’une sédition ou révolte dont la nature donnera lieu contre l’un ou plusieurs des coupables à une peine plus forte que celle du bannissement, cette peine, quelle qu’elle soit, sera appliquée au ministre coupable de la provocation”.
- 8) Jean-Noël Tardy, *L’Âge des ombres: complots, conspirations et sociétés secrètes au XIX^e siècle*, Paris, LesBelles Lettres, 2015.
- 9) Voir par exemple l’article “émotion” de l’édition 1835 du Dictionnaire de l’Académie française.
- 10) Sur l’insurrection et la citoyenneté combattante, cf. Louis Hincker, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Villeneuve-d’Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008.
- 11) Article 35 de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1793 : Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l’insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.
- 12) Axel Honneth, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2000.
- 13) Cf. le beau livre de Michèle Zancarini-Fournel, *Les luttes et les rêves. Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, La Découverte, coll. “Zones”, 2016, et l’ouvrage à paraître de Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France, du XIV^e siècle à nos jours*, Paris Agone, 2018.
- 14) Nous nous permettons de renvoyer, pour une mise en perspective historiographique, à Emmanuel Fureix et François Jarrige, *La modernité désenchantée. Relire l’histoire du XIX^e siècle français*, Paris, La découverte, 2015.
- 15) Cf. Robert Mandrou, “Les soulèvements populaires et la société française du XVII^e siècle”, *Annales ESC*, 1959, p. 756-765.
- 16) Pierre Caspard, “Aspects de la lutte des classes en 1848 : le recrutement de la

- garde nationale mobile”, *Revue historique*, n°511, juillet-septembre 1974, p.81-106 ; Rémi Gossez, *Les ouvriers de Paris. L’organisation, 1848-1851*, Bibliothèque de la révolution de 1848, tome XXIV, Paris, Société d’histoire de la révolution de 1848, 1967 ; Charles Tilly, Lynn Lees, “Le peuple de Juin 1848”, *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n°5, septembre-octobre 1974, p.1061-1091 ; Mark Traugott, *Armies of the Poor. Determinants of Working class Participation in the Parisian Insurrection of June 1848*, Princeton, Princeton University Press, 1985.
- 17) Ludovic Frobert, *Les Canuts, ou la Démocratie turbulente*. Lyon, 1831-1834, Paris, Tallandier, 2009.
- 18) *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, I. 1789-1864, 3 volumes, Paris, Editions de l’Atelier, 1964-1966.
- 19) Louis Hincker, op. cit.
- 20) Louis Hincker et Jacques Rougerie, “Juin 1848. L’insurrection”, in 1848. *Actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l’Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Grâne, Créaphis, 2002, p.123_140 ; Samuel Hayat, *Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation en 1848*, Paris, Seuil, 2014 ; Maurizio Gribaudi, *Paris ville ouvrière : une histoire occultée (1789-1848)*, Paris, La Découverte, 2015.
- 21) Edward P. Thompson, “The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century”, *Past & Present*, vol. 50, 1971, p. 76-136
- 22) Didier Fassin, “Les économies morales revisitées”, *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 64, n°6, 2009.
- 23) Isabelle Merle, “Les Subaltern Studies Retour sur les principes fondateurs d’un projet historiographique de l’Inde coloniale”, *Genèses*, 2004/3, n°56, p.142-143.
- 24) Cf. Jacques Rancière, *La nuit des prolétaires : archives du rêve ouvrier*, Paris, Fayard, 1981.
- 25) Michel Souletie, “Hors la voie 19/20 : la voix des cheminots”, *Révoltes logiques*, n°2, 2^{ème} trimestre 1976, p.42, cité par Vincent Chambarlhac, “Faire retour (Les Révoltes logiques, Mai 68 et ses vies antérieures)”, *Revue électronique dissidences*, n°3, printemps 2012, (<http://revuesshs.u-bourgogne.fr/dissidences/document.php?id=1864>).
- 26) Michèle Riot-Sarcey, *Le procès de la liberté. Une histoire souterraine du XIX^e siècle en France*, Paris, La Découverte, 2016.
- 27) Ludivine Bantigny, 1968. *De grands soirs en petits matins*, Paris, Seuil, 2018.
- 28) *Ibid.*, p.13 et 19.
- 29) Sur tous ces points voir les travaux de François Jarrige, *Au temps des “tueuses de bras”. Les bris de machines à l’aube de l’ère industrielle (1780-1860)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- 30) Emmanuel Fureix, “Le charivari politique : un rite de surveillance civique dans les années 1830”, dans Adeline Beaurepaire et Jérôme Guedj (dir.), *Vox populi*, Rennes, PUR, 2015, p.53-70.

- 31) Cf. à ce propos Emmanuel Fureix, *La France des larmes : deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Seyssel, Champ Vallon, 2009.
- 32) Cf. notamment Victoire Patouillard, "Une colère politique. L'usage du corps dans une situation exceptionnelle : le Zap d'Act Up-Paris", *Sociétés contemporaines*, 1998, n°31, p.15-36.
- 33) Cf. notamment Maïté Bouyssy et Christine Fauré, "En 1848 à Paris", in Christine Fauré (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*. Paris, PUF, 1997, p.341-360 ; Michelle Perrot, *Mélancolie ouvrière*, Paris, Grasset, 2012 ; Carolyn J. Eichner, *Surmounting the Barricades. Women in the Paris Commune*, Bloomington, Indian University Press, 2004.
- 34) Frédéric Chauvaud et Gilles Malandain, dir., *Impossibles victimes, impossibles coupables. Les femmes devant la justice (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- 35) Marie-Victoire Louis, *Le "droit de cuissage". France 1860-1930*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1994.

CONTESTATIONS ET REVOLTES CONTRE UN IMPOT IMPOPULAIRE AU MOYEN AGE : LA TAILLE. LE CAS DU VAL-DE-MARNE (XII^e-XIII^e SIECLES)

Le Moyen Âge étant peu traité dans nos colloques, j'ai choisi de revenir à ma période de prédilection pour traiter d'un sujet qui fâche à toutes les époques : les impôts, en l'occurrence la taille. Les limites du Val-de-Marne n'ayant aucun sens à l'époque médiévale, je prendrai quelques exemples à la périphérie extérieure du département. Attestée sous ce terme à la fin du XI^e siècle¹, la taille est le premier exemple d'impôt par répartition, c'est-à-dire qu'on partait d'un budget à atteindre et on le répartissait entre les contribuables qui y étaient assujettis : ils étaient dits taillables. L'origine du mot n'a été redécouverte que dans les années 1950 lorsqu'on s'est aperçu qu'il en subsistait bien des exemples dans plusieurs pays d'Europe². Les paysans ne sachant ni lire ni écrire, on ne pouvait pas leur donner un reçu écrit. On utilisait deux baguettes de bois qui s'emboîtaient l'une dans l'autre, la taille et la contretaille³. Lorsqu'elles étaient réunies, on gravait la somme versée sur le côté. Le percepteur gardait la taille et le représentant des contribuables la contretaille. C'était une sorte de chirographe.

Au Moyen Âge, on distingue deux sortes ou deux niveaux de tailles : la taille seigneuriale et la taille royale. On les confond souvent, et les habitants les confondaient déjà, généralement pour tenter de s'y soustraire.

LA TAILLE SEIGNEURIALE

C'était une taille arbitraire dite "à volonté" ou "à merci". Elle permettait à un seigneur de lever l'impôt qu'il voulait selon ses besoins, construction d'un château ou de bâtiments, conflit armé, ou d'exiger des services, en principe exceptionnels, au maximum une fois par an. C'était un impôt établi par la coutume, mais détesté car imprévisible et au montant variable. Certains seigneurs n'hésitaient pas à donner un caractère systématique à ce mode de financement facile. En cas de retard, des arrestations, des saisies, et des amendes aux montants arbitraires et dissuasifs.

Autour de Paris, où une forte majorité des seigneuries étaient des seigneuries monastiques, l'approche vis-à-vis des habitants était assez humaine. Très tôt au cours du XII^e siècle cette taille à volonté fait l'objet d'exemptions totales ou partielles, et d'abonnements, c'est-à-dire que la taille irrégulière, ainsi que la tolte, qui était le droit de prise en nature (chevaux, charrettes, couvertures, etc.), sont remplacées par un cens annuel régulier ou fouage de deux ou trois sous par feu, ou parfois par une redevance globale raisonnable : on parle d'une taille abonnée⁴.

Dans les dépendances de l'abbaye de Saint-Maur, les conventions concernant cette taille seigneuriale sont souvent passées après réclamation et négociation sans qu'il y ait trace de violence dans les chartes : c'est après une controversia pacificata — qu'on peut interpréter comme un litige sans doute assez long conclu par un arrangement — que les hôtes de l'abbaye des Fossés à Melun obtiennent une taille abonée⁵, et c'est à la suite d'une supplication des habitants des Fossés et de La Varenne, qui "déploraient cette taille dont ils étaient trop souvent accablés", dit la charte, que l'abbé de Saint-Maur, sur le conseil d'hommes sages et par miséricorde, accepte d'abonner la taille⁶. Même démarche en 1173 par les habitants de Neuilly-sur-Marne⁷.

À Charentonneau comme à Maisons (Maisons-Alfort) ou à Saint-Maur-des-Fossés en 1173, ou à Boissy-Saint-Léger en 1210, l'abonnement est de deux sous par feu. À Neuilly-sur-Marne, c'est une somme annuelle globale de 100 sous (donc cinq livres), que répartit le maire du lieu, avec astreinte de dix sous par jour de retard⁸. À Maisons, l'abonnement est porté en 1227 à 4 sous par feu, mais sans augmentation en cas de taille royale⁹ : on peut en déduire que lorsqu'en 1284 les hôtes versent 32 livres (640 sous) pour l'ost royal, il y a à Maisons au moins 160 feux, soit bien plus qu'au XVIII^e siècle¹⁰.

Parfois, l'exemption contre abonnement ne concerne que quelques maisons : ainsi trois hostises à Maisons en 1189 contre trois sous annuels, ou un pourpris à Mesly (Créteil) en 1208 contre deux sous, sans qu'on puisse savoir s'il s'agit de nouveaux habitants ou de privilégiés. Dans le cas de Mesly, l'accord précise qu'en cas de division du pourpris, chaque maison paiera deux sous de cens¹¹.

Souvent sont spécifiées des exceptions à l'abonnement, comme la levée d'une taille par le roi sur les abbayes royales, le couronnement du roi, la venue du pape, ou l'incendie de l'abbaye¹².

Dans les domaines non monastiques, particulièrement ceux du puissant chapitre de Notre-Dame de Paris, les choses n'ont pas été si faciles et les abonnements à la taille sont tardifs. C'est ainsi qu'en 1252 encore, Ivry, Créteil, Sucy, Orly, L'Haÿ, Chevilly, tous redevables du chapitre Notre-Dame, ne sont pas abonnés à la taille, les négociations pour racheter ou bien abonner cette taille ayant échoué¹³. Les chanoines parisiens ont un tout autre train de vie que les moines et ne pratiquent pas une gestion attentive à la solvabilité paysanne. Là où les moines des Fossés construisent dans leurs domaines avec les ressources d'une gestion domaniale soigneuse, les chanoines construisent ou dépensent en recourant assez systématiquement à la solution facile mais inique de la taille, et souvent une taille d'un beau montant qui ne frappe que certains domaines d'une façon qui paraît aléatoire.

Vers 1250, c'est à Orly qu'éclate un très gros conflit à propos de la taille. Il se trouve que ce conflit en suit un autre à propos de l'affranchissement de mil-

liers de serfs du chapitre à Sucy, Créteil, Chevilly, L'Haÿ, Bagneux, Châtenay et Orly, pour lequel les intéressés, soutenus par de grands bourgeois de Paris qui sont sans doute leurs prêteurs — ils auraient trouvé là l'occasion d'investir dans la terre au pourtour de la capitale¹⁴ — ont offert 10 000 livres, et ils ont proposé en même temps de racheter la taille arbitraire pour 2 000 livres, ce que le chapitre a refusé, préférant une rente annuelle de 100 livres additionnée d'une dîme supplémentaire sur les blés non encore moissonnés, ce qui met très en colère les paysans et entraîne l'échec des négociations vers 1250. Il faudra attendre de longues années avant de nouvelles négociations aboutissant à des affranchissements effectifs.

Le conflit sur la taille a été analysé par Marc Bloch¹⁵ : les habitants d'Orly, qui n'avaient pas été taxés pendant vingt ans, refusent une importante taille arbitraire dont ils contestent la légitimité. Seize d'entre eux sont arrêtés tandis que des négociations sont menées en vain. L'un des prévôts de Paris évalue à 2 000 le nombre de paysans ligués contre le chapitre Notre-Dame et soutenus par les villages voisins. Condamnés par le chapitre, ils font appel en dernier recours à Blanche de Castille, régente du royaume en l'absence de Louis IX retenu en Palestine. Les *Grandes Chroniques de France* écrivent que les chanoines étaient allés jusqu'à emprisonner femmes et enfants et que plusieurs seraient morts de fièvre. La reine se décide à intervenir et se rend en personne au cloître Notre-Dame où quelques sergents forcent les portes du cachot qui se trouve au fond du cellier. Commence alors une longue enquête, durant l'année 1252, où l'on voit défiler d'une part les chanoines qui témoignent avoir souvent levé la taille "pour leurs affaires", en particulier pour reconstruire leurs bâtiments claustraux, d'autre part les paysans et leurs voisins de Thiais, Vitry, Rungis, prétendant que les gens d'Orly n'ont jamais payé que la taille royale, taille qui, douze ans plus tôt, vers 1238, avait déjà posé problème : ils auraient été contraints, disent-ils, de payer deux fois les 100 livres réclamées, pris au piège dans un conflit de préséance entre le roi et le chapitre, où les arbitres avaient fini par donner raison au chapitre.

On découvre au long des témoignages que les chanoines eux-mêmes ne sont pas unanimes à propos de la levée de la taille à volonté. Une partie d'entre eux, dont le doyen, le chancelier et quelques grands prédicateurs, majoritaires de 1232 à 1250, avait eu pitié des paysans et refusé de lever la taille au motif que le chapitre était bien assez riche et que c'était péché de taxer des hommes pauvres. Mais en 1250, le parti des durs avait repris le pouvoir, et levé aussitôt la taille, au motif qu'il fallait savoir tenir une terre et qu'il ne fallait pas que les paysans oublient l'usage de cette taille. On a là deux perceptions totalement opposées du pouvoir seigneurial.

Comment s'achève ce conflit ? Fin 1252, c'est la défaite des paysans : trois évêques chargés de l'arbitrage donnent raison au chapitre Notre-Dame dans son

droit de tailler les hommes d'Orly pour ses affaires. Cet épisode a suffisamment marqué les esprits pour être inséré trente ans plus tard dans les Chroniques de Saint-Denis puis dans les Grandes Chroniques de France dans un chapitre à la gloire de Blanche de Castille¹⁶.

Orly obtiendra un abonnement à la taille, de 60 livres par an en 1263, en même temps que l'affranchissement des serfs¹⁷, tandis qu'à Bagneux, l'année suivante, les serfs contestent une taille qui ne frapperait que la population servile. Chatenay, L'Haÿ, Chevilly, Bagneux sont abonnées en 1266-1269¹⁸, puis Ivry, Sucy, Noiseau, en 1271-1273¹⁹. Le plus souvent, cet abonnement est mentionné et acquis en même temps que l'affranchissement des populations. La révolte paye peu : à Itteville dans l'Essonne, les hommes se sont insurgés et ont pris les armes contre le chapitre, ils sont condamnés en 1268 par un arbitrage de chanoines à une taille annuelle de 18 livres plus une amende de 100 livres²⁰.

Voilà pour la taille seigneuriale.

LA TAILLE ROYALE

Quant à la taille royale, appelée aussi aide, *auxilium*, qui va nous occuper maintenant, il n'est pas encore question de l'abonner, sauf dans le cas particulier de Maisons cité plus haut.

La taille royale est l'impôt levé par le roi chaque fois qu'il a besoin de former une armée (ost) pour partir en guerre. Il n'existe alors pas d'armée permanente, seulement des garnisons dans quelques places-fortes. L'armée ne deviendra permanente qu'à partir du XV^e siècle, et la taille sera appelée chaque année, devenant progressivement le principal impôt.

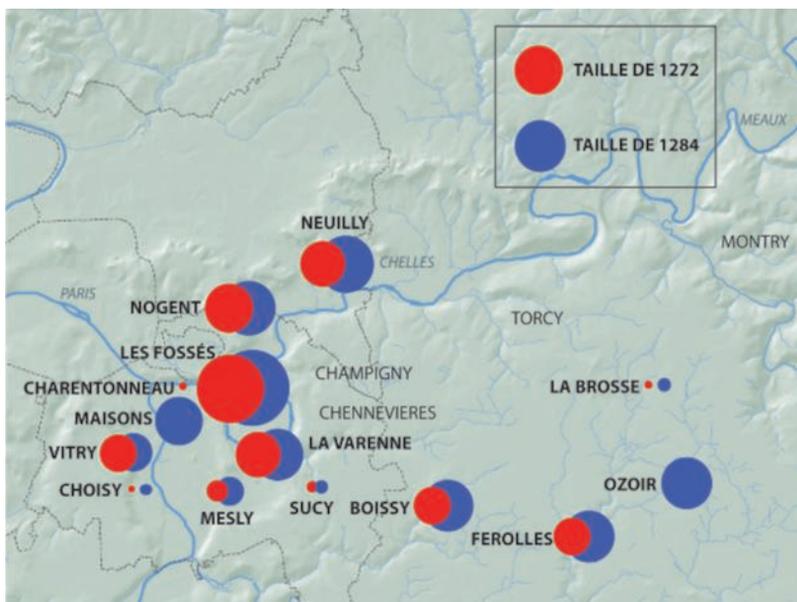
Cet impôt tire son origine du service d'ost carolingien qui imposait à des groupements de trois à quatre manses d'envoyer un soldat équipé lorsque l'empereur levait l'armée²¹. Le système paraît avoir connu une remarquable continuité puisque le taux de trois livres par sergent exigé au XII^e siècle est identique à l'amende de trois livres (soixante sous) par soldat qui frappait les manses carolingiens lorsque des soldats manquaient à l'appel.

On n'est renseigné sur son fonctionnement qu'à partir du règne de Philippe Auguste²². Il s'agit désormais non plus de fournir des soldats équipés, mais de verser une taxe de remplacement dont le roi dispose à sa guise. Tout le monde y est soumis. De fortes amendes menaçaient immédiatement les récalcitrants, nobles ou roturiers. Les officiers du roi fixaient les besoins en chevaliers, sergents à cheval, arbalétriers, sergents à pied, armuriers, sapeurs, etc. Les vassaux du roi fournissaient les chevaliers. Ce sont les abbayes, les villes et les prévôtés royales qui avaient à charge de financer la solde du gros de la troupe, à savoir les

sergents, on dirait aujourd'hui les fantassins, l'infanterie. Les baillis établissaient ce qu'on appelait une prisée, document qui répartissait entre les établissements et communautés urbaines, selon leurs ressources, soit les montants soit les chiffres de troupes à financer, qui étaient des multiples de dix, chaque contingent comprenant dix hommes. Notons qu'au plus fort de la guerre, à Bouvines en 1214, l'armée royale atteindra 24 000 hommes, mais c'est exceptionnel, et les chiffres de prisées que l'on conserve pour les années 1194, 1202-1204, etc., ne permettaient de payer que 5 400 à 7 700 sergents, non compris les chevaliers, qui étaient plusieurs milliers. Ce type de document permet de comparer la richesse des établissements religieux par exemple. Ainsi, à la fin du XII^e siècle, pour les abbayes parisiennes ou proches de Paris, Saint-Denis apparaît en tête avec 240 sergents et cinq charrettes à financer pour trois mois, près de deux fois plus que Saint-Germain-des-Prés et près de trois fois plus que Saint-Maur-des-Fossés, qui, avec 90 sergents et deux charrettes, apparaît cependant en troisième position, loin devant les autres abbayes : Sainte-Geneviève²³, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Victor, Chelles, Saint-Magloire, Montmartre, etc., ne doivent que de 20 à 60 sergents. Pour le transport de l'équipement des troupes, on comptait une charrette pour 50 sergents.

Édouard Audouin²⁴ a établi à partir des prisées royales qu'il fallait 3 livres pour financer la solde d'un sergent et 13,5 livres pour une charrette, pour un service d'une durée de trois mois — durée d'une campagne militaire ordinaire —, un sergent à pied recevant une solde de 8 deniers par jour.

Chaque établissement répartissait le quota qui lui était assigné par les baillis du roi entre les seigneuries dont il était maître et c'est ensuite, dans chaque village, le maire ou bien des délégués ou des sergents jurés qui répartissaient la somme due entre tous les feux, libres et serviles, et se chargeaient de collecter la taille, sous peine d'amende en cas de retard. Il se trouve que dans le cas de l'abbaye de Saint-Maur nous connaissons cette répartition à deux reprises sous Philippe le Hardi, lors de la guerre contre le comte de Foix en 1272 et lors de la guerre contre le roi d'Aragon en 1284 (fig. 1). En outre, le polyptyque de l'abbaye consacre six pages aux contestations de cet impôt²⁵. C'est assez exceptionnel et tout à fait unique en Val-de-Marne, à part quelques données pour l'ost de 1272 fournies par un censier de Sainte-Geneviève²⁶, et quelques cas de contestation connus pour des domaines de Saint-Germain-des-Prés comme Villeneuve-Saint-Georges et Thiais²⁷. Le détail des sommes engrangées par domaine, ou plutôt par paroisse, a été soigneusement noté. On peut ainsi comparer l'importance des dépendances de l'abbaye sous l'aspect de cet impôt. Il semble qu'après évaluation du potentiel de chacune d'elles, la répartition était faite en pourcentage ; ainsi pour la taille de 1241, à la suite d'une contestation des habitants de Neuilly auxquels on demandait 36 livres alors qu'ils disaient n'en devoir que 12, les deux prévôts de Paris appelés en arbitrage avaient taxé les habitants à 24 livres si



*Fig. 1. Tailles royales de 1272 et 1284 :
répartition par domaine de l'abbaye de Saint-Maur (PG)*

le roi en demandait 200 à l'abbaye, et ils devaient plus s'il demandait plus, moins s'il demandait moins, mais de manière à ce que leur contribution fasse toujours 12% du total²⁸. Pour ce qui est de la répartition entre les habitants, nous ne savons rien, sauf que la taille était due par chaque hostise ou feu, donc par foyer, et que la répartition devait se faire selon la fortune foncière de chacun d'eux, comme c'était le cas dans les villes, comme Paris pour laquelle on conserve plusieurs prisées détaillées²⁹.

Le polyptyque de Saint-Maur mentionne une première taille de 207 livres qui n'est pas datée, mais qui pourrait remonter à la prisée de 1242 et qui doit correspondre à 60 sergents, un chariot et un cheval de somme³⁰. Il donne ensuite le détail de la taille de 1272, appelée l'année suivante : 270 livres qui doivent correspondre à 80 sergents, un chariot et un cheval de somme. Enfin la taille de 1284, 297 livres qui correspondent à 90 sergents et deux chariots. Quand on refait le total des montants encaissés pour cette dernière, on voit que l'abbaye a encaissé non pas 297 livres mais 344, soit 47 de plus que ce que le roi demandait. Voilà sans doute pourquoi en février 1285, Philippe le Hardi — lequel avait beaucoup emprunté pour cette guerre d'Aragon³¹ qui fut un fiasco et où il va trouver lui-même la mort — remercie l'abbé de Saint-Maur, Pierre de Chevry, pour son don. L'abbé avait donc surtaxé ses ressortissants. Serait-ce parce que le pape Martin IV avait décidé que cette guerre était une croisade, et que celui-ci,

né Simon de Brion, qui avait participé au financement de l'abbatiale de Saint-Maur lorsqu'il était légat, était un grand ami de l'abbé ? Sur les 90 sergents dont l'abbaye assurait le subsistance durant trois mois, on voit que la paroisse des Fossés fournissait de quoi en payer 13, Maisons, La Varenne et Boissy-Saint-Léger chacune 10, Nogent 9, Vitry 7, Mesly à Créteil 5, et Sucy 2 (mais l'abbaye y avait très peu d'hôtes). À chaque guerre, les habitants relevant de l'abbaye finançaient donc un peu plus de 1% des hommes à pied de l'armée royale.

Dans la mesure où nous ne possédons pas le détail des sommes ni les nombres de feux, la comparaison avec le poids économique des domaines (fig.2) à partir des marqueurs dont nous disposons, comme le cens ou le foncier, offre peu d'éléments significatifs, et même quelques discordances : certains domaines manquent à l'appel (Torcy, Montry), sans qu'un privilège d'exemption vienne justifier cette absence.

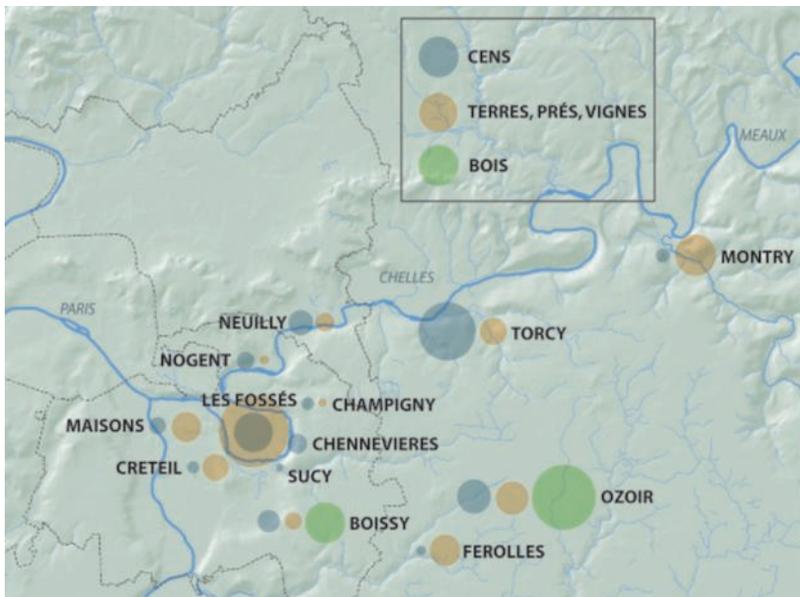


Fig. 2. Revenus en numéraire des domaines proches de l'abbaye de Saint-Maur en 1273 (PG)

J'ai dressé un graphique de comparaison entre le cens et la taille royale (fig.3) : en bas, le cens total collecté par village, tel qu'indiqué dans le polypotypique de 1273. Il s'agit en fait de l'ensemble des redevances en numéraire encaissées au long de l'année : taxes sur les ventes, les maisons, droits de pâture ou de bois, services banaux (four, pressoir, moulin), baux, fermes, justice, amendes, etc. C'est une pression fiscale assez faible à une époque où le numérai-

re circule à flot et où la prospérité économique est indéniable en Île-de-France. Il faudrait augmenter, peut-être doubler ce cens pour tenir compte des redevances en nature (vin, pain, poules, blé, etc.), difficiles à convertir en numéraire. Vitry et Choisy n'apparaissent pas parmi les censitaires parce que ce sont des domaines de Saint-Éloi, principal prieuré de l'abbaye de Saint-Maur, qui avait sa propre collecte de cens. Mais pour la taille royale, ils relèvent directement de l'abbaye mère. En haut du graphique, les tailles royales de 1284 et 1272.

La comparaison avec le cens montre que la taille royale est une taxe lourde, elle pèse le plus souvent les deux-tiers, et parfois autant ou plus que l'ensemble des cens récoltés sur un domaine.

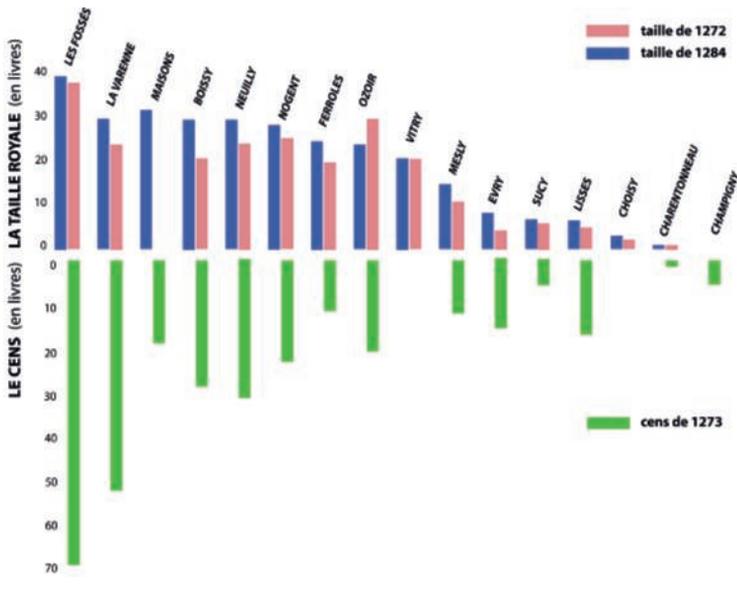


Fig. 3. Comparaison entre le cens et la taille royale dans les domaines de l'abbaye de Saint-Maur (PG)

LES CONTESTATIONS DE LA TAILLE ROYALE

Des contestations de la taille exigée pour l'ost, pourquoi ? (fig. 4)

Non seulement parce que la taille est un impôt soudain et lourd, peut-être aussi parce qu'on ne comprend guère l'intérêt de guerres assez éloignées, mais surtout, on se met à contester la taille sous Philippe III dit le Hardi, fils de saint Louis, tout simplement parce que pendant trente ans, le règne de saint Louis

n'avait connu aucune guerre, ce qui est très exceptionnel. La dernière guerre avait eu lieu en 1242 en Saintonge contre les Anglais et le comte de Toulouse. Il faut excepter les deux croisades de 1248 et 1270, qui se passent à l'extérieur du royaume et ne sont en principe pas financées par la taille, mais par des dons et par la décime ecclésiastique, imposée aux églises au dixième des revenus d'une année³².

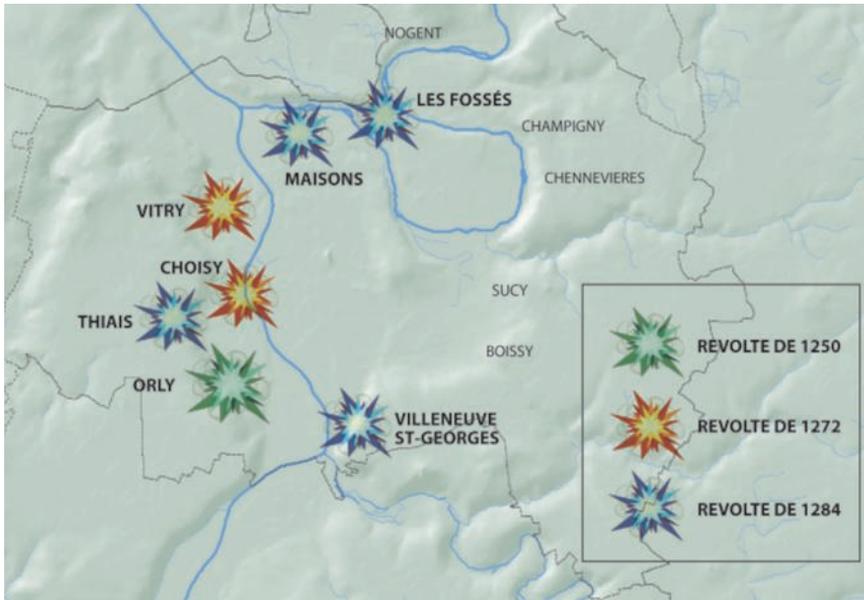


Fig. 4. *Conflits relatifs à la levée de la taille entre 1250 et 1284 (PG)*

Les sujets du roi avaient donc un peu oublié la taille royale. Ils avaient beau jeu de la confondre avec la taille seigneuriale à laquelle ils étaient abonnés moyennant un cens annuel. C'est le cas à Évry et à Lisses, deux domaines de l'abbaye de Saint-Maur dans l'Essonne, qui se croyaient exemptés des 4 et 5 livres qu'on leur réclamait : en 1273, ils commencèrent par refuser, se retranchant derrière la charte que leur avait accordée l'abbaye. Mais cette charte de 1195 concernait leur abonnement à la taille seigneuriale contre une redevance globale de 10 et 12 livres. Après une phase de confrontation, quelques-uns reconnurent qu'ils devaient cette taille et tous la payèrent. L'abbé fit cependant condamner les meneurs — les chefs de la contestation et du refus, dit le texte — à l'amende en pleine assise.

Les choses furent plus difficiles à Vitry, où le contentieux va durer trois ans³³ : les hôtes de l'abbaye essayèrent d'abord de se soustraire à sa juridiction avec une certaine mauvaise foi en assurant au prévôt de Paris que les 21 livres

qu'on leur réclamait, étaient payées au roi avec la somme globale que les autres hôtes de Vitry devaient au roi, Vitry étant, pour les trois-quarts, un domaine royal taxé à 20 sergents, soit 60 livres. Après avoir suspendu l'encaissement, le prévôt fit enquêter par le Parlement et examiner la charte du roi Louis VII renonçant à la taille sur ses hôtes de Vitry au profit de l'abbaye, dont les droits furent reconnus à la Toussaint 1273. Le prévôt convoqua les chefs de famille relevant de l'abbaye, 47 se présentèrent³⁴, pour leur demander de verser à celle-ci le reliquat de la taille. Je note que deux d'entre eux ont un nom prédestiné aux conflits : ils s'appellent Bras-de-fer. Entretemps, l'abbé en avait fait l'avance, laissant le prieur de Saint-Éloi en collecter le recouvrement. Fatale erreur. L'hostilité des hôtes de Vitry n'avait pas désarmé, comme le note le rédacteur du polyptyque. Ils se rebellèrent et portèrent l'affaire devant le roi en reprenant l'argumentation précédente. 74 d'entre eux furent convoqués au Châtelet par le prévôt. Ils furent accusés d'affirmation mensongère et de dissimulation de la vérité et durent s'engager sur leurs biens à respecter la sentence. En septembre 1275, 22 hôtes vinrent solennellement remettre leur dû entre les mains du prieur de Saint-Éloi entouré de ses moines³⁵.

À Choisy, taillée à seulement 40 sous selon les anciens rôles, les quelques villageois relevant de l'abbaye soutiennent qu'ils n'ont jamais payé cette somme et ne la paieront pas. L'abbé fait saisir des couettes et autres gages dans quelques maisons. Sans doute pris de peur, ils renoncent à l'action entreprise auprès du prévôt de Paris et abandonnent les couettes et le reste en guise de taille et d'amende, ce que l'abbé accepte, l'ensemble valant largement la somme demandée³⁶. Il faut dire que les hôtes de Choisy-le-Roi étaient dans une situation particulière : ils relevaient pour partie de Saint-Germain-des-Prés et pour partie de l'abbaye des Fossés. En 1228, soit 45 ans plus tôt — pouvaient-ils s'en souvenir ? — il avait fallu un arbitrage des abbés et prieurs de Sainte-Geneviève, Saint-Martin-des-Champs et Saint-Éloi, pour décider qu'en cas de taille royale, celle-ci serait répartie et perçue par les sergents jurés des deux abbayes, et que l'abbaye des Fossés en aurait les deux-tiers et Saint-Germain un tiers³⁷.

En 1284, nouvelle vague de contestation, d'autant plus que la conjoncture se dégrade, avec un léger repli de l'activité économique, le début du déclin des foires de Champagne, et une inflation certaine : en dix ans, le prix du blé a doublé, et le setier de méteil triplé³⁸. Cette fois, ce sont les plus imposés, les habitants des Fossés avec 40 livres et ceux de Maisons avec 32 livres, qui se rebellent. C'est une rébellion, le mot employé est très fort, au minimum une révolte, sinon un soulèvement, mais le rédacteur du polyptyque reste très discret sur les méthodes employés par l'abbé pour le réprimer : et cependant, écrit-il calmement, ils ont payé à l'abbé Pierre la somme demandée, ainsi que l'amende pour leur rébellion³⁹.

Quant à Vitry, le conflit éclate cette fois entre l'abbé et le receveur de la taille royale qui veut encaisser toute la taille soit 60 livres tandis que l'abbé veut en déduire les 21 livres que lui doivent ses hôtes. Il fait intervenir l'abbé de Saint-Denis et finit par obtenir le reversement des 21 livres⁴⁰. C'était important parce que, dans le cas contraire, l'abbé aurait été obligé de surtaxer les autres domaines pour fournir au roi la somme exigée. Je crois qu'en fait il avait anticipé en surtaxant déjà lesdits domaines.

Même vent de révolte dans les domaines de Saint-Germain-des-Prés, à Villeneuve-Saint-Georges et à Thiais, où les habitants refusent la taille qui leur est imposée pour les charrois dûs au roi pour l'ost d'Aragon. L'abbé Raimond obtient en 1284 un arrêt du Parlement pour les y contraindre⁴¹.

Dans ce XIII^e siècle où souffle un fort vent de liberté, d'autres conflits ont sans doute éclaté, que les chartes n'ont pas enregistrés, ou dont les traces dorment encore en des sources inédites. Il ne fait guère de doute que ces mouvements interviennent dans un contexte d'endettement des populations rurales, lié parfois à la conjoncture économique et/ou climatique, mais surtout aux sommes considérables (fig.5) extorquées aux serfs en contrepartie de leur affranchissement⁴². Dans la mesure où nous ignorons tout des conditions et de la durée de cet endettement, il est malheureusement impossible de mettre en évidence des liens précis entre cet endettement et les révoltes contre la taille.

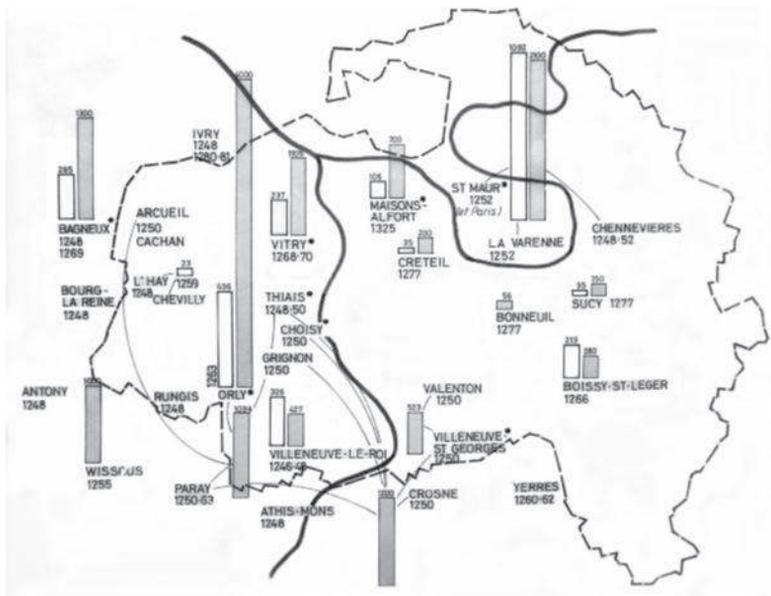


Fig. 5. Affranchissements en Val-de-Marne au XIII^e siècle (doc. PG). En blanc, le nombre de serfs ; en gris, la somme acquittée (en livres).

CONCLUSION

Le Moyen Age apparaît peu égalitaire, malgré les tentatives de certains détenteurs de seigneuries. Tout se négocie, on cultive les particularités, chaque village se bat pour son clocher, pour sa survie et un peu d'aisance, et les territoires se trouvent rapidement dans des situations très inégales selon que leurs négociateurs ont su, habilement ou non, profiter de ce vent de liberté. En revanche, la mauvaise foi paye peu et paraît toujours sanctionnée par des condamnations et des amendes.

PIERRE GILLON
LE VIEUX SAINT-MAUR

NOTES

- 1) Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, éd. Favre, 1883-1887 (sur le site de l'École des Chartres <http://ducange.enc.sorbonne.fr/>) indique une charte de 1094 à l'entrée *tallia*. Voir aussi les *Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*, base TELMA (www.cn-telma.fr), où l'on trouve *tallia* dans trois chartes de 1110-1114 (n°3569, 2138, 2145) avec le sens d'impôt lié à la terre, et trois chartes de 1037-1040 (n°3163 à 3165) avec un sens qui n'est pas encore celui de l'impôt.
- 2) B. Berthet, "Au sujet de la taille", *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, t.4, 1949, p.431-432 ; L. Febvre, *Ibid.*, 1951-1, p.93-95 ; J.-J. Hemardinquer, "À propos d'une enquête sur la taille : tour d'horizon européen", *Ibid.*, t.18, 1963, p.141-148.
- 3) Du Cange, *Glossarium...*, indique ce sens à l'entrée *talea*.
- 4) Sur la définition de la taille seigneuriale à l'époque capétienne, voir la thèse de M. Bloch, *Rois et serfs, un chapitre d'histoire capétienne*, Paris, 1920, p.26-27.
- 5) Notification de l'abbé Thibaut vers 1171-1187, Arch. nat., LL 46, fol. 113 (M. Baudot et J. Boussard, Recueil des actes de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, n°128 ; ce recueil inédit de 1600 pages, dont un exemplaire est déposé à l'IRHT et un autre en ma possession, est désigné ci-après Recueil des actes...).
- 6) *...quia de ipsa tallia nimis se gravari multotiens conquesti sunt...* : notification de l'abbé Thibaut, 1173, Arch. nat., LL 46, fol. 114vo (Recueil des actes..., n°134).
- 7) Notification de l'abbé Thibaut, 1173, connue par un vidimus du prévôt de Paris, 1241 (Recueil des actes..., n°135 et 347).
- 8) Recueil des actes..., n°135 et 347.

- 9) Recueil des actes..., n°291, et vidimus de 1272, n°522.
- 10) Cf. J. Lebeuf, *Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris*, rééd. Paris, 1883, t.5, p.4 (92 à 95 feux).
- 11) Recueil des actes..., n°131 et 211.
- 12) Ainsi pour les hôtes de l'abbaye à Melun et les habitants de Neuilly-sur-Marne à la fin du XII^e siècle, ou pour ceux de Boissy-Saint-Léger en 1210 comme en 1266.
- 13) M. Bloch, "Blanche de Castille et les serfs du chapitre de Paris", *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t.38, Paris, 1911, p.245-247.
- 14) M. Bloch, *Ibid.* — L'exceptionnel chartrier privé de Geoffroy de Saint-Laurent conservé dans le fond de l'abbaye Saint-Magloire donne une idée partielle mais rare de cet type d'investissement au travers de de baux à rente et de rachat de rentes entre 1245 et 1277 (A. Terroine, *Un bourgeois parisien du XIII^e siècle : Geoffroy de Saint-Laurent*, Paris, 1992).
- 15) M. Bloch, *op. cit.*, p.224-272, réimpr. dans *Mélanges historiques*, CNRS, 2011, p.462-490 ; M. Guérard, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, t.I, Paris, 1850, p. CXCI ; G. Fourquin, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Age*, Paris, 1964, p.171 ; R. Hilton, *Les mouvements paysans du Moyen Age*, Paris, 1979, p.102-103.
- 16) *Les grandes chroniques de France*, éd. J. Viard, t.VII, Paris, 1932, c.LXIV, p.167-169 : "Comment la royne Blanche morut".
- 17) Guérard, t.II, p.3 ; cf. M. Balard, dans *Histoire du Val-de-Marne*, 1987, p.64.
- 18) Guérard, t.I, p.CXCIV-CCIII et t.II, p.34, 36, 38 et 108.
- 19) Guérard, t.I, p.CXCVI, et t.II, p.64, p. 189 et 537 ; cf. M. Balard, *Nouvelle histoire de Sucy-en-Brie*, t.1, 2010, p.46.
- 20) Guérard, t.I, p.CXCI-CXCIV.
- 21) J. Durliat, *Les finances publiques de Dioclétien aux Carolingiens*, Sigmaringen, 1990, p.222-229.
- 22) Cf. J. W. Baldwin, *The Government of Philip Augustus : Foundations of French Royal Power in the Middle Ages*, University of California Press, 1991, p.279 et suiv. ; X. Hélary, *L'armée du roi de France : la guerre de saint Louis à Philippe le Bel*, Paris, 2012 ; R. Telliez, *Les institutions de la France médiévale : XI^e-XV^e siècle*, Paris, 2009.
- 23) Cependant en 1202, Sainte-Geneviève est à égalité avec l'abbaye des Fossés.
- 24) E. Audouin, *Essai sur l'armée royale au temps de Philippe Auguste*, Paris, 1913 ; cf. analyse par Ch. Petit-Dutaillis dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t.76, 1915, p.545-551.

- 25) Arch. nationales, LL 46, fol. 276 À 278vo.
- 26) Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms 351, fol. 105.
- 27) Voir ci-après.
- 28) Recueil des actes de l'abbaye de Saint-Maur, n°347.
- 29) Pour les années 1292, 1296, 1297, 1313, 1421, 1423 et 1438. Cf. J. Favier, *Finance et fiscalité au bas Moyen Âge*, Paris, 1971, p.321.
- 30) Ce cheval de somme ou sommier était exigé depuis 1236 pour une valeur de 17 livres et 10 sous. Les abbayes de Saint-Magloire, Montmartre, Saint-Germain-des-Prés, Sainte-Geneviève, les Fossés et Saint-Martin-des-Champs en devaient un, tandis que Saint-Denis en devait deux. M. Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France*, Paris, 1739, t.2, p.820, citant un *Compte de la baillie de Paris*, qui semble perdu.
- 31) En 1284, pour éponger une partie des dépenses, le pape lui accorda le droit de prendre quatre années de décimes sur les revenus ecclésiastiques, donc 10% pendant quatre ans, puisqu'il s'agissait d'une "croisade" ; ces décimes auraient rapporté au trésor royal plus de un million et demi de livres (cf. G. Sivéry, *Philippe III le Hardy*, Paris, 2003).
- 32) Ainsi pour la croisade de 1248, la décime avait été levée de 1245 à 1248 et en 1256-1258 (G. Sivéry, *Saint Louis et son siècle*, Paris, 1983, p.319).
- 33) Sur la tradition de victimisation (en quelque sorte) et de contestation/négociation de Vitry-sur-Seine du XIII^e au XV^e siècle, voir H. Gaillard, "Les franchises de Vitry-sur-Seine sous les règnes de Charles V et de Charles VI", *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t.66, 1905, p.121-130.
- 34) Leurs noms sont énumérés dans le polyptyque de l'abbaye.
- 35) Tous les détails des événements sont donnés par le polyptyque, fol. 276 à 277vo.
- 36) Polyptyque, fol. 276vo ; A. Terroine, *Un abbé de Saint-Maur au XIII^e siècle : Pierre de Chevry (1256-1285)*, Paris, 1968, p.67.
- 37) Livre noir (Arch. nat., LL 46), fol. 40 et 42vo ; Recueil des actes..., n°213, 294 et 297.
- 38) G. Sivéry, *L'économie du royaume de France au siècle de saint Louis*, Lille, 1984, p.75 et 92.
- 39) *Ibid.*, fol. 278 ; Terroine, *op. cit.*, p.68.
- 40) *Ibid.*, fol. 278vo.
- 41) J. Bouillard, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, Paris, 1724, p.140.
- 42) M. Balard, dans *Histoire du Val-de-Marne, op. cit.*, p.64.

LA COMMUNE À MANDRES ?

L'ardeur révolutionnaire a, très rarement, appartenu au répertoire des vertus mandrionnes. Même au plus fort de la Terreur en 1793, le maire de Mandres a tempéré les élans activistes. Depuis 1798, les maires de Mandres-en-Brie appartiennent pour la plupart au courant conservateur modéré. Le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte (décembre 1851) a été bien accueilli. Cependant, à partir de 1867 certains événements laissent deviner une évolution des esprits, Les rapports avec le prince de Wagram, propriétaire des terres de la Ferme, s'enveniment. Mais rien ne permet d'imaginer un mouvement social plus revendicatif.

La guerre de 1870 introduit pourtant un personnage dont l'engagement social pour les défavorisés bouleversera un temps l'administration de la commune : Charles AUBRY, photographe parisien, installé à Mandres, prend un certain nombre d'initiatives qui lui vaudront d'être poursuivi quand la guerre sera finie. L'opération militaire ne touche pas le village, mais l'occupation par l'ennemi déclenche une crise sociale et politique à double détente. Elle sert de révélateur – et j'emploie le terme à dessein – en provoquant une série d'affrontements qui aboutissent, politiquement, à installer les républicains modérés à la mairie. D'abord fuient les notables et une bonne part des habitants pour se réfugier à Paris (la suite des événements leur donnera tort), ensuite, l'activiste engage des actions en faveur des pauvres, soutenu par des commerçants restés sur place.

Ultérieurement, quelques mois après ce premier épisode, alors que la vie semble normalement revenue, la répartition des dommages de guerre ouvre une polémique qui tient le village pendant quatre ans. L'effervescence retombe en 1875, mais les clivages perdureront. Ils réapparaîtront 20 à 25 ans plus tard. Ceci n'est pas tout à fait une autre histoire, car entre-temps les républicains modérés et la gauche ont pris le pouvoir local et modifié l'orientation politique pour plus de 75 ans.

GUERRE ET MOUVEMENT SOCIAL

Vers 1869, le village compte 700 habitants environ. Une grande ferme, rattachée au majorat de Grosbois – constitué en 1808 pour Berthier, prince de Wagram – quelques petites exploitations agricoles, des rosieristes (une activité alors nouvelle), vingt-cinq artisans, trente commerces actifs, dont six cafés, et tout un menu peuple de journaliers, lavandières, terrassiers,

charretiers, domestiques, etc. Le prince de Wagram, dignitaire du Second Empire (il est pair de France et sénateur) se comporte en seigneur d'Ancien Régime vis-à-vis du village, plus soucieux de ses chasses que de l'intérêt des citoyens. Plusieurs fois, il s'oppose à la municipalité. Deux affaires illustrent cette attitude.

Les maires du plateau briard demandent dès 1857 le prolongement de la ligne de la Bastille jusqu'à Brie-Comte-Robert. Il s'y oppose. En 1865, Rouher, l'architecte du réseau ferré achète le château de Cerçay. À la demande du maire de Villecresnes, il fait débloquer le dossier en 1867. Mais, le tracé portera la marque de la mauvaise volonté du prince de Wagram. Dans le souci de préserver au maximum ses terres à Boissy-Saint-Léger, à Villecresnes et à Mandres, il imposa deux grandes courbes, l'une par les Bois de la Grange, l'autre dans la plaine de Mandres. En effet, il convenait d'éviter de passer trop près du château de Grosbois et de couper les terres agricoles de la ferme de Mandres : ici, la gare se trouva déportée d'un bon kilomètre hors du village¹.

En 1869, le maire de Mandres demande à acheter un terrain à côté de la ferme des Tours Grises pour y installer une mairie et des écoles. Cet emplacement présentait l'avantage d'être au centre du village habité. Refus sec du prince, au prétexte que le majorat de Grosbois était inaliénable.

À la veille de la guerre, cinq faillites affectent l'activité économique ; une cinquantaine de pauvres sont officiellement reconnus. Les plaintes pour vol s'accumulent. Les accrochages se font plus vifs. Un exemple parmi d'autres : le feu ayant pris à Marolles dans la grange de Mazarot, les pompiers de Mandres interviennent et éteignent l'incendie. Mais le chef des pompiers ayant dit à haute voix que le prince de Wagram avait mis en danger les habitants en tardant à prévenir les secours, il fut condamné à 750 F d'amende pour insultes envers un prince. Autre foyer de tension, la fiscalité locale. Le photographe-artiste Charles Aubry, dénonce les fraudes à la patente que commettent les paysans avec la complicité passive des notables. Nous allons retrouver ce même Aubry au cœur de la tourmente en 1870.

Au premier temps de la guerre, l'élan patriotique joue promptement, mais à la première alerte, il se défait tout aussi vite. Dès les premiers jours d'août, souscription et levée d'hommes pour la garde nationale. Le chef de bataillon Edmond Massienne organise la troupe après le 10 août. Le 27 sont distribués les fusils. Le 3 septembre, on organise la fuite vers Paris, notables en tête, veaux, vaches cochons, poulets ensuite. Le fermier Scourgeon prend soin pourtant de négocier avec la municipalité, à laquelle il appartient, le prix des deux vaches qu'il abandonne sur place en vue de fournir du lait à ceux qui restent. Le 12 septembre, les Bavares sont à Mandres. Moins de

300 habitants (sur environ 800) demeurent, quatre commerçants sont ouverts. Les troupes d'occupation commettent quelques pillages et réquisitionnent à tout va. L'administration municipale est inexistante au point que l'autorité d'occupation demande la tenue d'élections. 49 votants (sur 210 inscrits) se présentent le 26 janvier 1871, mais le résultat n'a pas l'heur de plaire, un autre scrutin est organisé.

Charles Aubry

De fait, l'organisation de la vie quotidienne a été prise en main par Charles Aubry qui louait une maison cour 14 (rue de Brie). Ce dessinateur photographe, né à Paris le 3 juin 1811, dans le 10^e arrondissement travaille ses clichés comme des tableaux dont il compose avec soin l'arrangement et la profondeur : la Bibliothèque nationale a exposé ses œuvres en 1996. Il se forme dans l'atelier d'un dessinateur industriel. Installé aux Gobelins en 1852, il fréquente des artistes, dont le sculpteur réputé Carrier-Belleuse, ami de Napoléon III, à qui il présentera Auguste Rodin en 1864. Il tente sans succès de diffuser une méthode de dessin à partir de photographies. Fin 1864, il offre au Prince impérial un luxueux album, mais n'obtient rien de plus. Il fait faillite en 1865. La diffusion de sa méthode dans les écoles échoue de la même façon. En 1869, il propose à Nadar de s'associer avec lui, mais ne reçoit aucune réponse. Il déménage à Mandres la même année.

“Ce qui est étonnant c'est la richesse et l'abstraction extraordinaires de ses tirages [...] Et pourtant ce serait une erreur que de voir en lui un précurseur des avant-gardes de notre siècle ; son but était totalement différent bien qu'il ait sans doute éprouvé la même fascination qu'elles pour la merveilleuse complexité de l'univers naturel. Les grandes photographies d'Aubry sont à replacer dans le contexte de l'apprentissage du dessin industriel traditionnel”

Les opinions politiques d'Aubry apparaissent brièvement dans une série de courriers aux journaux. Il y narre comment son vieux voisin avait été renvoyé tout chancelant de l'hôpital pour rentrer s'évanouir chez lui. Ramené à l'hôpital, il attendit cinq à six heures avant de voir un médecin. Il mourut à la fin de la semaine, faute de soins. Il écrivit alors une seconde lettre au Courrier français, vilipendant l'irresponsabilité de l'État et condamnant sévèrement la presse pour qui les affaires et les plaisirs étaient plus importants que la souffrance humaine. Invoquant la menace du suffrage universel et la possibilité d'un soulèvement populaire semblable à celui de 1789, il déchargeait sa rage autant dans son texte que dans le décor : un crâne, des os, et des scalpels retroussant un pan de peau en tissu pour dévoiler sa prose d'écorché².

Le service des pauvres

Si la situation des assiégés dans Paris n'était guère enviable, celle des Mandrions manquait également d'aménités. Les Bavaois se sont copieusement servis et le ravitaillement est rendu difficile par les rigueurs de l'hiver (le thermomètre est descendu à -15° pendant plusieurs jours). Aubry, avec le curé Chevallier, organise l'approvisionnement en bois, farine, fruits et légumes pendant l'Année terrible. Dès le mois d'octobre, il fait récolter les fruits dans les vergers et les champs de pommiers du coteau de l'Yerres, et les pommes de terre. Au mois de novembre, il "autorise" la coupe de peupliers, dont ceux du maire (absent) Didier. Tout ceci ne manque pas de provoquer les récriminations du substitut du maire, Jean-François Boulet. Celui-ci va se plaindre aux Bavaois qui lui répondent en substance n'avoir rien à faire des querelles villageoises, et le renvoient à l'exercice de l'autorité municipale. En foi de quoi, il réunit le collège électoral pour le scrutin mentionné ci-avant. Il prend quelques arrêtés rétroactifs et inapplicables à propos des récoltes et de l'approvisionnement en farine.

Aubry est soutenu par la majorité de ceux qui sont restés, y compris les commerçants. En témoignent, a contrario, les propos venimeux qui seront tenus contre eux par les tenants de la réaction. Le curé se montre actif partisan des mesures prises. Le boulanger Thomas, le boucher Gonot dans une moindre mesure, s'efforcent de fournir pain, viande et quelques autres produits. Plus engagé idéologiquement, le boulanger assure le ravitaillement. Même un "possédant", l'ancien banquier Detape, participe à l'action de notre homme qui prétend assurer le service des pauvres comme aux plus beaux jours du Comité de Salut public. Aubry est-il communard ? Assurément non, si l'on tient pour la définition stricte du terme ; mais, incontestablement il se réclame d'un socialisme révolutionnaire dans la lignée des hébertistes. Aubry n'aura jamais aucun contact avec les occupants ; il sera pourtant accusé de connivence avec l'ennemi.

Aussi, quand les fuyards reviendront, quand les "autorités" reprendront le contrôle de la situation, quand sera ouverte la chasse aux "communards", Aubry sera arrêté et dénoncé devant le tribunal de Corbeil. Aucune condamnation ne figure dans les archives du tribunal. Mais le nouveau maire annonce que le tribunal l'avait condamné à 2 ans de prison et 200 francs d'amende pour complicité de vol, outrage à un maire, dénonciation calomnieuse et immixtion dans des fonctions publiques. Néanmoins, ce prétendu jugement fournira une arme redoutable à ses adversaires, les réactionnaires de tous poils qui dirigent la municipalité de 1871 à 1874. Mais, ou bien la peine n'a jamais été effectuée, ou bien elle n'a pas existé, car nous retrouvons, Aubry à Paris, dès le mois de janvier 1872. Il y mourut en 1877.

LES RAVAGES DES DOMMAGES DE GUERRE

Le maire Didier a mal supporté la guerre et le siège de Paris où il s'était réfugié et avait continué à s'occuper des Mandrions également réfugiés là. Il démissionne donc le 12 juin 1871. Le fermier du prince de Wagram, Scourgeon, premier adjoint, est nommé à sa place. Il est le plus gros exploitant foncier de la commune sur les 155 hectares de la Ferme des Tours Grises. Il appartient à la phalange des fuyards prudents et au parti de ceux qui ont désapprouvé l'action d'Aubry. C'est dans ce contexte qu'intervient la loi d'indemnisation des dommages de guerre, votée par l'Assemblée le 6 juillet 1871. Un registre est ouvert en mairie pour recenser le montant des dommages constatés par chacun. Plus d'une centaine de demandes sont comptabilisées pour un montant de 1 075 183 francs. Par divers moyens, cette estimation est ramenée 93 673 francs, sauf celle du fermier Scourgeon, qui est placée hors enveloppe.

Le scandale surgit avec la mise en paiement des dites indemnités. Tous ceux qui étaient restés à Mandres et avaient plus ou moins œuvré avec Aubry voient leur demande ramenée à des montants dérisoires. L'indemnité de Detape est fixée 10 francs et il perçoit 1,40 F ! Le boulanger Thomas, le boucher Gonot qui ont supporté une large part des réquisitions bavaroises et ont assuré un minimum de ravitaillement social, le cafetier Jules Guerin dit Malakoff, les entrepreneurs Comte et Nicol (mon arrière-arrière-grand-père) dont les chantiers ont été pillés, le curé Chevallier, Detape, Ferret, trois des soutiens les plus actifs de notre "communard", et quelques autres sont pénalisés par la commission municipale de répartition que Scourgeon avait présidée.

La situation s'envenime très vite. Plusieurs réclamations sont déposées, notamment par Detape (23 mai 1872) et Thomas (29 juillet), lequel fait signer une pétition aux personnes lésées. Il est alors soupçonné de manipulation. Les deux réclamations sont évidemment rejetées par le Conseil municipal, la première pour la raison qu'elle serait imprécise et inspirée par le boulanger, la seconde sur des griefs adressés au pétitionnaire. Calomnies et insinuations (tricheries sur les poids, qualité du pain) tiennent lieu d'argumentaire "Pour terminer l'éloge de Thomas, est-il nécessaire de dire que c'est un partisan de ce fameux Aubry dont le procès a fait tant de bruit à Mandres et dont les opinions politiques sont en parfait désaccord avec celle [sic] de tout gouvernement honnête. Thomas qui se dit signataire d'une certaine protestation, a donc honte de s'en déclarer l'auteur." Bien des choses sont clairement dites dans ces phrases assassines qui concluent le rejet. Car, Scourgeon se croit obligé d'en rajouter.

Le sous-préfet de Corbeil, devant l'ampleur des protestations, impose une enquête publique sur l'affaire. 42 personnes sont convoquées en mairie,

le 8 août 1872. Plusieurs cultivateurs, curieusement, se désistent. Pourquoi un tel revirement ? Ils prétendent avoir été abusés ou avoir mal compris. Officiellement, ils n'ont reçu que leur maigre indemnité. On peut soupçonner des compensations en nature : à l'époque, les dettes étaient encore payées par des moyens plus proches du troc que de la transaction monétaire. La réunion ne débouche sur aucun résultat concret. Mieux, le compte rendu s'achève sur une longue justification de l'indemnité versée au maire. L'explication sent son alambic et l'arrière-cuisine. Le 12 septembre de nouvelles réclamations sont déposées... et rejetées toujours aussi dédaigneusement sur des motifs spécieux.

Le 19 septembre, Scourgeon démissionne, remplacé par l'adjoint Gabriel-Victor Motteau, encore plus réactionnaire. D'entrée, il entre en conflit avec la Société de Secours mutuel et le sous-préfet : il refuse d'inscrire au budget la dépense (obligatoire) des frais de constitution de la société. En outre, il s'oppose à l'abondement des sommes destinées aux indigents sous prétexte que les allocations départementales suffisent. Ses rapports avec le curé ne sont pas meilleurs ainsi qu'en témoigne un incident qu'il prend bien soin de consigner sur le registre des délibérations municipales. Cet accrochage, serait survenu pendant le prône de la messe de Saint-Thibault, patron du village, opposant le curé à l'instituteur. Plusieurs témoins viendront attester que rien de tel n'a eu lieu. Qui croire ? Toujours est-il que le maire finira par être suspendu le 10 mai 1874, pour son refus d'obtempérer. Il est remplacé par Edmond Massienne. Lors de nouvelles élections, le 14 novembre 1874, les républicains modérés conduits par Massienne gagnent ces élections.

L'une des premières tâches auxquels se consacre le Conseil municipal, c'est la solution du conflit des dommages de guerre. Surprise ! Il est impossible d'établir un tableau sincère et réel des dommages subis (réunion du Conseil, le 10 janvier 1875). Cinq ans après les faits, on s'avise enfin de la singularité des méthodes d'évaluation à l'origine. Mais, d'une part, les traces matérielles ont été effacées, et les bases des estimations restent inconnues. Toutes les archives, à l'exception des bordereaux de versement, ont en effet disparu. *"... pour des causes qu'il n'a pas été possible de constater officiellement, il n'existe plus dans les archives de la mairie aucun document sur cette affaire et que le défaut absolu de pièces rendrait le travail de la commission aussi long que difficile."* (14 février 1875). Sous la litote et l'élégance des tournures, l'évidence d'un détournement de fonds se manifeste.

Par souci d'apaisement, par diplomatie et pour refermer au plus vite le dossier, le Conseil municipal décide de ne pas poursuivre outre. Le 13 mars 1875, le Conseil municipal adopte la délibération finale. Une évaluation

nouvelle est établie, le règlement est fixé à 28% du montant, cette indemnité ne s'ajoute pas à la première. Les membres de la première commission sont exclus de cette seconde répartition. On ne peut mieux dire leur responsabilité dans la magouille initiale. Le 3 juin, le dossier est considéré comme clos.

Personne n'a succédé à Aubry pour animer la revendication sociale. Point de révolutionnaire pour promouvoir la lutte sociale. Mais, politiquement, cette intervention a mis en lumière l'égoïsme et la pusillanimité des possédants. Jusqu'en 1952, tous les maires de Mandres – si l'on excepte Apollonius Nourry (1906-1910), membre du Parti socialiste révolutionnaire, héritier de Blanqui et ancêtre de la SFIO – sont républicains modérés. Mais ceci est une autre histoire, dirait Rudyard Kipling.

JEAN-PIERRE NICOL

BIBLIOGRAPHIE

Elisabeth Ann McCauley (texte), Charles Aubry, photographe, coll. *Cahier d'une exposition*, n°11, Editions de la BnF, 1996 [publié à l'occasion de l'exposition "Photographies de Charles Aubry, 1864-1866", Bibliothèque nationale de France, Paris, 7 mars-4 mai 1996].

Nicol Pierre, *À l'ombre des Thibault*, Mandres, 1991.

NOTES

- 1) Jean-Pierre Nicol, "Le train des roses", dans *Le Courrier de l'Environnement et Clio 94*.
- 2) Cité par Ann Elisabeth McCauley (texte), *Charles Aubry photographe*, coll. *Cahier d'une exposition*, Editions de la BnF, 1996.

MOUVEMENTS POPULAIRES A BOISSY-SAINT-LEGER

Les mouvements populaires peuvent prendre des formes différentes selon les circonstances : lutter contre des abus, contester une décision, manifester son indignation, mais aussi défendre un projet.

HARO SUR LE GIBIER...

Le 14 avril 1789, l'assemblée générale des habitants, contribuables âgés de plus de 25 ans, rédige le cahier de doléances, sous la direction de Jean Lalouette, bachelier en droit et ancien procureur du bailliage du duché-pairie de Brunoy. La communauté villageoise est représentée par 17 habitants, des commerçants – hôtelier, aubergiste, boucher, épicier, charcutier –, des artisans – charpentier, maçon – et des vignerons.

Dans le cahier des maux du village, on retrouve les mêmes idées de réforme politique que dans la plupart des cahiers de doléances, dont plusieurs articles semblent avoir été proposés en bloc aux habitants :

- vérifier et consolider la dette et les dépenses annuelles de l'Etat ;
- supprimer toute espèce d'impôts tels que la taille, vingtièmes, décimes, aides et gabelles ;
- instaurer un seul impôt proportionné aux revenus ;
- supprimer tous privilèges et exemptions pécuniaires ;
- supprimer la milice, surtout en temps de paix ;
- occuper les troupes, lorsqu'on n'est pas en guerre, aux travaux publics, tels que des canaux nécessaires pour faciliter le commerce ;
- interdire l'exportation des grains hors du royaume, lorsque le prix du blé excède 24 à 25 livres le setier ;
- établir dans tout le royaume un seul et même poids et mesure ;
- apprécier un peu plus les sueurs des journaliers.

Dans les autres articles, les reproches sont adressés au seigneur :

- supprimer toute justice seigneuriale ;
- établir des bailliages, avec un arrondissement de 2 à 3 lieues, de sorte qu'il n'y ait que deux degrés de juridiction en matière civile et criminelle, et donner le droit aux premiers juges de juger en dernier ressort jusqu'à concurren-

- ce de 200 à 300 livres ;
- rédiger de nouveaux codes civil et criminel, pour simplifier la procédure et réprimer tous les abus et malversations ;
 - supprimer les capitaineries, empêcher le seigneur d’avoir trop de gibier et permettre au cultivateur de demander réparation des torts qu’il en souffrira ;
 - abolir toutes servitudes et banalités, tout droit de péage et autres qui gênent le commerce ;
 - supprimer les privilèges exclusifs accordés aux messageries et laisser le peuple se faire voiturier par qui bon lui semble.

Le seigneur de Boissy-Saint-Léger est, depuis 1776, Louis Stanislas Xavier, comte de Provence, frère de Louis XVI. Le comte de Provence ne semble pas très attaché au château de Grosbois dont il est le propriétaire. Il n’y a vraisemblablement que très peu ou pas résidé. Au point que, le 14 juin 1790, il décide de faire abattre, dans les deux ou trois années suivant le mois d’octobre 1790, tous les arbres du parc âgés de plus de quinze ans, le château et les bâtiments du pavillon de la poste aux chevaux, pour être vendus. Il ne veut conserver que les bâtiments de la ferme et le potager, et convertir le parc en un lieu de chasse et d’agrément. Le projet ne sera jamais exécuté. Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, le comte de Provence abandonne sa résidence du Luxembourg et se réfugie à Bruxelles, puis à Coblenz, où il retrouve son frère, le comte d’Artois.

Le domaine de Grosbois est déclaré bien national. En juin et août 1792, les récoltes sont vendues aux enchères. Le produit de la vente permet de continuer de gérer le domaine, ce qui n’empêche pas le portier, les domestiques et les gardiens “qui meurent littéralement de faim”, de se plaindre de n’avoir pas été payés par l’administration des Domaines depuis neuf mois.

Les habitants du village n’ont pas de griefs à l’égard de leur seigneur au point de vouloir s’en prendre au château, comme dans certaines régions. Mais, le 27 août 1792, des gens armés, en très grand nombre, enfoncent les portes d’accès au parc, ou passent par-dessus le mur. Ils tuent à coups de fusil et assomment avec des bâtons le gibier particulièrement abondant. La municipalité n’ose pas s’opposer aux habitants et faire intervenir les gendarmes. En quelques jours, tout le gibier – cerfs, chevreuils, daïms, biches, lapins – est exterminé.

En octobre, les coupes de bois sont adjugées. Les habitants profitent des brèches dans le mur du parc pour piller le bois. Les 26 juin et 5 juillet 1793, les frères Fortel sont commis à la garde de la forêt de Grosbois, à la demande du conseil général de la commune, pour préserver le bois “des dilapidations journalières des habitants”. La gestion du domaine sera reprise en 1797 à la suite de son acquisition par Paul François Barras, membre du Directoire.

CONTESTATIONS

Il est relativement peu fréquent qu'une majorité d'habitants affiche sa satisfaction. Peut-être parce qu'ils trouvent cela normal ! Mais ils savent se regrouper pour s'opposer à une décision et manifester leur mauvaise humeur, ou pour obtenir que leurs souhaits soient pris en considération.

La construction, à partir de 1974, d'un nouveau quartier dans la plaine près de la station RER, bouleverse les habitudes des habitants. L'augmentation de près de deux fois et demi de la population du bourg ancien va nécessiter la construction de nouveaux équipements publics.

C'est ainsi que l'administration des PTT avise la commune, le 19 juin 1978, de sa décision de fermer le bureau de Postes dans le centre ancien au moment de l'ouverture de l'hôtel des Postes conçu pour une population de 20 000 à 25 000 habitants, dans La Haie Griselle. L'émotion est grande parmi les habitants du "vieux Boissy". Le bureau, installé rue de la Fontaine depuis 1900, participe à l'animation du centre, près des commerces et du marché. Certes le nouveau bureau, plus vaste et plus fonctionnel, n'est distant que de six cents mètres du bureau de la Fontaine, dont l'agrandissement sur place est impossible. Mais pour beaucoup "La Haie Griselle n'est pas Boissy" ! Une pétition signée par 2 200 personnes est remise le 9 mars 1979 au secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications, sans succès. L'administration estime que les habitants prendront de nouvelles habitudes et, après quelques mois de fonctionnement, apprécieront les nouvelles installations. L'hôtel des Postes, à La Haie Griselle, ouvre ses portes le 12 novembre 1979. Toutefois, pour calmer "la grogne" des habitants du haut de la ville, les PTT accepte qu'un guichet mobile stationne quelques heures par semaine dans le centre ancien. Pour des raisons d'insécurité, il sera vite supprimé.

Dans le quartier de La Haie Griselle, tout ne va pas pour le mieux. Les premiers habitants vivent en plein chantier. Ils sont déjà près de 3 000 à venir en mairie manifester leur mauvaise humeur envers le promoteur. Ils ont plus souvent de la boue que du bitume sous les pieds sur le chemin de la gare et de l'école. Et il n'y a pas encore de commerces pour faire les courses de tous les jours. En attendant l'ouverture du centre commercial, une supérette s'est installée provisoirement pour pourvoir aux besoins quotidiens des habitants.

VIOLENCE D'UN AUTRE TEMPS

Certains actes sont susceptibles de susciter l'émotion populaire et des réactions indignées. Le 18 novembre 1985, à l'aube, le gardien du stade Marcel

Laveau, rue de Valenton, est réveillé par le bruit de deux bulldozers entrés par effraction qui détruisent les deux terrains de football et les quatre tennis. Les deux conducteurs d'engins expliquent à la Police qu'ils ont reçu l'ordre de leur entreprise de démolir les installations à la demande du baron Hottinguer. Cet acte de vandalisme est inqualifiable et soulève l'indignation du monde sportif.

La commune louait ce terrain depuis 1921. Le propriétaire, qui souhaite reprendre son terrain pour y effectuer une opération immobilière, n'avait pas renouvelé le bail dès 1971. La commune se retrouvait occupante sans titre. Depuis de nombreuses années, elle pensait pouvoir transférer les installations sportives sur un terrain a priori réservé dans le parc de Grosbois derrière le groupe scolaire Amédée Dunois, mais la région d'Ile-de-France, propriétaire du parc, fait la sourde oreille, malgré les assurances passées ! La commune se trouve dans l'impasse. Et le baron Hottinguer n'a aucun mal à obtenir du tribunal de Grande Instance, l'expulsion de la commune pour le 15 novembre 1985.

L'usage de la violence est intolérable. Choqué par ses méthodes, le Préfet accepte de déclarer d'utilité publique l'expropriation du terrain. Plus de 600 personnes manifestent leur avis favorable à ce projet, auprès du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique, lequel reconnaît n'avoir jamais constaté une telle participation de la collectivité au cours de ses enquêtes. Le 24 novembre, plus de deux cents habitants – sportifs, anciens sportifs, sympathisants, parents de joueurs – manifestent dans les rues de la ville et protestent contre le saccage de leur terrain de sport.

La difficulté est que le terrain est situé à Limeil-Brévannes. Il est peu fréquent de pouvoir exproprier un terrain sur le territoire d'une commune voisine ! A moins de prouver qu'il n'existe aucun terrain dans sa commune en mesure d'accueillir des terrains de football. Ce que la commune démontre compte tenu de la topographie de son territoire. Et ce qu'accepte le tribunal administratif. La commune prend possession des lieux le 27 décembre 1986. La procédure pour la fixation du montant de l'indemnité d'expropriation ne sera close qu'en 1989.

Il est vraisemblable que les tribunaux n'ont pas apprécié que le baron Hottinguer se fasse justice lui-même en envoyant les bulldozers. Il pouvait tout simplement utiliser les moyens légaux pour faire exécuter la décision d'expulsion. Et la commune n'aurait rien pu y faire. Elle l'a "remercié" de son "coup de force". C'est ce qui a aussi certainement déterminé le Préfet à accepter de poursuivre l'expropriation.

MANIFESTATIONS POUR UNE DÉVIATION

Les habitants peuvent aussi se mobiliser pour soutenir leur commune à obtenir la réalisation d'un projet particulier, en usant de leur droit de pétition. La

construction d'une déviation de la nationale 19 en souterrain dans la traversée de Boissy-Saint-Léger en est un exemple.

Des crédits d'étude ont été obtenus de la Région dans le XI^e contrat de Plan Etat-Région couvrant les années 1994 à 1998. Un projet technique est établi en 1994. Une enquête publique est prescrite en 1997. Environ 300 Boisséens prennent connaissance du projet et découvrent avec les élus, que le projet de 1994 a été modifié et n'est plus vraiment satisfaisant pour la desserte de la ville, notamment vers le quartier de La Haie Griselle. Le conseil municipal et le commissaire enquêteur émettent des avis défavorables et demandent au Préfet une nouvelle étude tenant compte des souhaits formulés, pour réunir le plus large consensus possible. Dans ce cas, la déclaration d'utilité publique des travaux relève de la compétence du Premier Ministre, après avis du Conseil d'Etat.

La quasi-totalité des demandes de la commune est prise en considération dans la nouvelle étude présentée en 1998. Les élus et les habitants sont d'accord sur les améliorations notables apportées au projet. Et les travaux sont déclarés d'utilité publique le 16 avril 1999 par le Premier Ministre. Mais chacun se demande si les travaux seront effectivement financés dans le XII^e contrat de Plan Etat-Région couvrant les années 2000 à 2006 ?

En octobre 1999, tout est remis en cause : la Région et le ministère des Transports estiment que la déviation "n'est plus considérée comme un projet urgent". Après de nombreuses démarches des élus, la Région reporte le début des travaux en 2004. Or, la validité de la déclaration d'utilité publique expire le 17 avril 2004 ! Les habitants sont invités à soutenir les démarches des élus. Une pétition "exige l'inscription de tous les crédits nécessaires à la réalisation immédiate de la déviation".

Le 15 novembre 1999, le maire et les élus tiennent une conférence de presse sur la nationale actuelle et confirment leur détermination à obtenir satisfaction. Tous les élus parlementaires, régionaux, départementaux et communaux du secteur interviennent auprès du président du Conseil régional. Le maire de Sucy-en-Brie lance lui aussi une pétition. La déviation de Boissy-Saint-Léger a l'avantage d'être un projet techniquement prêt et souhaité par toutes les communes qu'elle traverse.

Le 17 décembre, le président du Conseil régional confirme que "le ministre des Transports a pris la mesure de l'émotion que soulève le dossier et a pris l'engagement de mener une première tranche de travaux". Tous les élus des dix communes desservies par la nationale, manifestent devant la mairie de Boissy-Saint-Léger, le 8 janvier 2000, et défilent accompagnés de près de 200 habitants sur la nationale jusqu'à la gare RER.

Les crédits envisagés disparaissent en janvier, la déviation n'est plus prioritaire, puis réapparaissent en février. Les élus sont en colère. Le 23 février, une centaine de personnes bloquent la circulation sur la nationale pendant un bon quart d'heure. Finalement, le Conseil régional accepte, le 3 mars, d'inscrire les premiers crédits nécessaires à une tranche de travaux sur la section nord de la déviation, dans La Haie Griselle avec la traversée du talus du RER.

Après la mise au point du dossier d'exécution, et des reports de l'Etat dans la mise en place des financements, les premiers travaux sur le terrain sont commencés en janvier 2004, trois mois avant l'expiration de la validité de la déclaration d'utilité publique !

On a vu que les habitants sont d'accord pour souhaiter s'affranchir des abus dont ils sont les victimes sous l'Ancien régime, pour avoir plus de liberté, mais ils n'hésitent pas braconner chez le seigneur et piller son bois en ces temps de disette. Ou les habitants s'entendent pour contester les changements qu'on voudrait leur imposer. Ou ils manifestent leur indignation devant des actes qu'ils jugent disproportionnés. Mais ces manifestations peuvent aussi bien s'exercer de manière positive pour faire aboutir un projet souhaité par la grande majorité d'entre eux.

ROGER GUILLEMARD
BOISSY-SAINT-LÉGER

LE PATERNALISME À LA FAÏENCERIE BOULENGER ET SON INFLUENCE POLITIQUE À CHOISI LE ROI

Présentation de l'entreprise

La première piste de recherche retenue ici concerne l'influence que la faïencerie a pu exercer sur le logement

Enquête menée selon :

L'événement réel que l'on approche à partir d'archives

L'événement vécu où il se déroule

Discours sur l'événement avec le décalage dans le temps

La confiance entre patrons et ouvriers brisée

Rôle des actionnaires face au Front populaire

L'entreprise fondée en 1804 par les frères Paillart, puis reprise par Louis Boulenger est sans aucun doute celle qui se démarque le plus dans toute l'histoire industrielle de Choisi le Roi

De renommée mondiale, grâce à son atelier d'art et de céramique architecturale, la faïencerie Boulenger fonctionna sur un mode de paternalisme

"C'était une ville dans la ville "

L'entreprise était omniprésente dans la vie des ouvriers. Elle leur permet et de se loger, de se nourrir, les plus nécessiteux bénéficient de bons de pain, un asile accueillait les enfants de faïenciers. De plus, il bénéficie d'une caisse d'épargne scolaire, et l'inscription à la société de secours des obligatoire ; les ouvriers âgés et les veuves bénéficient d'une pension.

ACTION EN FAVEUR DU LOGEMENT

L'œuvre de la famille Boulenger la plus remarquable est sans doute son action en faveur du logement.

La famille Boulenger fait véritablement œuvre de lotisseur. On peut donc se demander en quoi le paysage de la commune s'est trouvé l'héritier de ce passé industriel, en quoi la faïencerie a contribué à le modeler.

La famille Boulenger modèle son empreinte sur la ville d'abord par son habitat personnel. "Le château Boulenger" demeure de la famille Boulenger se situe boulevard des Alliées. C'est une propriété de 404 hectares, traversée par une rivière, avec une grande maison entourée d'un parc boisé. Personne hormis les domestiques n'y entrait.

L'habitat ouvrier, d'initiative patronale, n'est pas exclusivement mais essentiellement à Choisy l'œuvre de la famille Boulenger. Contrairement à une tendance générale qui consiste à grouper l'habitat autour de l'usine, on trouve ici un système tentaculaire.

Les terrains peuvent aussi être vendus directement aux ouvriers afin qu'ils y construisent de même leur maison. Dans ce cas la faïencerie se charge de percer les voies, l'entretien et les travaux de canalisation reviennent aux acquéreurs.

La famille Boulenger étant très catholique, il ne restait qu'à faire de ces quartiers une paroisse avec son église toujours présente aujourd'hui

Les années 20 voient l'avènement d'une nouvelle phase de construction

Parallèlement à l'habitat individuel, des immeubles sont édifiés dans les Gondoles et le centre de Choisy

Ces logements devant être remis aux locataires suivant leur ancienneté dans la maison. Ce projet se concrétisera en 1930 avec en particulier l'immeuble de la gare première vision que l'on a de Choisy en arrivant par le chemin de fer

Cet ensemble situé rue Jean-Jaurès comprend 350 logements pour cadres et ouvriers

Le côté cadre, l'immeuble construit en briques rouges avec des remises cloisonnant la cour intérieure, comprend des halls décorés de mosaïques, des ascenseurs. Les appartements y sont spacieux avec les antichambres, salle de bains, toilettes. Au dernier étage une chambre de bonne correspond à chacun de ces appartements

Côté ouvrier, l'immeuble est construit en moellons de calcaire. Là, pas d'ascenseur, l'accès aux escaliers se fait par des halls étroits et sombres. Les appartements répartis de part et d'autre d'un étroit couloir se composent de trois pièces qui se commandent sans espace de circulation. Les WC sont regroupés par trois à l'étage. Pour cet immeuble, on a utilisé quatre catégories de carrelage. La première étant destiné aux cadres, la quatrième aux ouvriers et constituée de carreaux défectueux. La position hiérarchique, l'ancienneté et la bonne réputation déterminent l'attribution des logements

L'hypothèse qui consiste à s'attacher le personnel est sans doute également fondée. Aussi a-t-on créé "une organisation remarquable au point de vue d'une population difficile à diriger aux portes de Paris". Mais certainement très vite, ces considérations laissent-elles la place à une réflexion plus profonde sur les devoirs du patronat envers les ouvriers, sur son rôle et la place à occuper dans la commune

C'est dans ce contexte que la faïencerie ne cessera de prospérer jusqu'en 1933 et, restée à l'abri de tout mouvement social grâce à cette organisation paternaliste, la faïencerie Boulenger connaîtra sa première grève en 1936

LES TÉMOIGNAGES RECUEILLIS

Pour rendre compte du souvenir que les Choisyens ont gardé de l'entreprise, nous avons eu recours aux témoignages oraux. Une série d'entretiens portant sur le rapport au travail a été menée avec des personnes ayant vécu et travaillé à Choisy avant la seconde guerre mondiale en particulier avec des faïenciers.

Ont été interrogés des ouvriers, des employés, des représentants, des patrons, des militants. Ces entretiens ont apporté des informations concernant la ville industrielle de la commune, la vie quotidienne, l'histoire des techniques. Toutes ces personnes ont décrit avec une grande précision leur métier, les outils, la façon de s'en servir et les savoir-faire.

Tandis que les témoins parlent, par exemple, de techniques, le discours semble particulièrement fiable. Tous les témoignages vont dans le même sens. Mais cela se complique lorsqu'on aborde le récit d'un événement historique. Il s'agissait ici de parler sur la propre histoire et sur l'Histoire.

Certaines questions portaient sur le paternalisme, sur le mouvement revendicatif à la faïencerie, sur les grèves de 1936, sur la coopérative ouvrière.

Il nous faut de plus rappeler que ces témoignages ont été recueillis entre 1982 et 1985. Le discours ne serait peut-être plus le même aujourd'hui.

En 1936 éclate la première grève des faïenciers de Choisy. Avant cette date, les diverses tentatives pour implanter un syndicat se sont soldées par des échecs.

La faïencerie avait quelques cadres qualifiés, un personnel de maîtrise et des ouvriers professionnels qui avaient pour la plupart acquis leur qualification professionnelle par le travail et de longues années passées dans les différents ateliers de l'usine

Sur les sept ou huit cents ouvriers et ouvrières de l'entreprise, la quasi-totalité de ceux-ci avaient été embauchés sans profession et même souvent sans aucune instruction. Le métier et la spécialisation se réalisaient par le travail et les attitudes se créaient par elles-mêmes. Outre les capacités personnelles, la copinerie et même le droit de cuissage particulièrement pour le personnel féminin, jouaient un grand rôle pour l'obtention des postes les plus faciles où les plus rémunérateurs et aussi pour l'accès à des petits postes de commandement.

On entrait pour travailler à la faïencerie soit par parenté, sur recommandation ou au hasard d'un besoin de main-d'œuvre exceptionnel. Embauches sans quali-

fication, les salaires étaient les plus bas de la ville et de la région mais il fallait vivre et il y avait peu de choix

Non seulement les rémunérations étaient basses à la faïencerie mais il y avait des contraintes pour tout le personnel quel qu'il soit :

- Interdiction absolue d'appartenir à un syndicat ou à un groupement susceptible d'enfreindre au respect des règlements intérieurs de l'entreprise
- Interdiction d'accepter des tracts de propagande syndicale à la sortie de l'usine. Les distributeurs étaient chassés par les gardiens ou par la police appelée en renfort. Des ouvriers et ouvrières acceptant les tracts étaient immédiatement signalés à leur chef.
- De ce fait, le personnel en refusant de prendre les tracts et ceux qui, est hors de la vue du gardien, osaient les prendre, faisaient attention de ne pas être vus par un collègue de travail mal intentionné.

Une tentative faite par les ouvriers de la faïencerie de Digoïn (Saône et Loire) de prendre contact pour comparer les conditions de travail et de rémunération fut vouée à l'échec complet.

Pourtant, les ouvriers ne sont sans doute pas hostiles à la grève car rappelons qu'en 1905 pendant la grande grève des verriers chez Houdaille à Choisy, ils apportent une aide financière considérable. Cependant, de par sa vigilance, la famille Boulenger élimine certainement des perturbateurs potentiels. L'adhésion à la religion catholique fortement recommandée si on veut travailler à la faïencerie ne va pas non plus dans le sens de l'agitation syndicale. De plus, une population immigrée d'Alsaciens Lorrains semble acquise aux Boulenger. 50 ans après la fermeture de l'entreprise apparaît encore à leur rencontre dans quelques discours, une certaine xénophobie. Réputés pour être la botte du patron, très catholiques pratiquants, ils fréquentent le cercle catholique de Choisy association animée par la famille Boulenger.

“C'étaient des mouchards toujours en train d'épier ce qui se disait”

On peut supposer surtout que l'organisation paternaliste de l'entreprise et les avantages divers dont bénéficient les ouvriers, les détournent de l'esprit revendicatif même si les salaires ne sont pas plus élevés qu'ailleurs et même si les conditions de travail n'y sont pas plus enviables.

Au conseil de famille se règlent les conflits : “Paternalisme pour la misère l'exploitation” déclare un ancien militant communiste. C'était “l'esprit qui existait dans l'affaire, qu'on avait tenté de créer en étant très proches les uns des autres. S'il y avait un litige on essayait de le résoudre par la conversation” répond M. Privé, administrateur général en 1936.

Hippolyte Boulenger était à sa façon “le nouveau Roi” de Choisy, lit-on dans la mémoire d’un verrier M. Chabot.

“Tout était Boulenger pour des salaires de misère”.

D’après une choisyenne, “c’était la maison qui payait le plus mal de toute la région”. Et pourtant quoi qu’il en soit, il fallut attendre 1936 pour que la faïencerie connaisse sa première grève apportée par la grande vague du Front populaire.

En effet, le 2 juin à 13h30, les ouvriers se mettent en grève et occupent l’usine jusqu’au 15 juin à 7h30

Les accords signés le 13 juin 1936 stipulent des augmentations allant jusqu’à 50% pour certains ouvriers, plus de 15% pour les employés payés au mois par exemple, les heures de grèves devant être payées au tarif avant grève -50%

En réponse Paul Boulenger écrit en septembre au ministre de l’économie nationale que s’il doit appliquer aux salaires la majoration de 50 à 75% demandée pour les mettre en harmonie avec les salaires de la région parisienne et il ne pourra plus continuer. Il réclame un contrat collectif à la profession en accord avec les usines de province et mentionne que les salaires y sont de 25 à 35% inférieur à celui de Choisy.

Voyons ce qu’en disent ceux qui ont vécu ces événements. Nous citerons pour cela quelques extraits de leurs témoignages.

“En 1936, affirme cette ouvrière, tout le monde a débrayé, un cyclone”

“Les ouvriers se sont laissés monter la tête. Il existait un mauvais esprit. Un homme venu du nord a entraîné les ouvriers” déclare un autre témoin.

“Pendant les grèves, les Boulenger étaient menacés” confie cette ouvrière aux couronnes. “Il y a eu des manifestations devant le château on criait à mort !”

Un autre raconte : *“Pendant les grèves en nous a enfermés dans l’usine. Les autres menaçaient les ouvriers des couronnes qui voulaient continuer à travailler. Des Algériens étrangers à l’usine étaient venus pour surveiller l’usine. Sur le mur, côté parc de la mairie, avec des armes de fortune (des outils utilisés à la faïencerie) ils empêchaient les ouvriers grévistes de faire le mur et de se sauver”.* Un Algérien, très instruit faisait le pointage des ouvriers qui interdisait de sortir et d’entrer.

Le témoin ajoute : *“en 1936 ont jetait des oranges pourries et des pommes de terre sur les sœurs de Saint-André”.*

Quant aux raisons de la fermeture de l’entreprise, pour certains : *“il y avait trop de concurrence avec la province”.*

Pour d’autres : *“les patrons de la faïencerie ont préféré fermer l’usine plutôt que de céder au mouvement de grève”.*

Ou encore : *“C’étaient des étrangers à l’usine. Le patron n’a pas accepté cela. Ça a été la mort de l’usine.”*

Laissons à présent l’un des patrons de la faïencerie évoquer les événements : *“En 1936, il y a eu un syndicat. Avant, il n’y avait pas de délégués de personnel, mais tous les samedis avait lieu la conférence avec tous les contremaîtres, chefs d’ateliers, dans les bureaux de la direction. On mettait en commun des points généraux qui n’allaient pas pour essayer de trouver des solutions. Pour les revendications de salaires, on essayait de résoudre la question sans l’intervention de gens étrangers. Les contremaîtres étaient les porte-parole. On était très proches les uns des autres jusqu’au jour où les intermédiaires ont été des gens pas de chez nous”.*

“Quand l’affaire a fermé en 1936, ils m’ont demandé de rester à leur tête. Les revendications étaient plus politiques qu’économiques. Avec les charges de la région parisienne nous ne pouvions pas lutter avec la province”.

Malgré la rupture qui se produit à ce moment-là entre la société Boulenger et le personnel qu’elle emploie, les faïenciers ne semblent pas avoir gardé de rancune à l’égard de leur ancien patron. Les seuls propos négatifs ou même haineux qui nous soient parvenus émanent de personnes qui ont pas travaillé à la faïencerie, tels que par exemple : *“les Boulenger à pendre dans la cour de l’usine à la cloche”*. Il en va de même pour l’échec de la coopérative ouvrière. Des témoins étrangers l’usine en rejettent la responsabilité sur la famille du Boulenger.

“Les trusts du patronat ont créé des difficultés pour les matières premières et les marchés” explique ce militant. Pour cette autre témoin : *“Il n’y avait pas de matières premières, elles continuaient à appartenir à Boulenger, d’où l’échec.”*

Concernant la fermeture de l’usine, il semble généralement admis que les salaires de la région parisienne plus élevés rendaient impossible la concurrence avec la province.

Une deuxième explication plus timidement avancée serait que Boulenger n’a pas voulu céder devant la grève et plus précisément dans la mesure où des étrangers à la faïencerie se trouvaient dans l’usine, toute négociation serait devenue impossible

Si les témoins extérieurs incombent l’échec de la coopérative ouvrière aux Boulenger, pour les faïenciers il y a eu escroquerie. Encore la même réaction : *“Ce n’étaient pas des gens de chez nous on ne les connaissait pas”.*

Pourtant en 1937, on compte 366 souscripteurs, on peut le supposer la plupart anciens de chez Boulenger. La coopérative n’aurait donc pas du tout fonctionné de manière démocratique.

L’un de ses membres militants ayant mené les négociations avec Boulenger écrit : *“certains politiciens placés dans l’affaire auraient entravé le bon fonctionnement de la coopérative”*. Lui-même en est exclu à cette date.

La question n'est pas ici de savoir s'il y a eu escroquerie au nom ni de citer des noms. On est étonné cependant du mutisme des témoins quand il s'agit de raconter ce qui s'est passé à partir de 1936. Presque 50 ans après la fermeture de l'entreprise, il existait encore, semble-t-il, une sorte de malaise à l'évocation de ces questions.

Comment expliquer cet "oubli" d'évènements qui pourtant devraient avoir particulièrement marqué les faïenciers. La charge émotionnelle véhiculée par 1936, l'importance d'un premier mouvement revendicatif qui de surcroît a entraîné la mort de l'entreprise, ce qui aurait dû être la grande aventure de la coopérative ouvrière. Tout cela semble avoir été en grande partie gommé de la mémoire.

Toutes les usines ont été en grève et occupées. Toutes n'ont pas fermé pour autant. Il est vrai que la faïencerie étant une industrie à haut coefficient de main-d'œuvre, difficilement mécanisable, les salaires y représentaient un coût élevé. Mais elle n'était sans doute pas la seule industrie dans ce cas en région parisienne.

De la part des patrons comme de celle des ouvriers, il semble qu'il y ait refus de parler de ce qu'il s'est passé, ou plutôt le blocage. L'aspect psychologique et même affectif n'y est pas étranger.

Il existait une sorte de contrat tacite entre les Boulenger et leurs ouvriers. Les patrons "aidaient les ouvriers à condition que ces derniers ne contestent ni leurs autorité ni leur œuvre".

LA CONFIANCE A ÉTÉ BRISÉE

Les ouvriers se sentent coupables d'avoir, oserait-on dire, "tué le père", responsables de la fermeture de l'usine, de n'avoir pas su maîtriser le mouvement ni en contrôler les excès, coupables de s'être laisser déposséder de la coopérative ouvrière, coupables parce qu'au bout du compte ce sont eux les victimes. Un peu comme un jeu qui aurait mal tourné.

Quant aux patrons, ils essayent de se consoler en déclarant : "*c'était écrit d'avance. On était condamné : toutes les entreprises de Choisy ont connu le même sort. Je ne crois pas que l'un ou l'autre de ceux qui m'ont précédé ait profité d'une façon quelconque de la situation. Ils ont été vraiment exemplaires et m'ont servi d'exemple*" nous dit M. Privé.

Pourtant, leur obstination à ne rien céder dépasse, semble-t-il, les seules contraintes économiques. M. Privé l'exprime ailleurs assez clairement : "*les questions devaient se résoudre sans l'intervention de personnes extérieures à l'usine. Et tant que les ouvriers refusaient l'intermédiaire du conseil de famille, la négociation était impossible. Avoir recours à des syndicats, c'était faire écrouler l'œuvre paternaliste bâtie par plusieurs générations de Boulenger. La*

réaction ne pouvait qu'être été affective". Nous laisserons M. Privé conclure : *"Pour moi, ça a été tragique...Faut s'incliner et essayer de subsister comme on peut."*.

Il paraît difficile à nos mentalités d'aujourd'hui de concevoir que les ouvriers aient pu se soumettre si longtemps et sans révolte à la toute-puissance d'un patron. Mais n'oublions pas que des lois sociales n'existaient pas à cette époque et les Boulenger ont peut-être contribué à atténuer la misère qui était alors monnaie courante. L'intention était louable. La famille Boulenger a sans aucun doute agi dans un but philanthropique et hygiéniste, pour la santé et le bien-être physique aussi bien que moral de ses ouvriers

Occuper les loisirs, offrir un jardin ou organiser une fanfare, c'était aussi lutter contre l'alcoolisme. Permettre aux ouvriers d'acquérir une maison, c'était d'abord leur donner un logement salubre, c'était aussi attacher l'homme à son intérieur, souder des liens familiaux dans le respect de la religion, en le mettant à l'abri des idées subversives qu'on pouvait ramasser dans les bistros ou autre lieu de rassemblement

N'oublions pas, non plus, l'œuvre des dames Boulenger au sein de la Mutualité maternelle qui, en éduquant les mères, travaillaient à l'abaissement de la mortalité infantile

Peut-être, les patrons de la faïencerie s'inscrivent utile dans un plus vaste courant utopiste. Peut-être ont-ils rêvé et tenté de réaliser une microsociété dans laquelle les classes dirigeantes et les ouvriers vivraient en harmonie, chacun à sa place, et dans l'estime de l'autre ?

La période tardive et la localisation aux portes de Paris dans lesquelles s'inscrit ce projet paternaliste le rendent assez atypique. C'est sans doute ce qui explique la chute brutale et inéluctable de l'entreprise.

L'ère n'était plus au paternalisme. Les dirigeants d'entreprises n'étaient plus seuls face à leur personnel. Il fallait compter avec des intermédiaires extérieurs, dont l'Etat qui venait par exemple de prendre le relais de la protection sociale.

ROLE DES ACTIONNAIRES

Néanmoins, les Boulenger avaient fait construire une nouvelle usine à Alençon, entrée en production dès 1937.

A la lumière des documents d'urbanisme consultés qui se révèlent contemporains des acquisitions en vue de cette nouvelle usine d'Alençon une interrogation pointe : la fin de la faïencerie n'aurait-elle pas été conçue dès le début des années 30, en lien avec une vaste restructuration du centre-ville ?

Une chose est sûre : avec l'urbanisation nouvelle de la commune et celle accélérée de toute la banlieue, le site Boulenger valait désormais de l'or (20 000 000 de francs selon les évaluations a minima des Domaines).

Dans un contexte de forte réaction patronale, les actionnaires de Boulenger et compagnie et leurs mandataires n'auraient-ils pas saisi le conflit noué en 1936, comme une opportunité pour parvenir à leurs fins et avec d'autant moins de scrupules, que celui –ci marquait l'entreprise d'une rupture historique ? Longtemps perçu comme un accident de l'Histoire, la fin de la faïencerie apparaît aujourd'hui plutôt annonciatrice de profondes transformations. En tout état de cause, après la liquidation intervenue en 1938, la guerre va geler la situation durant les deux années.

FRANÇOIS ROBICHON

DOCUMENTATION CONSULTÉE

Thèse d'Hélène Bougie, "la Faïencerie Boulenger à Choisy le Roi" 1982

Histoire de Choisy-le-Roi, Auguste Franchot, 1926

La banlieue parisienne, Jean Bastié

D'une rive à l'autre, Marc Blachère, 2005

Les cahiers de l'association Louis Luc

Archives communales de Choisy le Roi

LES GRANDES CRISES DE 1908 ET 1968'

LES GRÈVES DE 1908

Du 2 mai au 7 août 1908, soit pendant 99 jours, se déroule dans la région des fouilles, de Draveil à Villeneuve-le-Roi, une des grèves les plus longues et les plus dramatiques que la France ait connue. Pensant exagérées les demandes formulées par 250 terrassiers au lendemain du 1er mai, les principales entreprises d'extraction de sable, dont Lavolley et Morillon-Corvol, rejettent leurs propositions.



*“L’équipe sanglante [de] Villeneuve Saint- Georges”
avec “M. Verdier des porcelaines [de Choisy]” (coll. Cesaf).
Une des très rares photographies prises pendant les grèves de 1908*

Le climat se dégradant alors rapidement, les incidents se multiplient et aux tentatives parfois violentes de débauchage utilisées par les grévistes à l’encontre des “renards” ou “picketing”, du nom de l’entreprise Picketty, s’oppose un patronat souvent raidi sur ses positions et prompt à appeler l’armée pour rétablir l’ordre.

Deux événements graves ponctuent à deux mois d’intervalle cette période agitée. Le 2 juin, des gendarmes voulant arrêter un terrassier dans le café Ranque à Vigneux, alors siège du syndicat, se disent menacés, et ouvrent le feu. Pierre

Le Foll, 50 ans, de Villeneuve-le-Roi, et Emile Giobelina meurent. Les obsèques du premier, le 4 juin, provoquent des troubles graves : l'excavateur sur rail de l'entreprise Jardin est ainsi saccagé. Enfin, le 30 juillet 1908, la manifestation organisée à Draveil/Villeneuve-Saint-Georges tournant à l'émeute, l'armée réagit durement ; deux ouvriers tués, de nombreux blessés. Et, dès le lendemain, de nombreux dirigeants syndicaux sont arrêtés : la grève est brisée par Clemenceau.



La drague avant sa destruction lors des grèves de 1908, carte postale (coll. Cesaf)

Si effectivement les employés de Morillon-Corvol ne participent pas autant à ce mouvement que les terrassiers des autres fouilles mais en payent le prix, les conséquences locales demeurent indéniables. Au point de vue économique, les chantiers de construction dans la Faisanderie deviennent quasiment abandonnés dès l'annonce de l'arrivée de grévistes ; la paralysie du secteur bâtiment devient quasi générale. Sous l'angle social, la crise de 1908 aggrave le sort d'une partie de la population vivant déjà dans des conditions précaires.

Enfin, deux événements vont cristalliser les oppositions et diviser la ville en perpétuant le souvenir de ces drames. Le 26 septembre 1909 un monument dédié à Pierre Le Foll est inauguré au cimetière de Villeneuve-le-Roi (il s'y dresse encore aujourd'hui).



Monument Pierre Le Foll à Villeneuve-le-Roi, carte postale, sans date (coll. Cesaf)



Tract publié par l'Union des syndicats du département de la Seine, fustigeant les dragonnades de 1908 contre les salariés des sociétés Morillon-Corvol, Sablière de la Seine, Lavolley, Dujardin, dont les revendications salariales ont été repoussées (coll. Cesaf). Le patronat ayant fait appel à la force publique, Clemenceau, comme l'année précédente contre les viticulteurs du Midi, fera intervenir les gendarmes et les dragons. Les premiers tuent deux ouvriers par balles, les seconds en sabrent quatre devant la gare de Villeneuve-Saint-Georges. Le bilan de la plus longue grève de notre pays, qui a duré 99 jours, est de six morts.

Fin 1908 enfin, la Mairie cherchant un garde champêtre choisit pour ce poste un ancien gendarme, tradition respectée par l'engagement de M. B.. Le hasard (mais est-ce vraiment le hasard ?) voulant qu'il ait justement été l'un des participants à la fusillade du 2 juin 1908, chacun peut imaginer les réactions que sa présence pouvait susciter en ville.

Documents sur la grève et les craintes du lendemain



“Villeneuve-le-Roi (Grèves). Un déjeuner en plein air. 12 juillet 1908”,
carte postale (coll. Cesaf).

Le 27^e dragons de Versailles cantonné au château de l'Abbaye,
devant la grange du XIV^e siècle.



“Villeneuve-le-Roi. L'ancienne abbaye”, carte postale (coll. Cesaf)

“6 juin 1908

Monsieur le Sous-Préfet,

Je viens vous rappeler mes lettres où je sollicitais des forces capables de refouler les grévistes.

Vous en avez décidé autrement et ma commune a été victime d'actes de brigandage dont nous avons tous à déplorer les effets.

Comme les jours précédents, jugeant la chose posément et froidement, je viens vous dire qu'il est urgent de nous protéger d'une façon efficace, et si toutefois vous deviez nous enlever les deux pelotons de dragons qui nous ont été envoyés, je proteste absolument et très énergiquement.

Le Maire, Mascaux.”

(Archives communales, Chrono du Maire, tome 4, f° 5.)

“Villeneuve-le-Roi, le 23 juin 1908

Contrairement à ce que prétendent certains meneurs de la grève actuelle, la plupart des ouvriers en grève (j'entends les pères de famille, hommes rangés, qui, eux, n'ont pas demandé la grève et ils sont en quantité), ceux-là, après quelques questions posées, m'ont répondu : “Mais, Monsieur, nous ne demandons qu'à travailler, ce n'est pas nous qui avons demandé d'augmentation, mais nous sommes forcés d'obéir aux ordres donnés par le syndicat qui nous menace des pires répressions si nous travaillons ; nous avons même essayé d'établir en réunion à Vigneux le vote de la reprise du travail à bulletins secrets, l'ouvrier qui a proposé cela a été frappé et traité de renégat par les membres du bureau. Nous savions cependant qu'en agissant ainsi, chacun de nous, père de famille, aura voté pour la reprise du travail, car il est dur quand on a de bons bras et des enfants à nourrir d'aller mendier une écuelle de mauvaise soupe pour vivre ; pour les célibataires, chemineaux endurcis, moins besogneux, ils acceptent aisément le chômage n'ayant pas de logis pour la plupart, ils prennent leur soupe, vont mendier aux portes quelques sous que l'habitant qui les craint n'ose refuser, puis vont dormir dans l'herbe dans quelques coins”.

Quelques-uns m'ont tenu ces propos, ce sont des gens de ma connaissance, gens estimables, qui disent aussi qu'il est vrai que la caisse de secours des grèves a bien reçu quelques secours, mais pas tant que l'annoncent certains meneurs. La preuve en est, c'est que l'on recommence les quêtes à domicile de tous côtés.

En réunion, on engage les grévistes à patienter en leur montrant le cas isolé de “l'entrepreneur Perse qui a accepté les conditions que d'autres patrons seront, eux aussi, forcés d'accepter sous peu”, leur dit-on.

L'état d'esprit pour les ouvriers qui travaillent aux fouilles malgré la grève se rassure un peu, se sachant gardés, mais, si les contingents de troupes quittaient la

fouille avant la reprise totale du travail, ces hommes quitteraient les travaux par crainte des représailles que ne manqueraient d'exercer contre eux certains meneurs, sachant la fouille à leur merci et sûrs de l'impunité.

En somme, chez presque tous, quoique l'on fasse et que l'on prétende en montrant l'ouvrier demandant la lutte à outrance, il ressort nettement, d'après une vingtaine d'ouvriers que j'ai pu interroger, et des plus intelligents :

1° - que les ouvriers voient que le patronat est difficile à amener à composition ;

2° - qu'ils viennent [les ouvriers] de perdre presque les deux meilleurs mois qu'il y ait pour le travail de terrassement ;

3° - que l'on commence à refuser le crédit et que le propriétaire montre les dents.

L'énerverment des premiers jours a fait place à de la lassitude ; on attend (mais on ne l'avoue pas) que le syndicat autorise la reprise des travaux."

LES MAI 68 A VILLENEUVE-LE-ROI²

En 1967, Monsieur Berthon prend la relève de Monsieur Charly comme proviseur au lycée de Villeneuve-le-Roi qui regroupe mille cent élèves en trente-trois divisions et cinquante-neuf professeurs. Le second cycle offre toutes les options menant au baccalauréat, y compris l'option économique. Les langues enseignées sont l'anglais, l'espagnol, l'allemand. La cantine permet d'accueillir plus de huit cents pensionnaires. Son aire de recrutement s'étend jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges et Ablon.

Agitation au lycée

Au début du printemps 1968, les classes terminales du lycée s'inquiètent tout d'abord de l'examen au baccalauréat. Mais depuis le début mai, ce sont les événements de Nanterre, le mouvement du 22 mars, Daniel Cohn-Bendit, les manifestations de la minorité des élèves les plus sensibilisés. Enfin si le feu a si vite pris à la plaine, c'est qu'une crise des valeurs établies a préexisté au mouvement lycéen. La guerre du Vietnam, les chansons de Bob Dylan, le théâtre contemporain, le Népal ou l'Amérique latine de Che Guevara et de Régis Debray, la Chine de la Révolution culturelle peuplent l'univers d'un nombre grandissant de lycéens. L'existence d'un "Comité Vietnam de base" est une pièce parmi d'autres dans la prise de conscience d'une minorité de lycéens. Il est tenu par des communistes en rupture de ban qui tentent de mobiliser contre la guerre du Vietnam, en particulier par des projections de films-débats qui ont lieu au foyer du lycée. Leur influence reste malgré tout limitée.

Par contre, des initiatives de certains professeurs d'espagnol et de philosophie comme l'invitation du dramaturge Armand Gatti sont plus susceptibles d'ouvrir la réflexion autour des grandes questions du moment.

Quelle culture, quelle école?

L'affirmation selon laquelle la culture dite classique (d'aucuns disent "bourgeoise"), enseignée dans les écoles n'est pas la seule, choque plus d'un élève. Début mai, on assiste aux premiers mouvements de contestation C'est d'abord le refus de monter en cours "car il se passe des choses graves chez les étudiants. Le 3 mai, le pouvoir gaulliste décide d'en finir avec le désordre universitaire et fait investir la Sorbonne par la police. Des élèves questionnent les professeurs réputés pour leur "progressisme et les somment de décider d'une action voire de "faire la grève des cours. Les professeurs syndiqués au SNES (souvent communistes) s'esquivent en parlant "d'éléments irresponsables, de responsabilité, qu'une action se prépare, qu'on ne peut se lancer comme cela..." Une minorité d'enseignants y sont hostiles et le font savoir par des remarques acerbes une fois les élèves en classe. Le reste se tait, sans doute par indifférence. On ne dispose de chiffres fiables qu'un mois après le début des événements. "Lors d'une motion datée du 6 juin, on apprend que les grévistes représentent 85% du lycée d'Etat mixte, soit 40 enseignants sur un total de 59." Autre mouvement d'humeur qui renvoie à la crise larvée de l'institution scolaire le refus des premiers des classes littéraires de recevoir les félicitations du Conseil des Professeurs considérés comme une "carotte". Le proviseur attendra en vain leur venue.

Temps local, temps national

Pendant ce temps, les événements se précipitant dans la capitale, le gouvernement réagit avec brutalité et démesure aux cortèges dirigés par les groupuscules A Villeneuve-le-Roi, on parle de plus en plus dans les couloirs et dans la cour. Le 7 mai, un tract circule, il fait état de "mille blessés et trois morts au gaz de combat." La nouvelle dramatise la situation. Quelques élèves interpellent leurs camarades en leur demandant de boycotter les cours "pour riposter aux brutalités policières". Les discussions sont vives entre adversaires et partisans des manifestants. Le gros des effectifs interrogé ne prend pas parti ; dans quelques jours, ceux-là désertent le lycée occupé.

A Paris, les manifestations étudiantes et lycéennes culminent dans la "nuit des barricades" du vendredi 10 mai. Une bataille violente oppose, quatre heures durant, CRS et manifestants. On relève des centaines de blessés.

Des "fils à papa" ? Et des CGT anti-démocratiques

Jusqu'à cette date, la municipalité communiste de Villeneuve ne se mani-

feste guère. La principale force de gauche de l'époque, le PCF, s'est montrée fort hostile au mouvement étudiant qui sert objectivement les intérêts du pouvoir gaulliste et des grands monopoles... Le lendemain matin de la "nuit des barricades", virage à 180°. Devant le lycée, des militants communistes distribuent des tracts en annonçant à ceux qui veulent les entendre : "Voyez, nous sommes avec vous, nous vous soutenons". Ceux qui, hier, étaient qualifiés de "fils à papa" empêchant les "fils de travailleurs" de passer leurs examens sont métamorphosés en alliés. Autant dire que les lycéens accueillent plus que froidement la nouvelle ! Ils sont d'autant moins enclins à pactiser que depuis la veille les plus engagés ont décidé d'agir seuls. À partir de huit heures du matin, des lycéens bloquent la circulation pour distribuer un tract invitant la population à manifester sa désapprobation. Les files de voitures s'allongent des deux côtés ; mais c'est la bonne humeur et les conducteurs prennent avec curiosité la feuille de papier qu'on leur tend.

Les lycéens manifestent seuls

Aux environs de dix heures, un imposant cortège composé de lycéens et de professeurs marche sur Villeneuve-Saint-Georges. De leur côté, des organisations syndicales des zones industrielles de Villeneuve-Saint-Georges et Villeneuve-le-Roi convergent vers la place de la mairie de Villeneuve-Saint-Georges où doit se tenir un meeting. Dans une rue adjacente, on peut apercevoir un discret car de police. Le soleil chauffe, la place est bondée. Tout paraît harmonieux. Pourtant, les lycéens qui sont à l'origine de la manifestation se voient interdits de parole par le service d'ordre de la CGT.

Mais que veut le CAL de Villeneuve-le-Roi ?

Dans les jours qui suivent, les lycéens et des professeurs se dotent d'une structure dénommée "Comité d'Action lycéen" ou CAL. Le terme de comité plaît, car il rappelle les comités révolutionnaires de 1792 ! Indépendant, le CAL a pour charge d'élire un bureau qui le représente et de convoquer régulièrement des assemblées générales pour faire le point ou synthétiser les idées débattues en classe. Le but premier est de "donner de nouvelles structures à l'enseignement national". Le CAL se définit ainsi : "un CAL est un groupement d'élèves ayant pris conscience de leurs responsabilités au sein du système dans lequel ils sont intégrés. Cette prise de conscience étant suivie d'un désir de changer ce système qui ne répond plus à leurs besoins et qui les implique malgré eux dans une société où leur épanouissement ne peut se fane dans sa totalité" (dans un tract intitulé "Notre action"). Une des premières décisions est de confectionner une banderole sur laquelle est inscrit : "lycée occupé par le CAL de Villeneuve-le-Roi", et en dessous "avec les syndicats enseignants SNES, FEN, SGEN CFDT". Le proviseur, Monsieur Berthon, est un homme libéral. Il fait savoir au CAL qu'il n'a pas attendu les événements pour essayer

“de promouvoir une éducation du sens des responsabilités et de la liberté”. Au demeurant, il insiste pour que le CAL fasse disparaître le mot “occupé” puisque l’administration a eu une attitude neutre. Le CAL obtempère et déplace la banderole de la porte d’entrée à la cantine.

Une révolution culturelle ?

En dehors des assemblées générales, qui ont lieu quotidiennement salle du foyer et qui sont plus ou moins fournies selon les thèmes abordés, le CAL organise cinq commissions : Examens, Programmes, Orientation, Information, Travailleurs, Etudiants ! Elles sont destinées à étudier et élaborer un projet de réforme du système d’enseignement “actuel”. Le 29 mai, à quatorze heures, les élèves de terminales et premières sont convoqués à une AG pour débattre de la création ou non de trois nouvelles commissions : Information et Education politique, Culture et Education sexuelle ; contrairement à une idée reçue, cette dernière n’aura guère de succès.

A la lecture de ces deux mois agités, bien des propos peuvent sembler aujourd’hui utopiques. Cependant, il apparaît nettement que la contestation la plus féconde est d’ordre culturel. A ce titre, le document intitulé “compte-rendu final du travail effectué par la commission des programmes du lycée de Vilieneuve-le-Roi” (22 pages) résume le mieux la complexité voire parfois les rêveries lycéennes de l’esprit “soixante-huitard”. Le mouvement de mai-juin 1968 n’est pas iconoclaste, au contraire. Ce texte étonnant débute par une réhabilitation de la culture religieuse du Moyen Age “indéniablement populaire” et une condamnation de la “culture classique” bienséante et conventionnelle, héritée de l’humanisme de la Renaissance. Suit une critique des institutions culturelles: Académies, Prix, Universités... qui se termine par cette phrase : “la culture ne s’enseigne pas, elle se vit”. L’enseignement doit être à la fois vie et découverte. Le principe d’autorité absolue est mis à mal et on dénonce “le système” qui fait que l’élève est un “passif soumis, sans initiative”. Il obéit. Il est bien mis en évidence “la double culture de l’élève”, l’une scolaire expliquée par les professeurs, l’autre extérieure et libre (cinéma, télévision, journaux, radio). On s’indigne de l’absence de communication entre travail intellectuel et travail manuel et surtout que “les facultés de Lettres fabriquent des chômeurs”. La notion de classe et d’âge correspondant est remise en cause.

On s’insurge contre l’idée “qu’il ne s’agit pas de faire aimer telle ou telle matière mais de faire apprendre autant de choses possibles dans les limites de l’année scolaire”. Le malaise, “l’ennui provoqué par l’étude pourvu que les choses soient apprises et sues” n’inquiétaient guère les professeurs. Le manque de passerelles entre les disciplines est stigmatisé. Le document ne s’élève pas contre la sélection. Avec un magnifique jeu de mots, “la sélection doit devenir une orientation, l’orientation devient une sélection librement consentie”. A

l'inverse de certaines thèses en vogue à l'époque, une étude statistique démontre que "c'est le niveau culturel du milieu familial qui exerce une influence prédominante et non le revenu". Si le texte se conclut subtilement : "tous les éléments ne sont pas réalisables maintenant", il n'en souhaite pas moins une transformation du système par "une révolution".

Qu'est-ce qu'un soixante-huitard ?

Cet aspect des événements n'a été que peu mis en valeur jusqu'à présent. Il peut paraître pour certains éloignés de la vie villeneuvoise. Or il en est au centre. Ici, c'est une génération qui s'exprime. Ces idées ont alimenté bien des conversations familiales et publiques pendant quelques semaines.

Les lycéens en grève ont eu peu de contact avec le monde extérieur. Les communistes de la Mairie qui auraient pu jouer un rôle n'ont rien fait pour en établir, car leurs militants des Jeunesses communistes (JC) en rupture de ban, agissent de leur propre chef. D'ailleurs, la première réaction "officieuse" du Parti est de convoquer Y. T., responsable des JC du lycée. La notabilité municipale, qui lui a donné rendez-vous au café Grandière, lui demande de "donner les noms et adresses des gauchistes qui tiennent le CAL". La raison ? "Ce sont des fascistes, des gens du patronat". Une analyse aussi fine ne pouvait guère "mordre" sur le mouvement. En définitive, les seuls véritables liens se tissent avec les autres lycées de la région, voire la faculté de Censier où les CAL ont un bureau de coordination nationale. Selon le mot d'un ancien élève, "c'était un lycée plaque tournante". Pour centraliser les informations, la loge du concierge disposant d'un téléphone est "occupée" sans que quiconque n'intervienne.

Pendant la soirée du conflit, le CAL s'est trouvé confronté à l'organisation de la vie quotidienne. Il lui a fallu créer une "commission Cogestion" (à l'époque on dit rarement autogestion, ce qui n'est pas exactement la même chose) avec deux branches : Intendance et Administration (cette dernière n'a pas fonctionné). A ce titre, chaque jour, des élèves, garçons ou filles, vont au ravitaillement et confectionnent les repas servis à la cantine. Sur une note interne du CAL du 22 mai, il est écrit "12h30, repas froids assurés par les pensionnaires". Les rapports avec les femmes de service et "le délégué syndical CGT Samson sont empreints de cordialité".

Qu'est-ce qu'un "gauchiste" ?

Tandis que la majorité des lycéens grévistes organisent leur nouvelle vie, une minorité liée ou non à des "groupuscules" entend porter la contestation hors des enceintes scolaires. Ils ont mis sur pied un "comité d'autodéfense" associant des lycéens et des ouvriers de la zone industrielle. Avec des employés de la FACOM et de la société de construction Balency et Schuhl, ils

créent “un comité de grève mixte”. Lorsque des lycéens se présentent aux grilles des usines occupées, “ l’accueil est bon”. Les tentatives brutales “pour interrompre le dialogue par des syndicalistes” sont mal vues. Un dirigeant du CAL, Jean-Pierre Halter, confirme cette attitude : “à chaque fois que l’on se rendait dans la zone industrielle, les dirigeants syndicaux CGT interdisaient tout contact. Ceci explique en partie que nos tentatives vers le monde des usines aient été couronnées de peu de succès”. Une “quête au drapeau rouge” est organisée au marché par ces lycéens pour “aider les ouvriers en grève”. Le maire communiste, Maxime Kalinsky, qui a pris la tête du comité de grève, n’apprécie guère ce geste qui “risque d’effrayer les gens”. Parmi ces lycéens, surtout préoccupés par les liaisons avec les travailleurs manuels, cinq d’entre eux “vont régulièrement faire les barricades”. “On revenait à l’aurore, on couchait sous les escaliers du lycée et on recommençait le lendemain”.

A chacun son “Mai 68”

Le bulletin municipal de juin 1968 recense plus de quatre mille ouvriers “ayant mené le combat pour l’aboutissement de leurs justes revendications”. La municipalité a en un mois distribué “2 000 litres de lait, 445 kilos de pain, 2 500 kilos de pommes de terre et des bons d’épicerie pour une valeur de 32 500 francs touchant plus de 380 familles grévistes.” Des repas ont été servis aux piquets de grève et aux enfants des centres aérés ouverts avec l’aide bénévole de moniteurs et du comité de grève des communaux³. Comme dans de nombreuses villes, Villeneuve a donc émis des bons ayant valeur monétaire. C’était ainsi renouer avec les pratiques de la Libération.

Il est évident que chacun a vécu son “Mai 68” et ignoré et déformé volontairement ou involontairement ce qui se passe ailleurs. Il serait faux de prétendre que “toute” la population, “toute” la jeunesse, “tous” les ouvriers étaient favorables au mouvement culturel et social de 68. Certains se sont montrés franchement hostiles. Ancien élève, Monsieur T. nous a raconté que lors d’une réception des familles d’élèves, vers la mi-mai, un père prend le tract que je lui tends et le froisse rageusement en pestant contre l’arrêt des cours et la politisation.

Occupation d’usine par... le patron !

Si quelques entreprises ont été occupées par les grévistes, telle la société Emulithe où le directeur, Monsieur Bricout a été séquestré quelques jours par des éléments qui n’étaient pas tous de l’usine, on connaît d’autres formes “d’opposition”, en particulier celles de dirigeants d’entreprises de la zone industrielle. Pour Monsieur Reix, directeur de matériel et approvisionnement de la Société nouvelle de Construction, la grève commence vers “la fin du mois de mai”, par une entrevue avec le délégué CGT Loetz (?) : “Monsieur

Reix, les étudiants nous em.... mais enfin, il faut qu'on fasse comme les autres, on a des ordres, on aime le travail". Devant l'entreprise, les gens de la CGT, et peut-être des communistes, sont venus manifester aux portes qu'on avait eu soin de fermer. Un conducteur de camion grue s'exclame : "Je vais vous en débarrasser" et il se met à agiter le crochet qui pèse sept à huit tonnes ! Le directeur se précipite vers l'ouvrier : "Allez hop, tu rentres ça, tu fermes les portes et me fiches la paix !" Après discussion avec le responsable CGT, on décide que les grévistes n'occuperont pas l'usine. "Ils sont tous sortis sans problème". Ainsi c'est le patron et "une dizaine d'employés qui occupent leur usine !". La nuit, un adjoint ou moi, nous nous relayions pour éviter tout sabotage. (La rapidité et l'ampleur des grèves surprennent tout le monde. C'est sans doute pourquoi "il n'y a pas eu de réunion entre les patrons de la zone industrielle). S'il n'y a pas de heurts, cela est dû à deux choses : la politique libérale de ce patron chrétien et des salaires" plus hauts qu'à la Haute Seine, identiques à ceux pratiqués dans cette grande unité qu'est Bouygues. A la reprise (à la mi-juin ?), "on discute entre autre salaires comme il est normal et on supprime une demi-heure sur le déjeuner pour que les travailleurs puissent sortir une demi-heure plus tôt". Ailleurs, la reprise ne s'est pas effectuée sans problème, notamment dans l'établissement de transport. "Un ouvrier marxiste a même mené une grève très dure de sorte que la reprise soit difficile". Aux usines Chausson, "des bagarres très dures éclatent entre militants cégétistes et les gauchistes ouvriers de la zone et de l'extérieur" (témoignage de Jean-Pierre Haller). Tous les partis et notamment le PCF à la tête de la municipalité ont intérêt à accélérer la reprise du travail. Tous les partis Importants électoralement ont accepté le principe des élections législatives. En échange, les gaulistes au pouvoir ont demandé à la gauche influente dans les syndicats ouvriers de peser de tout son poids pour faire reprendre le travail.

Vers la guerre civile ?

En effet, les 24 et 30 juin, la population est appelée aux urnes pour renouveler la Chambre des députés. Mais des élections ne peuvent se dérouler dans un climat de guerre civile. C'est ce qui peut expliquer le dur accrochage entre militants communistes et "soixante-huitards". Au marché, par un beau matin dominical de la fin du mois de juin, aux premières heures de l'aube, des militants maoïstes (et d'autres ?) ont collé des affiches dénonçant "les élections et la trahison du PCF" place du Kiosque, rue du Commerce et aux abords de la place du Marché. Elles ont été "arrachées systématiquement". Vers les dix heures et demie, des groupes d'élèves dirigés par un professeur d'allemand du lycée organisent une distribution de tracts. C'est alors que des militants du PCF arrivent en force, bousculent les diffuseurs, s'emparent des tracts et arrachent des chemises. De violentes altercations agrémentées d'injures s'ensuivent. A un contre dix, les "gauchistes" n'ont aucune chance, car le PCF est

décidé à “cogner”. A cet instant, le professeur d’allemand, Monsieur G., écarte les bras et crie avec un geste théâtral : “Allez-y, tapez, cognez, je me laisserai faire”. Autour, la foule intriguée grossit. Les militants du PCF sont quelque peu interdits par une telle réaction. La bagarre n’aura pas lieu. Tout est clos. Le professeur en est quitte pour une forte émotion. Il se réfugie tout de même dans un pavillon de la rue Alice.

Juin 68 : la victoire des gaullistes

Quelques jours avant les législatives s’est tenu un meeting de Georges Marchais à la salle des Fêtes. Selon le témoignage d’un militant des Jeunesses communistes, l’ensemble des JC, tenaillé par le maoïsme, y est allé. Un militant d’Ablon, G., a voulu parler. Marchais lui a interdit la parole comme “gauchiste”. Je me suis alors levé ; “Non ! Il parlera !” A quoi l’orateur lui rétorque : “S’il parle, c’est toi ou lui !”. Je me suis levé et je suis parti. Les jeunes communistes m’ont suivi ; une quinzaine de personnes. G. a alors pu parler, mais il l’a vite fermé, car il y avait des gros bras autour de lui.

On cherchera en vain les résultats des élections de la localité, le bulletin municipal n’en souffle mot. Villeneuve-le-Roi fait partie de la 8ème circonscription de Villeneuve-Saint-Georges. Les électeurs ont à choisir entre sept candidats : Messieurs Kalinsky (PCF), Madole (PSU), Cuisinaud (FGDS), Cornette (PDM), Poirier (UDR), Gaudfroy (Mouvement réformateur) et Derasse (Technique et Démocratie). Le 23 juin, le PCF ne récolte que 20% des suffrages exprimés, la Fédération de la Gauche (FGDS) 16,5%, le PSU 3,94% et les “divers gauche” 0,73%. La majorité gaulliste représentée par l’UDR obtient 43,65% ; à droite, le reste se partage entre le PDM 10,3%, les Républicains indépendants 4,14% et l’extrême-droite 0,13%. En termes arithmétiques, au soir du premier tour, la droite totalise 58,22% des voix ! En chiffre absolu, Poirier (UDR) arrive en tête avec 26 626 voix contre 18 392 pour Kalinsky (PCF). Par rapport au premier tour des élections de 1967, Poirier gagne plus de 4 000 voix tandis que Kalinsky en perd plus de 2 000. Il aurait été intéressant d’en avoir le détail par bureau de vote. Au niveau national, la gauche et le PCF notamment accusent le coup. Villeneuve-le-Roi ne fait pas exception à la règle. Comme dans de nombreuses villes, les pertes d’électeurs ont dû être sensibles dans les quartiers ouvriers : abstentions par désaveu, reports de voix ? Il est regrettable que la municipalité de l’époque n’ait pas jugé utile d’imprimer les résultats par “quartier” comme de coutume. Pendant la campagne électorale, il n’y a rien à signaler sinon un incident qui aurait pu finir tragiquement. Fin juin, des gauchistes affichent près de la mairie ; “une voiture s’est arrêtée, des gens connus d’Ablon sont sortis - des gaullistes des Comités de Défense de la République ? L’extrême droite ? L’un d’eux a sorti un pistolet.” Devant la menace, les colleurs d’affiches plient bagages. L’après-68 vient de commencer.

Quel bilan ?

Le peuple, frustré d'une victoire qu'il a crue à sa portée - à tort ou à raison -, a envoyé à l'Assemblée nationale une majorité de gaullistes. Les forces politiques pensent déjà aux prochaines échéances électorales et s'y préparent. La spontanéité n'est plus de mise. A gauche, l'heure est aux savantes stratégies qui, cependant, échoueront quelques vingt ans plus tard. Quant à Villeneuve-le-Roi, elle conserve sa municipalité communiste. Localement, le printemps 1968 n'a été qu'un épisode sans grandes conséquences politiques immédiates.

ÉDOUARD CRUSSON

NOTES

- 1) Extrait de C. Chaudré, *Villeneuve le Roi pages d'histoire*, éd. Ville de Villeneuve-le-Roi 1987, pages -121-126.
- 2) Extrait de H. Luxardo, *Entre Orly et Ablon, Villeneuve-le-Roi dans la tourmente, 1936-1970*, éd. Cesaf, 2015, pages 97-104.
- 3) Alors moniteur dans l'un des deux centres aérés Monsieur T. nous rapporte cette anecdote : une femme hostile aux grèves a refusé de travailler bénévolement. Elle a été cependant reprise quand le calme fut revenu. En revanche, les moniteurs qui avaient travaillé bénévolement, mais "étaient suspectés de gauchisme" ne l'ont pas été.

LE FRONT POPULAIRE À FONTENAY-SOUS-BOIS

Dans une image largement répandue dans les esprits, Fontenay-sous-Bois n'était, dans le premier tiers du 20^e siècle, qu'une petite bourgade sans histoire, presque un village quasiment encore rural. Une toute petite ville sans histoire loin des bastions de la banlieue rouge de Montreuil, Ivry ou Argenteuil avec leurs milliers d'ouvriers au cœur des luttes et mouvements populaires de la période. Et pourtant la réalité historique de la commune au milieu des années 1930 ne se limite à la culture de la pomme de terre "Belle de Fontenay" ou à celle de poires de concours pour les grandes tables parisiennes.

La ville en effet s'est développée de façon très dynamique au cours de la dernière période. En une génération sa population a rien moins que doublé ! En 1936 elle atteint 31 546 habitants ce qui en fait une commune de taille respectable. Le quartier ouest de la ville s'est fortement industrialisé avec des dizaines et des dizaines d'entreprises disséminées dans le tissu urbain mais aussi quelques grosses usines autour des rues Pasteur et Rousseau avec les ateliers du métropolitain, la manufacture des pianos Gaveau ou les établissements pharmaceutiques Hoffman et Laroche. On a donc un bassin d'emplois qui compte plusieurs milliers d'ouvriers. Certains viennent travailler d'ailleurs. De même des centaines de Fontenaysiens sont employés dans des usines et ateliers de la région. Cette population laborieuse est au cœur des événements politiques et sociaux de l'époque du Front populaire. La ville compte aussi nombre d'employés, de fonctionnaires, d'artisans et de petits commerçants. Cette composition sociologique et les mutations d'une population devenue plus urbaine et ouvrière sont un des éléments constitutifs de la vitalité politique dans la commune. Les revendications propres à la période sont portées par des habitants membres d'organisations représentatives de ce qu'est l'éventail politique classique qui se retrouve dans l'ensemble de la société.

Des documents issus des Archives Municipales montrent en effet une activité politique intense des partis, syndicats et organisations qui structurent localement l'arc du Front populaire dès l'année 1935.

Comme dans de nombreuses communes, suite aux décisions nationales, un comité d'unité et d'action antifasciste a été créé. A Paris en effet un "pacte d'unité et d'action antifasciste" avait été signé dès le 27 juillet 1934 entre les socialistes et les communistes. Des antennes locales sont créées dans les mois qui suivent. En 1935 celle de Fontenay-sous-Bois est active. Elle devient la colonne vertébrale autour de laquelle s'agrègent les tendances et sympathisants qui participent à la dynamique du Front populaire. Début juillet 1935 les radicaux ont officiellement rejoint l'alliance. Le danger porté par les ligues d'extrê-

COMITÉ D'UNITÉ D'ACTION ANTIFASCISTE
de FONTENAY-SOUS-BOIS

Sous l'égide du **C.U.A.A.**, le comité **AMSTERDAM-PLEYEL**
qui groupe tous les organismes de gauche et d'extrême-gauche de
Fontenay-sous-Bois, vous invite à **assister en masse** au

Grand Meeting

Le Jeudi 12 Septembre 1935

à 20 heures 30

Salle **ROUQUETTE**, 216, Rue des Moulins

Pour protester contre les **décrets-lois** de misère.

Pour protester contre les condamnations de **Brest et Toulon**.

Pour le respect des droits acquis des **Anciens Combattants**.

Contre la **guerre** qui se prépare contre l'**Abyssinie**.

Contre le **fascisme** français qu'il faut abattre.

Contre la clique royalo-fasciste qui s'attaque de plus en plus aux
organismes de gauche « **Ormesson, Bry-sur-Marne** » etc.

Des orateurs des différents groupements y prendront la parole sur
les points ci-dessus.

Pour le Travail, la Paix et la Liberté.
Venez nombreux, l'HEURE EST GRAVE.

**Seules les masses feront reculer la guerre et le
fascisme.**

ORATEURS :

Amsterdam-Pleyel,
PAUVERT.

Parti Communiste
MILLIÈRE.

Parti S.F.I.O.
BRIARD.

Parti Radical-Socialiste,
COYNE.

Secours Rouge International,
DERNA.

A.R.A.C.
DUPUY.

Comité Intersyndical,
HÉNAFF.

Ligue des Droits de l'Homme,
J.-M. CAILLAUX, du C. C.

IMPRIMERIE COMMERCIALE, 14, rue Mauconseil, Fontenay-sous-Bois.

*Tract du Comité d'Unité d'Action Antifasciste, 1935.
Archives Municipales de Fontenay-sous-Bois, fonds Dominique Codevelle.*

me droite et la dynamique unitaire a fait basculer la situation. Le tract du meeting du 12 septembre organisé à la salle Rouquette (qui peut contenir plus de 500 personnes), montre la participation d'un éventail politique large. C'est celui de la gauche classique. Communistes, socialistes et radicaux-socialistes y interviennent.

C'est une configuration nouvelle puisque lors des élections municipales de 1935 radicaux-socialistes et communistes s'étaient opposés. Jules Grévin, le maire radical-socialiste était à la tête d'une liste de "Concertation Républicaine, Démocratique et Sociale". Les adjoints sont radicaux, indépendants ou républicains. On est plutôt sur un arc politique situé au centre. Les élus appartiennent à la petite bourgeoisie locale avec une certaine notabilité. Entrepreneurs, industriels, artisans, commerçants, enseignants, employés de services (banque, office notarial), avocat... ils ne forment pas la partie la plus modeste de la cité. La liste présentée par le parti communiste (Section Française de l'Internationale Communiste) est beaucoup plus représentative des classes populaires avec de nombreux ouvriers ainsi que des cheminots, petits artisans et employés modestes. Le maire radical-socialiste a été élu au second tour avec 3 114 voix soit un peu plus de 54% des suffrages alors qu'Henri Lecommandeur, ajusteur et tête de liste communiste a recueilli sur son nom plus de 42,7% et 2 459 suffrages. La poussé communiste, si elle reste minoritaire, est néanmoins importante. Le parti de Maurice Thorez est ancré comme principale force de gauche. C'est déjà le cas depuis les législatives de 1924 mais les municipales de 1935 ont encore élargi sa base électorale.

Celle-ci est d'ailleurs à cette époque de plus en plus structurée par des organisations satellites "de masse" dans les domaines sociaux, sportifs et culturels. Ainsi l'Union Fontenaysienne cette coopérative ouvrière dont le local se situe au début de l'avenue de la République près du carrefour des Rigollots est très active et clairement communiste. De même que l'antenne locale du Secours Rouge International, cette organisation dont le but est de défendre les militants révolutionnaires pourchassés. Dans le domaine plus léger de l'activité physique, l'Union Sportive Ouvrière Fontenaysienne créée en 1934 s'affilie immédiatement à la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail). Ce club omnisport est dirigé par les militants communistes Emile Verdeille, Bruno Milanese et Pierre Hivonnait. On y pratique l'athlétisme, la gymnastique, la boxe, le football, le cyclisme, le basket, l'escrime, les boules ou encore les poids et altères... On a là une structuration forte de la vie sociale et un encadrement politique de la jeunesse qui ne peut être contesté.

D'autres organisations comme l'ARAC s'occupent des générations précédentes en regroupant de nombreux anciens de la guerre de 1914-1918. A cette époque les vétérans de la guerre sont encore dans la force de l'âge. Ils côtoient parfois les membres des syndicats dont la CGTU elle aussi très marquée à

gauche et bien implantée dans les entreprises de la ville. Le comité de lutte antifasciste est donc largement investi par ces militants qui y rencontrent les autres sensibilités de la gauche. Car l'unité devient une nécessité face au danger de l'extrême droite.

Car la vie politique de l'époque ne se fait pas sans heurts parfois violents. En effet depuis le 6 février 1934 les oppositions se sont cristallisées entre les partisans de l'extrême droite et les antifascistes. Sur les lieux de travail d'abord. Dans les usines parfois des tensions apparaissent ici ou là. Ainsi les communistes de la cellule de l'usine Gaveau dénoncent dans leur bulletin les "agissements fascistes qui tentent de diviser les ouvriers". De même à l'école Jules Ferry, lorsque l'institutrice Louise Trioreau se met en grève, avec des collègues, le 12 février 1934 pour manifester contre les agissements des ligues factieuses, elle se heurte vigoureusement au directeur qui était alors un croix de feu vincennois. Les tensions perdurent jusqu'au départ de ce dernier. Elle subit d'ailleurs ensuite les conséquences de son engagement fort dans le front populaire puisqu'en 1942 elle est dénoncée par lettre anonyme au commissariat de Vincennes (dont dépend le poste de police de Fontenay) comme "communiste notoire". Cette accusation, pas nécessairement fondée lui vaut tout de même quelques semaines d'internement dans un camp du Loiret. Il faut tous les efforts de son mari et de sa fille Simone, elle aussi institutrice pour réussir à la libérer. Mais de 1934 à 1936 c'est aussi sur les marchés que les affrontements politiques se font parfois les plus vifs entre les vendeurs de la presse de gauche (*L'Humanité* et *Le Populaire* principalement) et les ceux qui diffusent les journaux favorables aux fascistes. Plusieurs fois on en vient aux mains et ces derniers sont chassés. Plusieurs articles de *La voix de l'Est*, hebdomadaire communiste paraissant le samedi depuis 1933, interpellent le commissaire accusant les agents de police de complaisance avec les soutiens de ce qui devient, après la victoire du front populaire, la "presse dissoute", celle de l'Action Française en particulier.

Ces incidents réguliers se repèrent sur le marché Roublot cette vaste halle près de l'école Ferry ou près de la gare. Ils sont particulièrement nombreux mais tout de même sans trop de débordements à l'occasion de la campagne électorale des législatives du printemps 1936. Fontenay-sous-Bois fait partie de la seconde circonscription de l'arrondissement de Sceaux. Depuis 1928, le député est Gustave Doussain. Cet industriel né en 1872 avait été conseiller municipal de Fontenay dès 1906. Il était ensuite devenu à partir de 1919 conseiller général du canton de Vincennes qui englobait alors Fontenay. Elu municipal de Paris à partir des années 1920 il avait accédé à la Chambre au sein de l'Alliance républicaine. Il était encore, lors de sa réélection de 1932 étiqueté comme "républicain de gauche". Il fut ensuite nommé sous-secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique dans le très éphémère second gouvernement Daladier entre le 30 janvier et le 4 février 1934 ! Suite à sa démission au bout de cinq jours, il entame,

comme une portion de son parti, un glissement progressif vers le centre droit puis la droite. Au début de 1936, La voix de l'Est qualifie le député Doussain d'émule du "fasciste Laval". En ce début d'année en effet il avait adhéré au Comité de défense des libertés républicaines et de sympathie pour le P.S.F.. Ce rapprochement avec les députés du Parti Social Français du colonel de la Roque marque en effet un véritable virage à droite de ce parlementaire. Il axe sa campagne pour les élections législatives contre le Front populaire.

<h3 style="text-align: center;">A ceux qui veulent tout casser</h3> <p>Vous n'êtes pas contents, mes amis. Et vous n'avez pas tort. Devrait le débat de la crise, tout, nous nous agitons de travail — et nous ne réalisons, chaque jour, que des taillies, des déboires, des déceptions. Et c'est comme cela partout, dans tous les pays d'Europe.</p> <p>Des remèdes divers ont été proposés, les uns par des hommes compétents et réfléchis, les autres par des impréviseurs au gré de souffrages. Le Front populaire a le sien, qui est une vraie traversée ! Il vous invite à tout casser, à tout chambarder, pour prouver votre mécontentement.</p> <p>Beau remède, en effet, qui consiste à tuer la Société pour la suite. Nous sommes déjà privés de bien des avantages auxquels nous avons habitués la Civilisation — et l'un nous conseille, sans rire, de saigner tout, qui nous restait, afin d'être plus sûrs de mener ensuite une vie de galériens.</p> <p>Ainsi, nous vous crions : « Réfléchissez aux conséquences de votre vote. Pour un homme d'ordre, quelle que soit la nuance de ses idées, c'est un acte de dévouement que de verser ses malheurs personnels sur la Nation et sur la Patrie — de voter radical, socialiste ou communiste (les trois partis sont maintenant dans le même sac) pour protester contre la guigne qui le poursuit.</p> <p>C'est un crime et un suicide de se servir de son vote comme d'un pétard de dynamite.</p> <p>Dans une maison où le feu couve sous le plancher, on ne jette pas des noix de pétrole. Mais des savateurs énergiques argumentent l'urgence des bonnes volontés, la collaboration des courageux, et sourent l'édifice menaçant.</p> <p>Pour des hommes d'action, rien n'est jamais désespéré. EN AVANT !</p> <p>Votez tous en bloc, dès le premier tour, pour le Candidat National désigné par le Comité d'Arbitrage</p>	<h3 style="text-align: center;">AUX FRANCS TIREURS</h3> <p>Admirables de courage, les Francs Tireurs n'abandonnent pourtant que de minces résultats, parce qu'ils combattent isolés, sans appui ni encadrement.</p> <p>Comme l'armée en campagne, l'armée électorale a aussi les siens. Ce sont généralement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° Les dilettantes, perdus dans des distinctions subtiles et dans des songes magiques. 2° Les fatalistes, qui se décident au petit bonheur et au gré de leur inspiration. 3° Les doctrinaires, qui réalisent un candidat idéal, taillé sur mesure, façonné à leur image. <p>Les uns et les autres attendent inutilement le candidat Prince Charmant, comme l'on fit jadis longtemps tant de vieilles filles illuminées, et maintenant mortes en graine. — Après quoi, ils se découragent, et finissent par dire : « La politique nous dégoûte. Nous ne voterons plus. »</p> <p>« Fort bien, j'aiment leurs adversaires. Voilà de petites enfants bien sage, qui se taisent dévoués, et qui nous abandonnent la direction politique. Profitez-en hardiment. Ligotons-les, ruinons-les, pêchons et sec trébuche. Aucun risque pour nous, puisqu'ils renonceraient à s'écarter. »</p> <p>Ainsi, mes bons citoyens : « Francs Tireurs, défendez-vous. — Aux armes, citoyens. Termes vos bataillons. — Des bataillons serrés : unis, enflammés, comme au temps de Valmy, par le splendide devoir de sauver la Nation. — Mitrailles de vos bulletins de vote, qui sont vos armes, la balle menaçante des Révolutionnaires de tout poil. — Quand ils vous verront capables de faire taire vos préférences devant le danger social, d'ignorer de vos groupements les groupements voisins, — et de vous dévouer à l'avant des jours de survie pour voter en masse, — ils prendront peur devant votre audace, et leur déroute sera commentée. EN AVANT !</p>
---	---

Gustave DOUSSAIN

Coupage de presse, 1936.

Archives Municipales de Fontenay-sous-Bois, fonds Dominique Codevelle.

Il se présente comme candidat national défenseur de l'Ordre et de la Nation opposé aux "Révolutionnaires de tout poil". On est donc en présence d'un député qui est devenu de droite. Sa profession de foi est claire : "Vous allez avoir à choisir, entre la politique de démagogie, de désordre et de révolution qui est celle du Front populaire, monstrueuse coalition électorale constituée à l'instigation de Moscou et dominée par les communistes qui comptent en être les seuls bénéficiaires, et la politique d'Union nationale". Lui qui avait raflé 51,8% des suffrages soit plus de 10 000 voix lors de sa réélection au 1^{er} tour en 1932 part confiant. Cependant la situation politique et le rapport des forces ont bien changé.

Il n'y a pas moins de 21 candidats dans la seconde circonscription de l'arrondissement de Sceaux qui comprend les communes de Saint-Mandé, Vincennes et Fontenay-sous-Bois (soit plus de 102 700 habitants). Lors du 1^{er} tour, le 26 avril 1936, Gustave Doussain arrive de justesse en tête à Fontenay en obtenant 2 269 voix et 33,7% talonné par le candidat communiste Pierre Lagarde qui avec 2 244 voix obtient 33,4%. Ce petit commerçant de Vincennes, ancien combattant est qualifié pour le second tour. Il incarne la domination des communistes sur la

gauche de Fontenay qui se renforce encore. Le candidat radical-socialiste André Narodetzki, docteur en pharmacie arrive en 3^{ème} position avec 1 122 suffrages et 16,7%. Le candidat socialiste SFIO le vincennois Louis Huguenet arrive en quatrième position mais très loin derrière avec 6,1 % et 411 voix.

Gustave Doussain est réélu au second tour, le 3 mai, avec 53,3% et 12087 voix sur la circonscription. Il est en tête à Vincennes et surtout à Saint-Mandé. Il est l'unique député de droite de l'arrondissement de Sceaux qui a désigné, en plus de lui, sept députés communistes et un socialiste. Pierre Lagarde obtient lui 10 576 voix. Mais il est en tête à Fontenay-sous-Bois avec 3 598 suffrages et plus de 53,5%. Les voix des électeurs socialistes et radical-socialiste se sont presque toutes reportées sur lui dans la dynamique du Front populaire. Le taux de participation est très élevé puisque plus de 89% des 7 713 inscrits de la commune se sont déplacés. On remarque à l'occasion de ce scrutin une géographie politique de Fontenay assez clivée. Le candidat communiste réalise en effet 57% des voix dans le bureau de vote de l'école Jules Ferry qui correspond au quartier des usines et 68,8% à l'école Michelet qui couvre l'Est de la commune, le quartier de la Plaine qui fait figure de bastion rouge.

A la suite de ces élections et de la mise en place du gouvernement sous la direction de Léon Blum président du Conseil, le climat politique est favorable aux partis de gauche qui par un désistement en faveur des candidats les mieux



*Mesdemoiselles Dybowski et Le Priellec, institutrices de l'école Victor Duruy, 1936.
Archives Municipales de Fontenay-sous-Bois.*

placé ont réussi à emporter la majorité des sièges de l'Assemblée. Immédiatement les revendications sont portées depuis des mois par nombre d'habitants sont remises sur le tapis dans un esprit à la fois festif et combatif. Les demandes sociales qui avaient émaillé les premiers mois de 1936 redeviennent d'actualité. Chômeurs regroupés en un comité ou directeurs et directrices des écoles logés qui avaient pétitionné, demandant au maire l'amélioration de leur situation matérielle, renouvellent avec insistance leurs requêtes.

Rapidement comme dans tout le pays les grèves se développent. De ce point de vue Fontenay-sous-Bois entre dans le mouvement et dans l'Histoire au même titre que les autres communes de la banlieue ou les grandes villes. Presque toutes les entreprises sont touchées comme par un effet de contagion. La grève se répand comme une trainée de poudre d'usines en ateliers. Presque toutes les entreprises sont touchées entre fin mai et début juin. Dans certaines, la grève ne dure peu, mais dans d'autres, plus nombreuses, la rigidité des patrons qui ne prend pas la mesure de la détermination des grévistes fait durer le mouvement. Les ouvriers des chantiers de construction et de travaux publics ont été les premiers à se mettre en grève. Ils ont rapidement obtenu satisfaction. Trois jours de grève ont suffi. Il s'agit des chantiers de la gare, ceux de l'avenue Ernest Renan à la frontière de Montreuil et ceux de la route 42 qui est en cours d'aménagement pour devenir en 1937 l'avenue du Maréchal Joffre. Les machines sont arrêtées et les ouvriers restent sur place. Leur situation est très rapidement examinée par les employeurs qui répondent aux revendications en particulier salariales.



*Grévistes de l'usine Gaveau, juin 1936.
Archives Municipales de Fontenay-sous-Bois.*

Dans la manufacture Pugniet du quartier des Parapluies, avenue de Montreuil, dont les patrons sont parisiens, le conflit se cristallise autour de la question du salaire des femmes qui sont nombreuses parmi les employés. Elles représentent en effet plus de 80% du personnel de fabrication des œillets et autres objets métalliques. L'occupation dure une dizaine de jours. De même, la manufacture Gaveau située rue Castel qui est une des grandes maisons de fabrication de pianos réputés dans le monde entier mais aussi de meubles en bois pour postes de TSF est occupée durant dix jours. Les ouvriers y sont plus de 350. Nombre d'entre eux et d'entre elles posent fièrement dans la cour de l'usine pour une photographie souvenir.

Quelques-uns des militants lèvent le poing pour cette image qui rejoint celle des autres usines occupées de la région. Les mines sont plutôt souriantes et déterminées. Il y a une certaine fierté et sans doute la conscience de prendre part aux événements d'une séquence historique importante.

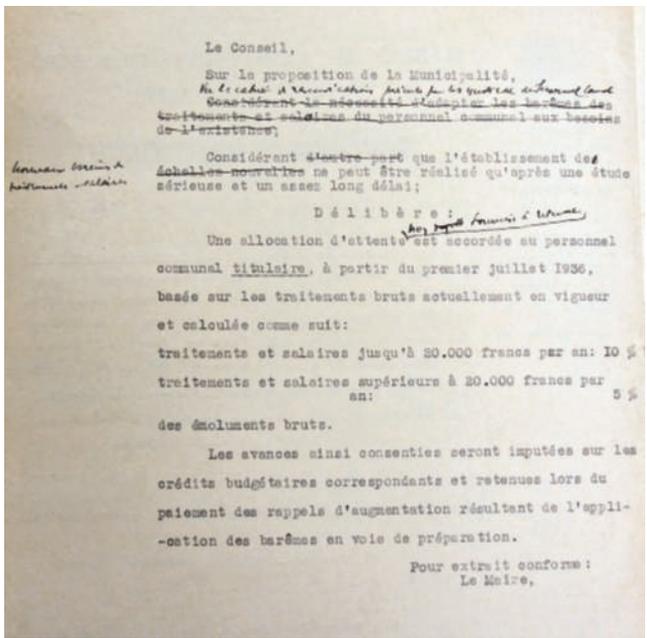
La fabrique de meubles Labara est aussi occupée. La maison Flambo qui fabrique des chaises et du matériel de bureau rue Charles Bassée, l'usine Chabreri, l'atelier Marlier qui affute des lames de scies, la fabrique de lits Bernand et l'ébéniste fabrique de meubles Frucco rue des Carrières sont aussi occupées durant huit jours. La grève est aussi visible dans les ateliers du métropolitain rue Jean-Jacques Rousseau et dans les usines pharmaceutiques des Rigolots et de la rue Pasteur.

Au départ, les grévistes n'ont pas vraiment été soutenus ni aidés par la municipalité qui entendait se maintenir à l'écart des luttes sociales et des troubles qui pouvaient en découler. Mais les demandes répétées et la pression des grévistes et de leurs familles obligent les élus à dégager quelques moyens pour les grévistes. Lors de la séance du conseil municipal du 5 juin, alors que la grève est en plein développement dans tout le pays, le maire fait "accepter à l'unanimité la proposition de la Municipalité de ravitailler les ouvriers en grève dans les usines de Fontenay". Il s'agit d'une aide en nature qui permet aux grévistes de poursuivre le mouvement dans des conditions plus favorables. On est loin de l'engagement total des "municipalités ouvrières" au côté des grévistes, mais c'est un geste qui est néanmoins apprécié. Rappelons que la famille politique du maire radical-socialiste participe au Front populaire. Ce n'est pas forcément le cas de toutes les sensibilités de ceux qui composent le conseil municipal, en particulier des "personnalités indépendantes". Mais le contexte national force un peu la main des plus récalcitrants qui se rangent derrière le maire.

C'est le Comité de propagande et d'action syndicales dirigé par le communiste Fernand Nonza de la rue des Carreaux (aujourd'hui rue André Laurent) qui prend en charge l'organisation de la solidarité et l'aspect matériel du ravitaillement. Près de 4 000 repas sont distribués aux grévistes en 13 jours. Une collecte

organisée par les femmes des grévistes auprès des habitants et en particulier des petits commerçants permet leur payer le café. Dans la foulée des accords Matignon signés le 8 juin, les grévistes obtiennent finalement satisfaction quant aux augmentations de salaire, aux conditions de travail et à la mise en place des droits syndicaux. La signature d'accords de fin de grève intervient à Fontenay-sous-Bois le 15 juin 1936. Cette date est marquée par un défilé des ouvriers de Gaveau rejoints par ceux de l'ébénisterie Antoine, des fonderies et d'autres ateliers. Avec drapeaux rouge et tricolore en tête, au son de l'Internationale, les ouvriers défilent en vainqueurs le poing levé. A cette date là on retrouve dans la ville l'ambiance de fête et d'espoir qui a traversé tout le pays. Comme partout ensuite ouvriers et employés restent vigilants et mobilisés pour faire concrètement aboutir leurs revendications et la mise en œuvre de leurs nouveaux droits qu'ils considèrent comme devenus des "acquis".

Ainsi au mois de juillet, le syndicat du personnel communal dépose sur le bureau du maire un cahier de revendications. Celui-ci contient des demandes d'augmentations de salaires et d'améliorations des conditions de travail. Le conseil municipal du 31 juillet 1936 renvoie son examen "aux commissions compétentes" c'est à dire à la commission des finances et du personnel. Cependant les agents obtiennent des avancées.



Projet de délibération pour le conseil municipal du 31 juillet 1936, annoté à la main. Archives Municipales de Fontenay-sous-Bois.

Les agents obtiennent des avances à retenir sur les augmentations à venir à partir du 1er juillet. Il est question d'une augmentation de 10% des salaires les plus bas et de 5% des plus élevés. Mais cette décision ne contente absolument pas les représentants syndicaux ni les personnels. Ces augmentations sont en effet inférieures à celles négociées lors des accords Matignon qui allaient de 7 à 15%. Ce n'est que le 16 octobre suivant qu'est votée une allocation pour "certaines catégories du personnel communal dont les traitement et salaires sont jugés insuffisants". On est encore loin d'une revalorisation générale. Cette lenteur et la faiblesse des mesures proposées provoque la colère des agents de la ville et de leur syndicat qui proteste par écrit auprès de du maire. En effet les augmentations prévues lors du conseil du 31 juillet n'ont pas été appliquées. Dans la seconde partie d'octobre 1936, par voie d'affiche, les membres du syndicat appellent la population à faire pression sur les élus. Cette campagne a un effet immédiat puisque lors du conseil municipal du 31 octobre, les conseillers les plus à gauche s'émeuvent de la situation. Une discussion animée s'ensuit. Certains rejettent la responsabilité des retards sur "l'administration supérieure" qui est chargée de faire appliquer les accords. Il est cependant décidé que la municipalité fasse le point pour "éclairer les contribuables" sur la situation. Cette municipalité dont les membres gèrent la ville en "bons pères de familles" n'est pas très à l'aise face à cette pression syndicale et politique. C'est avec la décision du conseil municipal du 24 avril 1937 que les salaires de tous les employés communaux sont enfin revalorisés au niveau de ce que prévoient les accords de juin 1936. Ces augmentations se font à compter du 1er janvier 1937 soit avec plus de six mois de retard. Mais ils sont effectifs. Il y a aussi une bataille pour l'application des lois sociales. Ce n'est par exemple qu'à la fin de cette année là que le service de la voirie qui a beaucoup de travail arrive à mettre effectivement en place la semaine de 40 heures. Les autres agents municipaux y étaient passés au cours de l'été 1937.

Avec les deux semaines de congés payés cependant la qualité de vie des salariés a connu un changement important. Dans ce domaine, c'est dès 1936 que la municipalité réfléchit à la mise en place des premières colonies de vacances destinées à faire changer d'air "les enfants pauvres de la ville". Le conseiller municipal Joseph Roger présente à cet effet un rapport à ses collègues élus lors de la séance du 10 juillet. Le ton de l'exposé des motifs restitue bien l'ambiance de l'époque :

"De toutes les infortunes, celles qui frappent l'enfance doivent d'abord retenir l'attention et tous les efforts tendre à en limiter les effets.

Or à ce moment de l'année, où beaucoup parlent de s'évader des villes, pour quelques semaines, à la recherche d'un peu d'air pur et de vastes horizons, comment ne pas songer aux pauvres gosses à qui des parents trop pauvres ne peuvent assurer le départ.

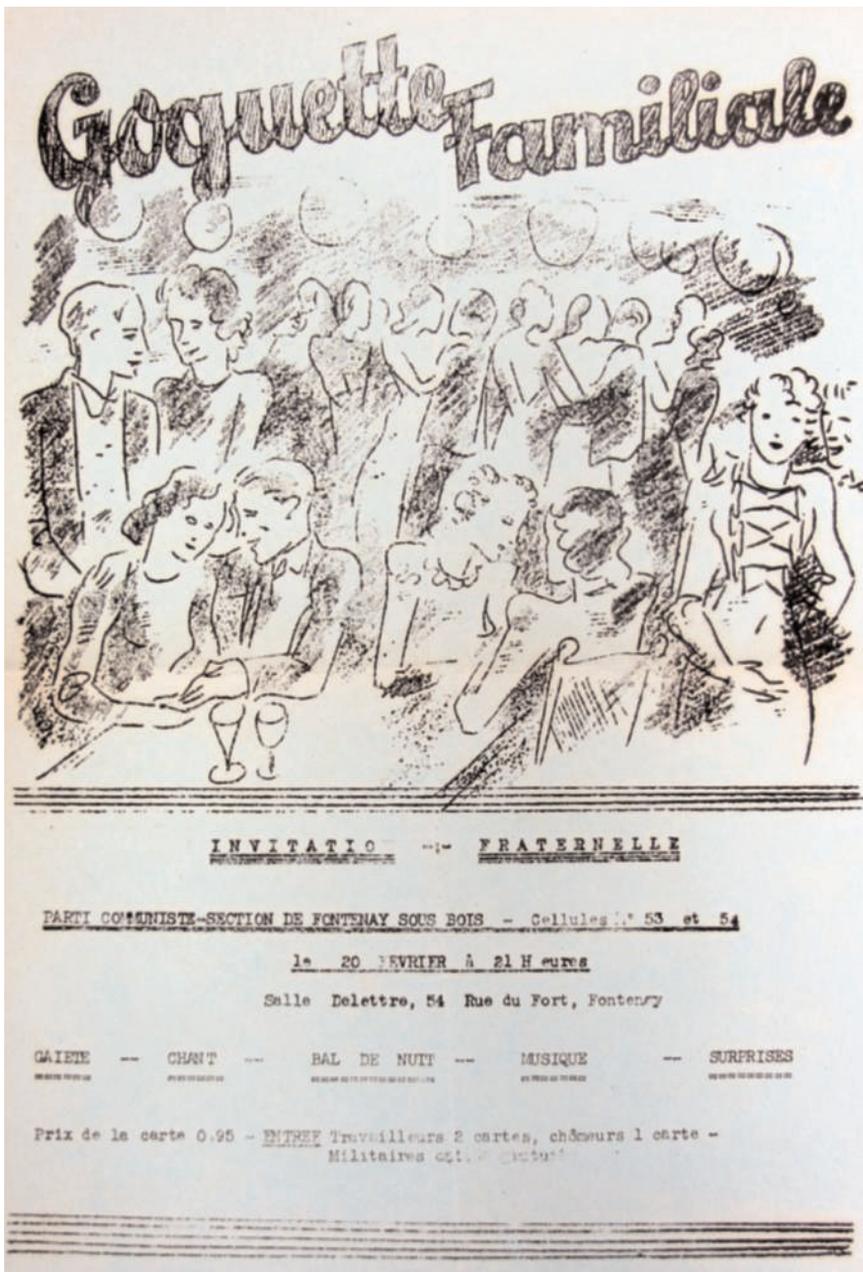
Et pourtant ce sont ceux-là qui en ont le plus grand besoin, leur organisme mal défendu par des conditions d'existence trop modestes et souvent insuffisantes aurait à récupérer plus que tout autre.

C'est pour combattre cette misère que fut créée puis développée l'œuvre admirable des Colonies de vacances”.

L'idée de départ est de se concentrer sur les enfants de chômeurs. Une subvention exceptionnelle de 30 000 francs est débloquée et allouée dans l'urgence à la caisse des écoles “pour permettre l'envoi en colonie de vacances d'un mois et à titre gratuit, du plus grand nombre possible d'enfants de chômeurs au cours des mois de juillet et août 1936”. A la suite de cette première expérience qui a fait le plein, une commission de neuf élus est mise en place pour étudier le projet de faire des colonies de vacances municipales pérennes. Elle se réunit à partir du 15 octobre 1936 et rend ses conclusions au début de 1937. A l'été suivant le projet devient une réalité. La vie de nombreux enfants de Fontenay-sous-Bois change effectivement. Dans les années suivantes ces colonies sont actives. Même durant l'Occupation, des jeunes des deux sexes profitent de divers séjours d'été à la campagne, les garçons à Montlhéry en Seine-et-Oise et les filles à Rosoy-par-Sens dans l'Yonne.

Avec la création des colonies de vacances on est bien dans l'ambiance de progrès social porté par la dynamique du Front populaire. Suite et au delà des grèves et de l'agitation du printemps populaire de 1936, la vie sociale et politique de la cité est fortement marquée par le vent de renouveau qui souffle sur le pays. Des tracts de la période montrent un frémissement de l'activité militante. Ils montrent aussi, chacun dans leur genre la façon dont les fêtes sont organisées et entendent divertir la population.

L'illustration en vue de la soirée Goguette familiale organisée par les cellules communistes du haut de la ville montre bien ce sens de la fête. Ce vieux mot de goguette désigne la réunion de personnes dans une ambiance agréable pour se divertir et chanter. Ce samedi soir, il est prévu de la gaité, de la musique, des surprises un bal de nuit et de la musique. Une partie de la soirée est effectivement consacrée à la chanson. Aussi bien des ritournelles en vogue à l'époque que des chants de lutte qui émaillent toujours les soirées des communistes. Même si la réunion est annoncé comme une soirée familiale, l'image donne à voir des couples de jeunes gens qui boivent un verre, se regardent amoureusement, se rapprochent en se tenant la main puis dansent ensemble. Le romantisme semble être à l'ordre du jour autant que le combat révolutionnaire ! Rien de mieux que de faire connaissance et de se rapprocher pour pouvoir lutter ensemble. L'image donnée est jeune, dynamique et joyeuse. Il faut dire qu'elle émane d'un parti encore récent alors et en développement.



*Invitation à une soirée Goguette familiale, février 1937.
Archives Municipales de Fontenay-sous-Bois, fonds Dominique Codevelle.*

Ce sont plus spécifiquement les “familles ouvrières” qui sont ciblées pour la réunion publique de la Ligue Ouvrière Chrétienne. Il s’agit d’un mouvement issu en 1935 de la fusion de la Ligue ouvrière féminine et des groupes de la Jeunesse ouvrière chrétienne. Le but pour cette organisation est de renforcer l’implantation catholique dans les “masses ouvrières”. Sa réunion de mars 1938, un dimanche après la messe se déroule à la salle paroissiale non loin de l’église Saint-Germain. Il s’agit aussi de faire la promotion du journal Monde Ouvrier hebdomadaire lié à la CFTC. On y parle de “militants ouvriers”. Il y a là un souci d’une frange de l’église de ne pas laisser vide le terrain de la spiritualité dans les usines et les ateliers qui font tout de même figure de lieux largement



*Invitation à un meeting des familles ouvrières, mars 1938.
Archives Municipales de Fontenay-sous-Bois, fonds Dominique Codevelle*

déchristianisés et investis par l'influence communiste. L'entrée par les questions de la famille et de l'éducation est censée toucher le cœur des chrétiens. Il y a là la marque d'une sensibilité qui entend s'insérer dans un milieu dont on constate qu'il est fortement travaillé par d'autres courants de pensée.

PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.
Section de Fontenay-sous-Bois

**Grande Fête de Solidarité
Franco-Italienne**

La Section de Fontenay-s-Bois du Parti Socialiste S.F.I.O.
invite cordialement la population ouvrière à participer en masse à la

Grande Fête Franco-Italienne
qui aura lieu le

Samedi 30 Octobre à 20 h. 30
Salle de l'Amicale, 216, Rue des Moulins, Fontenay-s-Bois
pour célébrer le 10^e Anniversaire de la Fondation
de la Section Fontenaysienne de notre parti Frère Italien

La Soirée sera agrémentée par un
Programme artistique très varié avec
M. VISCHIONI, ténor, 1^{er} prix P.T.T.
Mlle MICHELINE, soprano, accompagnée au piano
et la représentation de
L'ARTIGLIO
pièce en 1 acte exécutée par les Camarades de l'ancienne
Philo-dramatique de Arceto
sous la présidence des Camarades :
Lesseurre, du Parti Socialiste S. F. I. O.
et **Piétro Nenni**

GRAND BAL DE NUIT
Orchestre Mitton et Jazz

Participation aux Frais : 0 fr. 95
Entrée 4 billets — Chômeurs 2 billets
Enfants accompagnés gratuits

Imprimerie A. LEBLANC, 106, Avenue de la République, Fontenay-sous-Bois

Tract pour une Fête franco-italienne, octobre 1937.
Archives Municipales de Fontenay-sous-Bois, fonds Dominique Codevelle.

La question des liens avec les autres peuples est aussi visible dans cette vie sociale et politique. La fête de solidarité organisée par le parti socialiste de Fontenay-sous-Bois avec les socialistes italiens en est un exemple. Voilà 15 ans que l'Italie est sous joug du pouvoir fasciste de Mussolini. Des centaines de familles italiennes sont installées à Fontenay en particulier dans les quartiers du Plateau et de la Plaine. Beaucoup d'entre elles sont clairement antifascistes. De sensibilité socialistes, communistes ou anarchistes ont retrouvé tous l'éventail des ennemis du régime du Duce. Ils sont pour nombre d'entre eux originaires de la région de Modène en Emilie Romagne. En 1937 cela fait déjà une dizaine d'années qu'une section du Parti socialiste italien est en activité dans la ville. Politique, chant lyrique, théâtre et bal au son d'un orchestre de jazz sont au programme. On a ici une matérialisation de la solidarité internationale. Certes en direction d'habitants de la commune mais tout de même. La question de la fraternité avec des gens venus d'ailleurs sous-tend cette action.

De la même façon l'attention à la situation internationale est omniprésente dans la période. Le Front populaire s'est construit dans les têtes et dans les rues d'abord dans la lutte antifasciste. Il est donc logique que cette question irrigue la réflexion politique de la période. Alors que la France est en pleine période du Front populaire et que les grèves de juin 1936 viennent de s'achever, la gauche fontenaysienne (partis politiques, syndicats, associations) se mobilise fortement dès l'été pour développer la solidarité avec la république espagnole attaquée par le coup d'Etat du 17 juillet. Cette solidarité se matérialise entre l'été 1936 et 1939 par des réunions publiques, la diffusion d'informations, la rédaction de motions, des collectes, l'accueil de réfugiés mais aussi l'engagement de combattants volontaires.

Le 30 juillet 1936 l'assemblée générale du comité de propagande et d'action syndicales rassemble 400 personnes salle Rouquette rue des Moulins sous la présidence d'André Tollet secrétaire de la CGT de la Seine. Elle se place "sous la présidence d'honneur de leurs camarades espagnols luttant les armes à la main, pour la défense des libertés démocratiques et du front populaire". 166 francs y sont collectés en solidarité avec les travailleurs d'Espagne. Une autre collecte est organisée le 30 août lors de la réunion du comité local de rassemblement populaire. Elle rapporte 330 francs. Ces collectes se poursuivent en 1937 déclinaison locale des initiatives nationales.

La section et les cellules du Parti Communiste Français organisent des réunions spécifiques sur la question espagnole en lien avec le comité d'aide au peuple espagnol et le comité Amsterdam-Pleyel de lutte contre le fascisme et la guerre. Il s'agit de soutenir matériellement les combattants de la République en lutte contre les militaires fascistes soutenus sans limites par les corps expéditionnaires italien et allemand.

1938

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS - SECTION DE FONTENAY SOUS BOIS - CELLULE DE LA GARE

Nous voyons, sur le plan intérieur, le fascisme international compléter ouvertement avec la réaction de France et d'Angleterre pour assassiner un peuple frère, qui de l'autre côté des Pyrénées, défend sa vie et sa liberté, notre vie et nos libertés.

Nous voyons sur le plan intérieur, les sires du capuchon, libérés les uns après les autres, bien que leurs agissements criminels continuent de plus belle.

Notre Parti Communiste a conscience de représenter les intérêts du peuple français dans la bataille héroïque qui se livre de l'autre côté des Pyrénées, bataille décisive de vie ou de mort, où nos propres chances sont engagées pour échapper à l'hitlérification du pays.

Les combattants de l'Espagne Républicaine ont donné l'exemple le plus haut de sacrifice pour éviter que des millions de vies humaines soient immolées sur l'autel du fascisme. Notre reconnaissance envers ces défenseurs de la Paix et de la Liberté est sans borne. Nous pouvons le prouver dans une faible mesure en parvenant un soldat républicain; en le réconfortant par nos lettres et par les colis que nous lui ferons parvenir.

En faisant oeuvre de solidarité vis à vis d'un combattant de la Paix en Espagne, nous combattons le fascisme national et international. Pour prouver votre haine pour tout ce qui est fasciste, vous, qui êtes un homme progressiste et un homme de coeur vous viendrez à notre

REUNION DE SOLIDARITE POUR LE PARRAINAGE D'UN COMBATTANT ESPAGNOL

Vendredi 13 Mai à 21 heures Café Comby, Rue des Carrières, Fontenay sous Bois
Plusieurs cratères prendront la parole. Nous répondrons aux questions posées.

Vous pouvez y apporter votre obole, si minime soit-elle : tabac, cigarettes, conserves chocolat, effets usagés, mais propres. Nous l'accepterons de grand coeur. M e r c i !

P'EMANENCES DE NOTRE CELLULE : 8 Mai à partir de 10 heures chez Daudel en face de la Meirie
29 Mai Café Comby, Rue des Carrières.

*Tract de la cellule de la gare du parti communiste, mai 1938.
Archives Municipales de Fontenay-sous-Bois, fonds Dominique Codevelle.*

En 1938 le couple de militants Georges et Aimée Mattered accueille dans son pavillon du 60 rue Gambetta un enfant réfugié d'Espagne prénommé Raimundo. D'autres réfugiés sont accueillis ensuite dans la ville.

De nombreux Fontenaysiens ont pris part de près ou de plus loin aux événements de la guerre d'Espagne. Les traces d'une dizaine d'entre eux ont été retrouvées. Communistes et anarchistes, au combat ou dans l'intendance et le ravitaillement ils ont participé à l'effort de ce premier épisode de guerre contre le fascisme.

Le premier engagé de fait est Bruno Milanese. Ce footballeur communiste était parti à Barcelone pour participer comme membre de l'Union Sportive Ouvrière de Fontenays-sous-Bois et de l'équipe de France FSGT aux Olympiades populaires organisées du 19 au 26 juillet 1936 pour contester les J.O. organisés par les nazis à Berlin. Cette manifestation ne peut avoir lieu du fait du coup d'Etat du 17 juillet. Bruno Milanese est parmi les sportifs internationaux engagés dès le début au combat aux côtés des républicains espagnols des

milices ouvrières qui repoussent les fascistes. Il participe aux combats et est rapidement blessé dans ce qui devient à partir de l'automne l'embryon des Brigades Internationales mises en place par la III^{ème} internationale.

Dans les mois et les années qui suivent, plusieurs Fontenaysiens s'engagent dans les Brigades Internationales. Le militant communiste Jacques Pivert, alors âgé de 61 ans, passe en Espagne et y travaille durant deux ans au ravitaillement des Brigades. Guglielmo Marconi responsable de la section populaire italienne de Fontenay s'engage lui dans le bataillon Garibaldi de la XII^{ème} Brigade internationale. Jules Le Jeune manœuvre de l'avenue de Montreuil âgé de 23 ans part en Espagne au début de 1937. Il repasse à Fontenay en juillet. Il réintègre son bataillon d'infanterie le 3 mai 1938 et rentre en France par Figueras en septembre suivant lors de la dissolution des Brigades Internationales. Auguste Lapie ferrailleur du 94 rue Pasteur âgé de 31 ans arrive lui en Espagne en février 1938. Il est incorporé à la XIV^{ème} brigade La Marseillaise en avril suivant. Il disparaît à Villanueva le 26 juillet 1938 au second jour de l'offensive républicaine lors de la bataille de l'Ebre.



*La Famille Giglioli, rue du Plateau, Fontenay-sous-Bois, 1937.
Archives Ribelle Giglioli.*

Du côté des anarchistes italiens c'est aussi le temps de l'action. La famille Gilioli qui réside depuis 1924 villa des Fresnes est très active. Le père Onofrio, deux fils, une fille et un gendre partent en Espagne.

Début 1937 Onofrio devient membre dirigeant du comité pro-Espagne de Paris où il milite avec son voisin Bernardo Cremonini de la rue des Carreaux dont le rôle est important aussi dans le soutien aux combattants anarchistes italiens en Espagne. Il passe ensuite en Catalogne et s'occupe de la livraison d'armes (depuis la Belgique) et de l'acheminement des combattants via Port-Bou.

Son fils aîné Rivoluzio qui a beaucoup milité en France dans le début des années 1930 risquant l'expulsion est en Espagne en décembre 1936. Ingénieur de formation ses talents de commandement sont vite remarqués. Il devient capitaine dans la section italienne de la colonne Ascaso de la CNT. Il devient ensuite commandant de la compagnie de génie de la 28^{ème} division de l'armée républicaine et est gravement blessé le 16 juin 1937 à Huesca. Il décède le 21 dans un hôpital de Barcelone. Son frère cadet Equo, âgé de 26 ans, a lui quitté Fontenay dès l'été 1936 est devenu le chauffeur du commandant d'une section italienne d'une colonne anarchiste. La sœur aînée Siberia et son compagnon Renzo Cavani militant antifasciste impliqué dans plusieurs tentatives d'attentats contre Mussolini ont aussi séjourné en Espagne par intermittence de 1936 à 1938. De même leur ami Alexandre Tanaroff, journaliste anarchiste ukrainien, qui résidait aussi villa des Fresnes depuis 1933 fait de la propagande et participe à de nombreux meetings en Catalogne afin d'y attiser la révolution sociale naissante.

Ainsi on peut remarquer que la ville de Fontenay-sous-Bois a été largement marquée par les mouvements politiques et sociaux de la période du Front populaire. Elle est alors devenue une ville moyenne dans l'Histoire. Nombre de ses habitants ont été parmi les acteurs de cette période pleine d'espoirs, de luttes, de doutes et d'avancées sociales.

LOIC DAMIANI ABOULKHER

LA LIBÉRATION DU SUD-EST PARISIEN : UN SOULEVEMENT POPULAIRE ?

La Libération de la France à l'été 1944 est en grande partie planifiée par les organisations coordinatrices de la Résistance, cette planification s'étend même aux formes que doit prendre le mouvement populaire, qui est pensé comme un mouvement suscité par la Résistance dans le cadre de ce plan. Toutefois, le vécu de l'événement dérange cette planification et laisse une part assez importante à l'initiative des populations locales dont les pratiques ont été souvent de l'ordre du réflexe lié à une certaine tradition révolutionnaire, soit des adaptations très libres des directives de la Résistance, et parfois la manifestation de passions difficilement contrôlables.

Nous entendons examiner ici la mise en place de ce cadre par la Résistance et le déroulement idéal de l'insurrection en France, et plus particulièrement en région parisienne, puis analyser une réalité de terrain, avec l'exemple de Champigny-sur-Marne qui témoigne de cette préparation, mais laisse également apparaître ses limites, et qui révèle la part du mouvement populaire proprement dit (c'est à dire non-suscité, ou peu suscité).

La situation insurrectionnelle, un événement précisément planifié par la Résistance

La question de l'insurrection est indissociable de la question de la coordination de la Résistance. Cette coordination permet la mise en place d'un plan très précis, et donne des moyens aux résistants de terrain pour mobiliser la population, s'organiser localement dans chaque quartier, chaque commune. Cette coordination, dont les principales réalisations sont la création du CNR, des FFI, mais également des Comités départementaux et locaux de libération, se façonne pendant près de deux années avant que la période de la Libération en démontre l'efficacité, mais parfois aussi les limites. Elle est accélérée lorsque la libération de la Corse, en octobre 1943, prouve deux choses :

- La Résistance organisée peut venir à bout de l'occupant et des pouvoirs vichystes et prendre le pouvoir localement avec le soutien de la population (et bien sûr, dans le cadre d'une opération militaire venue de l'extérieur). En effet, en Corse, un comité de libération s'empare du pouvoir civil au départ des autorités d'occupation.
- Elle prouve également qu'il est urgent de constituer des structures de coordination dans les régions et départements français pour préparer de futures libérations dans les meilleures conditions. Car ce comité de libération est pendant quelques jours la seule autorité civile du département, ce qui n'est pas forcé-

ment bien reçu par le Comité Français de Libération nationale, qui n'approuve pas complètement sa composition.

On assiste alors à la reconstruction d'une administration républicaine apte à gérer des situations exceptionnelles. Des commissaires de la République et des préfets sont nommés par le Comité Français de libération nationale, et de nouvelles institutions sont créées, qui assurent à la Résistance un rôle politique dans cette organisation, les comités départementaux de libération (CDL), assemblées où est représentée, "sous ses différents visages, la France résistante". Les structures militaires sont également renforcées selon la même logique : les FFI accueillent l'ensemble des forces résistantes engagées dans l'action armée dans un territoire donnée, accompagnés par des délégués militaires destinés à faire la liaison avec le commandement militaire de Londres et d'Alger.

La préparation de l'insurrection est toutefois en grande partie le fait des résistants de l'intérieur, en premier lieu le CNR, qui met au point au printemps 1944 la "Charte de la Résistance", le programme du CNR, dont les objectifs immédiats sont de "coordonner les efforts et actions entreprises contre l'ennemi et ses complices, (...) entraîner la population à la lutte insurrectionnelle (...) préparer l'établissement des nouveaux pouvoirs". Pour ce faire, le programme du CNR demande essentiellement la constitution des comités locaux, qui peuvent fédérer au maximum avec la volonté d'unir le peuple tout entier dans le combat contre l'occupant.

LE VOLET PARISIEN

L'un des premiers comités de libération est créé à Paris, et pour tout le département de la Seine après bien des débats, à la fin du mois d'octobre 1943. Le Comité parisien de la libération est tout à la fois ce bureau politique de la Résistance parisienne, puisque 18 organisations y sont représentées, et une organisation qui vise à coordonner l'ensemble de l'action résistante dans toute la région. Peu à peu, il suscite également dans chaque arrondissement et dans chaque commune de banlieue un comité local de libération, organisée à son image. Le CPL, malgré son nom, est une institution au rayonnement départemental, voire susceptible d'étendre son influence aux départements voisins, en particulier celui qui l'entoure, la Seine-et-Oise. Il doit toutefois composer avec la création des FFI qui l'oblige à envisager son territoire autrement, car les frontières militaires ne sont pas forcément les mêmes que les frontières politiques. Ces frontières sont clarifiées en juin 1944 seulement, quand le commandement FFI effectif devient le commandement régional : Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, sous la direction du colonel Rol.

Le CPL a pour mission principale d'encourager la mobilisation de la population de la région parisienne pour l'amener vers l'insurrection, vue comme préambule, conséquence ou épiphénomène de la libération de son cœur, Paris, capitale. Du point de vue stratégique, deux conceptions s'opposent au sein des institutions résistantes, comme au sein de la France Libre. Certains militent pour une sorte de coup d'état, appuyé par les forces actives et armées de la Résistance et la population à titre symbolique. D'autres estiment que le soulèvement populaire généralisé est le seul garant d'une passation de pouvoirs légitime. Une des données fondamentales de ce débat est la tradition insurrectionnelle de Paris : certains en ont peur, d'autant plus à cause de la place occupée par le Parti Communiste dans la Résistance parisienne, d'autres, les communistes justement, mais pas seulement, la convoquent et n'ont cessé d'appeler les parisiens à se souvenir de l'exemple de leurs glorieux aînés.

L'État-major allié a quant à lui son propre plan militaire : il s'agit d'encercler Paris dans l'espoir d'une reddition des troupes allemandes. Dans ce schéma, l'insurrection de la population parisienne n'est pas souhaitée, car elle obligerait le corps expéditionnaire anglo-américain à intervenir, prématurément selon ses chefs. Le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) s'appuie assez largement sur ce plan en proposant une insurrection coordonnée avec l'avance des troupes, pour ensuite pousser les Alliés à porter le coup de grâce. Rol-Tanguy, le commandant des FFI de la Région parisienne, voit, à l'annonce du Débarquement, les choses autrement et considère la guerre moderne et l'insurrection nationale comme des "problèmes de masse", mais se considère dans le même temps comme une avant-garde de l'armée alliée qui arrive et souhaite nouer contact avec elle avant l'événement. Les FFI dressent également la chronologie de l'insurrection idéale, dans laquelle la population joue le rôle de déclencheur en se soulevant, à l'appel des FFI.

1. Toutes les actions populaires (grèves, manifestations, etc.) doivent être soutenues militairement.
2. Une fois la lutte commencée, les FFI encadrent la prise des dépôts d'armes et leur distribution aux patriotes et la libération des prisonniers politiques
3. l'occupation des bâtiments publics et l'installation des nouvelles autorités.

Pour réaliser ce plan, les FFI, tutelle opérationnelle de tous les combattants, armés ou non, potentiellement mobilisables à Paris et en banlieue, multiplient les instructions. La défense des bâtiments et de secteurs stratégiques est ainsi précisément planifiée. Il faut assurer le ravitaillement de Paris, en contrôlant les réseaux de distribution d'énergie et d'eau, tout comme la distribution des denrées. Des listes d'objectifs, réalisées par les FFI et les Comités de libération, sont diffusés et répartis entre groupes de résistants armés, non armés, et même en comptant sur l'appui des policiers parisiens.

COMITE PARISIEN DE LA LIBERATION
Commission Militaire

4ème arrondissement
-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-

A - Objectifs d'intérêt national

Designation de	Adresse	Milices Patriotiques	Nombre de	Armes et	Observations
		actuellement connues	F.F.I.	connues	
		A l'intérieur de	nationalistes	connues	
		l'administration ou	pour la prise	Milices Patri-	
		de l'entreprise		à l'intérieur	
				connues	
Préfecture de la Seine					La Préfecture actuellement gar-
					par la Préfecture de Police et
St/Hotel de	75		300	le revolver	de garde Mobile, les agents et qu-
Wille					ils n'opposent pas à l'armé-
					des pour les Mémoranda, une
					intervention de la Milice est
					convoquer, ce qui explique le
					nombre important de F.F.I. dans
					de.
Préfecture de	7 place du				
Police	Palais	5.000	néant	15 mitraillet-	Les trois groupes de patriotes
				tes	qui existent à l'intérieur ne
				1.000 revolvers	vent se rendre maîtres à eux
					seuls de la Préfecture de Poli-

Objectifs d'intérêt national définis pour le 4e arrondissement de Paris par la commission militaire Comité parisien de la Libération, août 1944
(coll. Musée de la Résistance nationale/Champigny)

Certaines équipes, qui doivent prendre des fonctions politiques et administratives, sont formées depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois : des Comités locaux de libération sont désignés pour prendre la place des conseils municipaux, des secrétaires généraux représentent les ministres, un préfet de Police, et un préfet de la Seine sont désignés par le général de Gaulle. Ces remplaçants, bien qu'ils prennent leurs fonctions grâce à l'insurrection, sont désignés en amont pour plus d'efficacité et d'équité politique. Cette organisation globale balaie au maximum les grands enjeux de la prise du pouvoir à Paris mais les questions restent très nombreuses : De combien d'hommes disposera-t-on le jour J ? Seront-ils armés ? Quelle va être la réaction de la population ? Celle de l'adversaire ? Les renforts alliés arriveront-ils à temps ? L'unité de la Résistance, acquise tant bien que mal, résistera-t-elle ?

Au mois d'août 1944, la Résistance s'est efforcée de faire coïncider ses propres plans avec les événements, sans toujours y parvenir. Pourtant, l'existence de ces différents schémas, peut-être plus que leur application, a été un facteur majeur de la réussite de l'insurrection parisienne. Une distinction très nette s'opère entre le militaire et le politique. Si les FFI se considèrent "en campagne", pour reprendre l'expression d'un de ces chefs, les "civils" ou les "politiques", c'est à dire les membres de mouvements de résistance non intégrés aux struc-

tures militaires sont plus autonomes. L'un des premiers réflexes est toutefois de prendre sa place dans l'espace public, c'est-à-dire le plus souvent se rendre à l'Hôtel de Ville pour prendre en main l'administration de l'arrondissement et de la commune et, de là, faire également office de poste de commandement de l'insurrection locale. Toutefois, on constate que certains résistants, en dépit du plan global, choisissent de rester dans l'ombre auprès des combattants de leurs organisations d'origine. Certains, enfin, estiment que leur place est sur les barricades, aux côtés des parisiens insurgés.

La place que prend la population est le facteur décisif, dans le succès ou l'échec d'une insurrection. Tous les mouvements de la Résistance, et encore plus les organismes de coordination, ont agi énergiquement pour mobiliser en amont l'ensemble de la population. Par la création, par exemple des Milices patriotiques qui, sous l'égide du CNR, doivent rassembler tous ceux qui ne sont pas dans les FFI. Ces milices, finalement peu nombreuses, vont au contraire se rapprocher des FFI et s'intégrer peu à peu à leur organigramme, mais la population, quant à elle, tient sa place dans le schéma de l'insurrection idéale évoqué plus haut. Le premier mouvement d'envergure est l'organisation de la manifestation du 14 juillet 1944, qui enclenche un mouvement de grèves, à partir du début du mois d'août chez les cheminots, puis aux PTT, puis dans les différentes usines de Paris et de la banlieue. Des actes isolés d'hostilité à l'égard des soldats allemands, ou l'affichage ostentatoire de symboles patriotiques ou républicains aux fenêtres, sont fréquents. Par ailleurs, beaucoup de Franciliens participent indirectement à l'insurrection, en restant dans leurs fonctions pour aider les combattants. Dans les usines, on fabrique des grenades, dans les garages, on répare les voitures, les camions et les blindés pris à l'ennemi, etc. La population entre massivement en action un peu plus tard avec les barricades, sur l'ordre des chefs de l'insurrection.

LA LIBÉRATION DE CHAMPIGNY : UN EXEMPLE LOCAL DU SUD-EST PARISIEN

Espace et chronologie de la Libération à Champigny

Au mois d'août 1944, Champigny devient un enjeu stratégique alors qu'approche la libération de la région parisienne. La commune est enserrée dans un méandre de la Marne pourvu de quatre ponts dont trois se trouvent sur le territoire de Champigny. A l'ouest, le pont de Joinville qui permet le franchissement de la rivière par la RN 304, au nord, le pont de Nogent, au sud le pont du Petit Parc et le pont de Champigny. Il est impératif de pouvoir préserver ces points de passage afin d'assurer la progression des troupes alliées vers l'est après la libération.



*Extrait d'une carte allemande du Sud-Est parisien, 1933
(coll. Archives communales de Champigny).*

*La carte met en évidence les réseaux de communication
et les principales entreprises du secteur.*

La RN 304¹ qui traverse Champigny de part en part permet également de gravir le plateau de Brie. Le contrôle de cette voie est l'un des enjeux de la bataille de Champigny en 1870. C'est encore le cas en 1944. S'il faut préserver les infrastructures pour les troupes libératrices, il faut aussi entraver la circulation des troupes d'occupation qui évacuent la région parisienne afin de désorganiser leur repli, leur faire abandonner une partie de leur matériel ou les inciter à partir au plus vite avant d'être prises au piège.

L'insurrection de la région parisienne est en partie organisée depuis Champigny. Le 17 août, les principaux responsables FTP de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne se retrouvent dans un abri de jardin à l'instigation d'Albert Ouzoulias, leur commandant en chef. La décision est prise d'harcéler les véhicules allemands partout où ils se trouvent. Le PC du secteur Est des FFI placé sous le commandement du colonel Bourgoïn² est installé sur le site de l'usine Ovomaltine, actuellement avenue Roger Salengro³.

La libération de Champigny se déroule en liaison avec celle de Paris⁴. A partir du 17 août, des FTP de Champigny se lancent dans des actions ponctuelles contre des miliciens français et des soldats allemands et dispersent sur les routes principales des crampons en métal destinés à crever les pneus des véhicules allemands qui fuient vers l'est.

Le 18 août, le pont métallique de chemin de fer situé entre les ponts du Petit Parc et de Champigny est déminé par des résistants.

- P.C. dramatique, né le 19 mai 1897 à Héglès (Gironde), 16. Avenue du Bel Air - C. Y.
- M^r Biaudet
U.D.S. Raymond, électricien, né le 23 juin 1904 à Sainte-Colombe par Troipin (Jura 4th), 24, Rue de Valenciennes - C. Y.
- M^r Bril
F.U.V. Lucien, Carrière, né le 11. novembre 1906 à Champigny sur Marne, 196. Route de Villiers - C. Y.
- M^r Courtin
F.N. Émile, Hémis, représentant né le 7 Décembre 1884 à Orléans (Loiret), 2. Avenue Laine - Champigny.
- M^r Kriegel
V. de G. Olga, cloueur, né le 6 Octobre 1896 à Paris (6^e) 11. Rue des Roches - C. Y.
- M^r Neryet
C.D.L.R. Guy, Pharmacien, né le 9 février 1912 à la Hôpital Roy (Oise) 8. Rue de Roubaix - C. Y.
- M^r Parquier
P.D. Louis, Julien, Correspondant Banque de France, né le 12 mai 1890 à Paris (18^e) - 11a. Boulevard de Champigny à La Varenne St-Hilaire.
- M^r Tivolley
U.F.F. Charlotte, sans profession, née le 24 Octobre 1914 à Champigny, 4. Boulevard Aristide Briand. C. Y.

ont, à la date de ce jour, le 22 Août 1944, à deux heures précises, pris possession de la mairie. à seule fin d'assurer l'Administration Communale aux lieux et place du Conseil Municipal nommé par Vichy. Celui-ci a été donné de lecture.

Le Groupe Libération officiellement institué n'a pas eu depuis s'associer à cet acte qui lui paraît prématuré.

Le Comité de la Libération élargi localement par les représentants qualifiés de l'Union des Femmes Françaises, des Pères de guerre des Disonnaires, a, choisi dans son sein les trois membres de la Délégation Spéciale, à l'unanimité:

Président : M^r Neryet (C.D.L.R.)
Vice-Président : M^r Amédée (P.C.)
Secrétaire : M^r Courtin (F.N.)

Jeflémep
Phij

Amédée
V. Gaudin
Ministre

Amédée
Major Jumeau

Séance du 24 Août 1944

Après nouveaux accords, le Groupe Libération et le Parti Socialiste ont accepté d'entrer dans le Comité Local de la

Le 19 août, des FTP s'emparent de la mairie de Champigny où le Comité local de la Libération (CLL) s'installe le 22 août. D'abord composé principalement de représentants du Parti communiste et d'organisations proches, le CLL est renforcé par des résistants de Libération-Nord et du Parti socialiste le 24 août.

Le 23 août, les premiers accrochages ont lieu dans Champigny. Quand l'opportunité se présente, les résistants champinois s'emparent des armes et des munitions qui leur font défaut.



*Barricades sous le pont de chemin de fer, RN304, 24 ou 25 août 1944
(coll. Société d'Histoire de Champigny)*

Le 24 août, les premières barricades sont érigées pour répondre à l'appel du commandement FFI d'Ile-de-France. Sous le pont qui surplombe la RN 304, la barricade est constituée d'un entassement de pavés et d'objets divers, renforcé par un camion à plateforme immobilisé.

Le 25 août, des affrontements ont lieu dans le bas de Champigny. Les Allemands tentent de forcer les barricades et font sauter plusieurs arches du viaduc de Nogent. Les troupes américaines qui participent à la libération de Paris doivent sécuriser l'est de la banlieue parisienne. Une unité de la 4^e DI US passe la Marne à Joinville, progresse jusqu'au PC du colonel Bourgoïn puis se replie.



*Barricades sous le pont de chemin de fer, RN304, 24 ou 25 août 1944
(coll. Société d'Histoire de Champigny)*

Le 26 août des combats ont lieu sur le haut de Champigny où les Allemands sont retranchés autour du fort. A Coeuilly, sur le plateau de Champigny, un groupe de résistants campinois est pris sous le tir d'une patrouille allemande. On déplore cinq morts. Les Allemands parviennent à conserver leur position. Dans l'après-midi, les Américains sont de retour. Ils atteignent la mairie de Champigny et s'engagent dans la côte vers Chennevières, Ormesson et La Queue-en-Brie. A mi-chemin, ils s'immobilisent, puis redescendent et se replient sur Joinville.

Le 27 août, les Américains reviennent et investissent le fort de Champigny, abandonné durant la nuit par les Allemands. La commune de Champigny est libérée.

La contribution populaire à la Libération

L'implication de la population dans la libération de Champigny est difficile à évaluer. Durant ces journées incertaines, les résistants campinois s'efforcent de peser sur les événements. Les groupes qui sont parvenus à échapper aux arrestations jusqu'au moment ultime se renforcent par l'intégration de nouveaux membres. Ces forces restent modestes mais elles font face en tentant d'appliquer les consignes qui leurs sont transmises ou en prenant des initiatives qu'elles

espèrent utiles. Les agents de liaison ont un rôle essentiel comme cela a été le cas durant toute la période de la Résistance.

Les documents conservés à propos des groupes de résistants sont très parcelaires. Les archives constituées par Raoul Carrière afin de faire reconnaître l'action des membres du groupe qu'il dirigeait sont exceptionnelles⁵.

RAPPORT D'ACTIVITE du GROUPEMENT F.T.P. de CHAMPIGNY s/ MARNE Secteur 45
et du GROUPEMENT F.N. SECTEUR N°25

Notre groupement F.T.P.F. s'est groupé sous le commandement des Chefs PIRROTO, du s/Lieutenant DONINI et du Lieutenant CHATRIOT, pour combattre les Allemands et aider à les rejeter hors de Champigny.

Avec un armement des plus précaires, mais dotés d'un courage magnifique et indomptable, les jeunes F.T.P. se sont conduits d'une façon exemplaire.

Déjà quelques jours avant le soulèvement en masse ; des jeunes sans armes ont par leur audace sauvé de la destruction certaine le pont de fer de Champigny, en sabotant les charges d'explosifs mises par les Allemands. Un compte rendu détaillé ci-dessous, démontre le travail effectué par notre groupe.

Le groupe de Cocuilly sous le commandement du chef Carrière n'a pas moins montré d'activité avec des hommes plein de bonne volonté et d'allant, le plus part agés et armés d'une façon très précaire; à signaler Roger MOISE qui s'est exposé presque chaque jour et qui, accompagné de quelques camarades à accompli les coups les plus heureux dans les moments les plus difficiles, exposant à tous moments sa vie pour le salut de sa Patrie.

17 Aout 44 Un groupe de jeunes dirigés par Simon ROBERT attaquent deux MILICIENS, et leur retirent leurs armes.

Les jeunes sèment chaque jour des crampons gênant sensiblement la retraite de l'ennemi.

Ce même jour à 10H30 du matin Roger MOISE du secteur 25, toujours volontaire pour les missions les plus périlleuses, s'approprie une voiture Allemande à l'angle de la rue Simone Bigot et de la Rue du Bois L'Abbé et l'emmène au garage d'un de nos Patriotes.

Dans la nuit du 17 au 18 Aout le Groupe N°2 du Secteur 25 dirige par Roland BOUTON, opérant près du Golf d'Ormesson (cuvette de Champlin) a mis entrave à la circulation Allemands par la pose de plaquettes de fer à triangles acérés et de crampons à 4 broches. Résultats satisfaisants 71 véhicules en panne. Pas de perte.

18-AOUT 44 Avec un sang froid admirable, nos jeunes ont par 2 fois désarmés et rendu inutilisable les charges d'explosifs entreposées par les Allemands en vue de faire sauter le Pont de Fer de Champigny.

Tous ces Jeunes du Groupe 45.-

A 9H du matin plan d'exécution établi par le Chef CARRIERE assisté de Roger MOISE pour arrêter LONDERO, agent de la Gestapo, affilié ala Feld Gendarmerie 19 Rue de la Victoire à Paris.- Ce plan d'action en oeuvre depuis de longs jours avec des risques très sérieux doit être mis en exécution pour le 25 Aout au Plus Tard.

20 AOUT 44 MOISE Roger avec le plus grand mépris du danger part avec la voiture et 1 Homme à la recherche du Boche et revient avec 2 Prisonniers Allemands.

21 AOUT 44 Formation du Centre des Milices Patriotiques

22 AOUT 44 MOISE Roger sort encore une fois avec la voiture et retourne en compagnie de 2 Hommes à la recherche du Boche q Ormesson et ramène encore 2 Prisonniers Allemands qu'il remet au Secteur d'Ormesson;

23 AOUT 44 Cinq de nos Jeunes F.T.P.F. du Secteur 45 profitant de l'arrêt d'un camion allemand chargé de munitions sautent sur les véhicules, et s'emparent des cartouches, d'un fusil et de divers matériels; charges, grenades et de 2 Canons Antiaérien.

Dans le Secteur 25 : Patrouilles organisées dans le pays.

24 AOUT 44 MOISE Roger accompagné de WEIMANN partent à la chasse au Boche à Ormesson. MOISE Roger tue un Boche à Ormesson, WEIMANN en

Première page du rapport d'activité du groupement FTP de Champigny-sur-Marne secteur 45 et du groupement FN secteur n°25, septembre 1944
(coll. Musée de la Résistance nationale / fonds Raoul Carrière)

Le rapport d'activité du groupe FTP45 et du groupe FN25 de Champigny, rédigé en septembre 1944 par le commandant de la zone Est des FFI⁶, décrit la progression vers le "soulèvement de masse" :

"Notre groupement FTPF s'est groupé sous le commandement des chefs [Perotto], du sous-lieutenant Donini et du lieutenant Chatriot, pour combattre les Allemands et aider à les rejeter hors de Champigny.

Avec un armement des plus précaires, mais dotés d'un courage magnifique et indomptable, les jeunes FTP se sont conduits d'une façon exemplaire.

Déjà quelques jours avant le soulèvement en masse, des jeunes sans armes ont par leur audace sauvé de la destruction certaine le pont de fer de Champigny, en sabotant les charges d'explosifs mises par les Allemands. Un compte rendu détaillé ci-dessous, démontre le travail effectué par notre groupe.

Le groupe de Coeuilly sous le commandement du chef Carrière n'a pas moins montré d'activité avec des hommes plein de bonne volonté et d'allant, la plupart âgés et armés d'une façon très précaire [...]."



Emile Lidon



Georges et Alfred Esnault



M. Cugnet

Droulin



M. et Mme Biron



Mme Bordier

Etat nominatif des hommes du groupe FN25 et photographies de quelques-uns de ses membres, sans date (coll. Musée de la Résistance nationale/fonds Carrière)

Les archives de Raoul Carrière permettent d'avoir une idée plus précise de la composition du groupe FN25⁸. Plus de 120 noms sont mentionnés, dont 8 seulement concernent des femmes. Sur les 87 noms pour lesquels les âges sont connus, les moins de 30 ans représentent 25% des effectifs, les 31-40 ans 29%, les 41-50 ans 29 % et les plus de 50 ans 17%. Il s'agit donc majoritairement d'adultes relativement âgés, ce que confirment les 31 photographies des membres du groupe FN25 qui ont pu être identifiées⁹. Comme le note le rédacteur du rapport d'activité du groupement FTP de Champigny, le groupe FN25 est globalement moins jeune que le groupe FTP45 qui opèrent également sur Champigny.

Les situations professionnelles sont indiquées dans 44 cas. A part 3 médecins, 1 pharmacien, 2 industriels et 2 gardiens de la paix, tous les membres du groupe FN25 sont artisans, commerçants, ouvriers ou employés¹⁰. Le groupe s'est constitué sur une base populaire avec l'appui de notables exerçant des professions utiles. Les adresses sont précisées dans 104 cas. 90 habitent Champigny ou Coeuilly. Les 3 médecins et le pharmacien habitent Villiers comme 4 autres membres du groupe. 5 résident à Noisy-le-Grand et 1 au Plessis-Trévisé. Le groupe s'est développé sur un secteur géographique limité, élargissant son recrutement au moment de la Libération auprès de personnes connues, car proches, et de confiance.

Il est difficile de connaître l'implication réelle de tous les membres du groupe. La liste établie par Raoul Carrière intègre des résistants engagés précocement, comme des personnes ralliées tardivement, voire des habitants intégrés après la Libération pour assurer des fonctions de maintien de l'ordre, notamment au sein des milices patriotiques.¹¹

Les effectifs restent globalement faibles au regard de la population campinoise de l'époque. Cependant, l'engagement de plusieurs dizaines de personnes montre que l'envie d'agir est partagée par une partie non négligeable des habitants et que cette aide est prise en considération par les résistants locaux. Raoul Carrière ne manque pas de préciser que 23 membres du groupe ont effectué un "service armé", 5 un "service sanitaire", 4 un "service auxiliaire" et un autre a rempli le rôle d'interprète, maîtrisant 5 langues. Il précise également quels grades ont eu les membres de son groupe : si la plupart sont des 2^e classe FFI, 8 sont caporal, adjudant ou sergent, 4 lieutenant ou capitaine, lui-même étant commandant.¹²

Dans les années 1990, la Société d'Histoire de Champigny a collecté les témoignages de Campinois ayant vécu la Libération. Les plus impliqués soulignent leur volonté d'en finir avec les occupants et les collaborateurs, voire de se battre. Les plus téméraires, souvent les plus jeunes, évoquent un mélange de peur et d'insouciance, qu'ils hésitent à qualifier de courage. Les plus prudents parlent

d'un rapport de force défavorable mais de la nécessité de faire quelque chose, donc de prendre des risques, autant calculés que possibles. Tous sont lucides et indulgents : s'ils rendent hommage à leurs camarades qui sont tombés bravement, ils regrettent la mort de ceux qui ont parfois manqué de discernement et se sont par trop exposés aux coups de l'ennemi.

Parmi les Campinois qui ont témoigné, se sont trouvés des non-résistants, partie de la population évidemment la plus nombreuse. Certains ont tenu à participer à la libération en descendant dans la rue, en proposant de l'aide quand cela semblait nécessaire, en offrant un abri pour éviter les tirs ou en contribuant à l'érection d'une barricade. Aucun ne s'est déclaré comme un résistant, mais beaucoup ont manifesté une forme de fierté, modestement formulée, une sorte de sentiment du devoir accompli, d'une contribution nécessaire et obligatoire. D'autres témoins n'ont évoqué qu'un simple rôle de spectateur. Ils ont subi les événements, cherchant à éviter le pire lors des moments les plus difficiles – lorsqu'il fallait sortir et risquer de recevoir une balle perdue – ou demeurant reclus dans leur logement, se contentant de jeter un regard au travers des volets pour deviner ce qu'il pouvait bien se passer. Le manque d'informations précises et la présence redoutée des Allemands dans les rues expliquent les attitudes et les postures diverses adoptées par les Campinois souvent déroutés face au déroulement des événements.

Le témoignage de Robert Dorge rend compte de ces moments incertains¹³ :

“[...] Une foule de plusieurs centaines de personnes est massée devant l'ancienne mairie, sur la chaussée des rues Jean Jaurès et Albert Thomas, et sur le trottoir de la Maison commune. Il y a des résistants, avec leurs brassards, qui ne sont apparemment pas armés.

“Avertis par nos voisins, ma mère, ma tante et moi (en vélo !) nous nous rendons sur le lieu de rassemblement. Tout le monde est surexcité et, bien sûr, enthousiasmé. [...]. Après une harangue enflammée d'un résistant, depuis la fenêtre où flottent nos trois couleurs, nous sommes invités à entonner La Marseillaise, ce que nous faisons tous en chœur, avec l'émotion que l'on devine...

“C'est à ce moment que le convoi allemand paraît, venant de Joinville. Instantanément, le silence se fait, les véhicules avancent lentement.[...] Arrivée au carrefour avec la rue Albert Thomas, la Volkswagen de tête stoppe. Personne ne bouge parmi les Français. Les résistants ont rapidement enlevé leurs brassards. L'officier allemand, assis à côté du chauffeur, descend de son véhicule. Il est en tenue impeccable, casquette galonnée, ganté de cuir, culotte de cheval, bottes de cuir fauve cirées. Manifestement, il ne vient pas de combattre !... Avec un sang-froid remarquable, il se dirige vers le plan de la ville de Champigny, placardé sur un support, placé contre le mur de la vieille mairie, presque à l'angle avec la rue Albert Thomas. La tension des deux groupes est extrême, presque

palpable. Calmement, sûr d'être parfaitement protégé par ses hommes, l'officier, sans brutalité aucune, fend la foule qui s'écarte, et vient consulter le plan. Ma mère me murmure : *"Tu ferais mieux de rentrer, ils sont capables de te prendre ton vélo !"*

"[...] Alors que je me trouve à mi-parcours entre la Mairie et la place du Marché, j'entends les moteurs des véhicules remis en marche. Un coup d'œil derrière moi : ils disparaissent en direction du fort [de Champigny], vers Nancy. S'ils avaient ouvert le feu, les Allemands auraient fait un carnage épouvantable."



*Photographies de Maurice Demissy prises route de Villiers
(actuelle avenue du général de Gaulle), 28 août 1944
(coll. Archives départementales du Val-de-Marne)*

Aucune photographie ne semble avoir été prise lors de la libération avant le 26 août 1944. Ce jour-là, Maurice Demissy, qui a travaillé chez Kodak avant de devoir partir travailler en Allemagne et de rester clandestinement à Champigny à l'occasion d'une permission, peut photographier route de Villiers, près du pont de chemin de fer, des soldats du régiment du Tchad appartenant à la 2^e DB.¹⁴

Le 28 août, Maurice Demissy saisit le passage des troupes américaines, toujours route de Villiers. Les soldats sur les véhicules ou à pied de chaque côté de la voie sont acclamés par de nombreux badauds. Comme partout, il y a surtout



*Photographies de Maurice Demissy prises route de Villiers
(actuelle avenue du général de Gaulle), 28 août 1944
(coll. Archives départementales du Val-de-Marne)*

des femmes, des enfants et des hommes plutôt âgés. Les hommes jeunes sont peu nombreux. Beaucoup sont encore en Allemagne, parce que prisonniers de guerre ou requis pour le travail obligatoire.

D'autres images sont réalisées par Marcel Bovis, photographe professionnel, au carrefour de la mairie, le 27 août¹⁵. Il prend des photos des soldats américains et de leur matériel. Il s'intéresse particulièrement aux chars et aux jeeps, mais il photographie aussi les Campinois descendus dans la rue à la rencontre de leurs libérateurs. Comme sur les images de Maurice Demissy, les hommes jeunes sont rares parmi les spectateurs présents.

Sur quelques clichés, des drapeaux tricolores sont visibles. Au moment de la libération, ils sont des défis lancés aux Allemands. Ces derniers tirent d'ailleurs dessus quand ils les repèrent. Les drapeaux sont donc décrochés et raccrochés au gré des allées et venues de l'ennemi. Quand les libérateurs sont là, on peut pavoiser ostensiblement et en toute sécurité.¹⁶

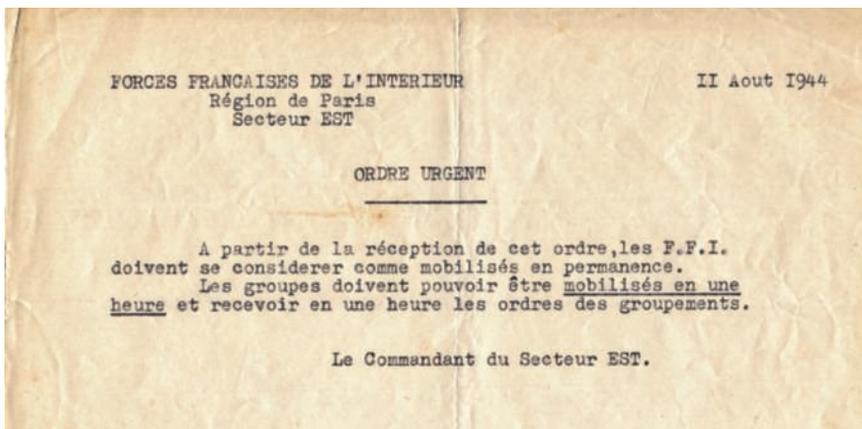




*Photographies de Marcel Bovis prises dans le centre de Champigny, 27 août 1944
(coll. Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine/fonds Marcel Bovis)*

Un soulèvement populaire sous contrôle

Comme partout dans le département de la Seine des appels à la mobilisation ont été lancés par le Comité parisien de la Libération et le commandement FFI d'Ile-de-France¹⁷. L'accrochage de drapeaux tricolores aux grilles du monument de 1870 à Champigny le 14 juillet 1944 participe aux manifestations de patriotisme signalées dans toute la France à l'occasion de la fête nationale républicaine. Au moins une partie de la population campinoise est impatiente et prête à l'action.



Ordre de mobilisation du commandant du secteur Est des Forces françaises de l'Intérieur, 11 août 1944 (coll. Archives communales de Champigny)

Si les responsables de la Résistance parisienne donnent l'ordre de la mobilisation générale des forces françaises de l'Intérieur¹⁸, dans leurs diverses composantes, ils sont moins enclins à lancer un appel à l'insurrection. En effet, s'il



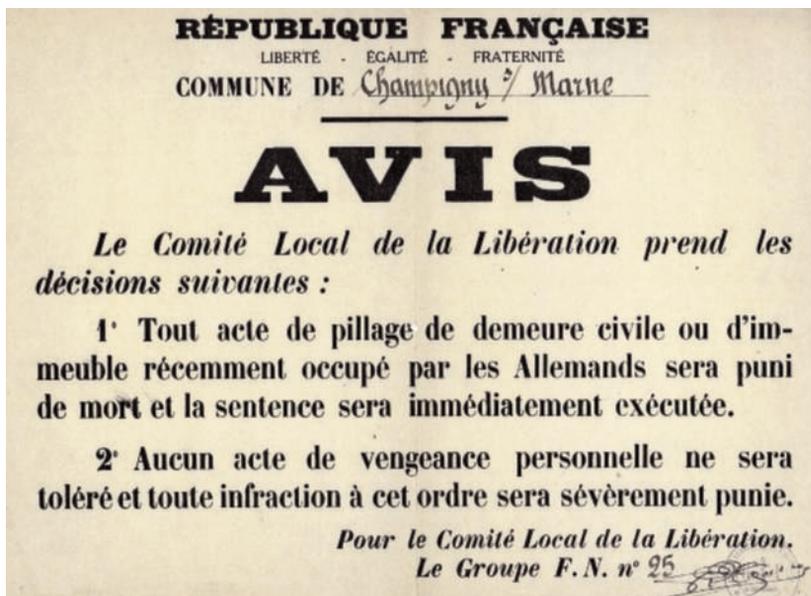
*Fanion et brassard du groupe FN25, août 1944
(coll. Musée de la Résistance nationale /fonds Raoul Carrière)*

s'agit d'accélérer la libération, il faut tenir compte d'un rapport de force encore défavorable face à un ennemi encore puissant bien qu'en retraite, tout en évitant d'exposer la population à d'éventuelles représailles.

C'est pourquoi, à Champigny comme ailleurs en Ile-de-France, les responsables locaux de la Résistance essaient de suivre les directives du commandement régional des FFI et d'encadrer tous ceux qui voudraient prendre des initiatives pouvant contrecarrer les instructions transmises. L'installation du Comité local de la Libération à la mairie le 22 août a pour vocation de rétablir un pouvoir légitime en mesure d'imposer l'ordre dans une situation où la disparition de l'ancien pouvoir peut conduire rapidement au chaos.

Les dépositaires du nouveau pouvoir montrent leur autorité de manière symbolique. Les Forces françaises de l'Intérieur arborent des brassards tricolores marqués des trois lettres "FFI". Par défaut, on réemploie les papiers à en-tête ou les tampons officiels de la Troisième République mais on en fabrique de nouveaux, frappés de la croix de Lorraine. La nouvelle légalité se veut républicaine comme le montrent l'utilisation de la mention "République française" et du sigle "RF" ou le rappel de la devise "Liberté, égalité, fraternité".

La priorité est d'éviter les dérives et les débordements. Le 22 août, à peine installé, le CLL décide "qu'à partir de ce jour et jusqu'à nouvel avis, tous les



Avis du Comité local de la Libération interdisant les pillages et les actes de vengeance, août 1944 (coll. Archives communales de Champigny)

débats de boissons à consommer sur place de la commune seront fermés obligatoirement tous les jours sans aucune exception”¹⁹. Il motive sa décision en “considérant que dans les circonstances actuelles il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre, de la sécurité et de la tranquillité publique”²⁰.

Le 25 août, le CLL “informe la population qu’il est absolument interdit de dresser de barricades sans ordre formel du colonel des FFI, commandant du secteur Sud-Est”²¹. Des sanctions sévères seront prises contre tous les contrevenants”²². Le commandant du groupe FN25, au nom du Comité local de la Libération, prévient par affiche que “1° Tout acte de pillage de demeure civile ou d’immeuble récemment occupé par les Allemands sera puni de mort et la sentence immédiatement exécutée. 2° Aucun acte de vengeance personnelle ne sera toléré et toute infraction à cet ordre sera sévèrement punie”²³. Par la suite, Raoul Carrière fait partie du comité d’épuration chargé d’examiner les cas suspects qui lui ont été signalés. Les documents conservés montrent le souci d’éviter les règlements de compte et la volonté d’ignorer les accusations infondées”²⁴.

Dans le même esprit, un avis du commandant de la région de Paris des FFI est placardé à Champigny. Il annonce que “Toute personne détenant des stocks d’armes doit immédiatement les remettre aux Forces françaises de l’Intérieur, soit aux Milices patriotiques. Tout individu qui aura conservé des stocks et ainsi contribué à affaiblir le mouvement des patriotes sera considéré comme ayant agi en intelligence avec l’ennemi. Il subira le châtement des traîtres.”²⁵

Même si les événements de la Libération se traduisent par d’inévitables flottements dans les prises de décisions, les autorités issues de la Résistance s’efforcent à empêcher toute vacance du pouvoir jusqu’au niveau local. A Champigny, le mouvement populaire qui résulte de l’appel à la mobilisation est encadré par ceux que la population reconnaît de fait comme les détenteurs du nouveau pouvoir. Si des ajustements ont lieu dans les semaines et les mois qui suivent la Libération, à aucun moment lors des journées décisives d’août 1944 ce pouvoir issu de la Résistance n’est remis en question et ses ordres ont immédiatement force de loi. Le soulèvement populaire n’a donc pas installé le nouveau pouvoir, il s’est rallié à lui et a contribué à assoir sa légitimité auprès des libérateurs alliés.

La mémoire de la Libération : un soulèvement populaire reconstitué ?

Dès l’après-Libération, les autorités locales veulent rendre hommage aux Campinois qui ont donné leur vie pour la liberté de leurs concitoyens. Le 4 décembre, le Conseil municipal sollicite une aide du préfet de la Seine pour financer les obsèques de la “vingtaine de Campinois qui ont été tués par des balles allemandes” “pendant les journées de combats qui ont précédé la libération”²⁶.

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE**INAUGURATION**

Le Conseil Municipal ayant décidé, dans sa séance du 15 courant, de rétablir les anciennes dénominations de voies et de donner à certaines le nom des fusillés ou martyrs de l'occupation ainsi que de perpétuer la mémoire de ceux à qui nous devons notre libération, une cérémonie d'inauguration aura lieu le

DIMANCHE 22 OCTOBRE 1944

Rendez-vous à 9 h. 30, à la Fourchette de Champigny pour la formation du cortège qui passera à proximité de toutes les voies nouvellement changées.

Pour celles qui se trouveraient trop en dehors de l'itinéraire prévu (avenue Roger-Salengro, rue du Cimetière, boulevard de la Gare, avenue de la République, avec dislocation terrain militaire), **une délégation s'y rendra spécialement.**

Pour Cœuilly, le rassemblement aura lieu à 15 heures, Rond-Point de l'Etoile.

Champigny, le 17 octobre 1944.

Le Maire : J. MERLANE.

Imp. L'ESTRÉE, 1, rue de Bellevue (Salle des fêtes, entre le Musée et la Poste de Bellevue), Reims - Téléph. 24-70

Affiche annonçant l'inauguration de rues portant les noms de victimes de la répression durant l'Occupation et des combats de la Libération, octobre 1944
(coll. Archives communales de Champigny)

Dès le 15 octobre, la Conseil municipal décide de renommer 18 voies de Champigny en leur attribuant des noms en rapport avec la guerre et l'Occupation. L'une d'elle portera celui du lieutenant André Ohresser, Nogentais tués à Champigny le 23 août 1944²⁷. Le 13 novembre 1946, les noms de résistants morts lors des combats de la libération sont donnés à des rues de Coeuilly qui rayonnent autour de la "place de la Résistance". Leur mémoire est également entretenue par le monument édifié au lieu-dit La Source, où a eu lieu l'accrochage avec une patrouille allemande qui a fait cinq victimes²⁸.

1er Régiment F.F.I		Secteur Front National N°25		
12e Compagnie		PROPOSITION POUR L'INSIGNE F.F.I		
		Groupe N° I (Boudin) Mr. GENEVAI		
GENEVAI Maurice	né le 29 Mars 1892	41 av.Ch.Baudin	Champigny	
GENEVAI Andrée	29 Janv 1894	d°	d°	
JOSSEU Maurice	28 Juin 1906	2 Rue de Chennevières	Villiers s/ Marne	
JARREAU Marcel	10 Mars 1900	95 Av. de Gaulle	Champigny	
FOSSY Albert	15 Mars 1894	41b. Av du Parc	d°	
FOSSY Jacques	22 Juin 1922	d°	d°	
FOSSY Marguerite	12 Sept. 1895	d°	d°	
PIRAULT Jean	26 Janv. 1923	38 av. du Parc	d°	
COURIN Jean	7 Déc 1884	2 Av. Marie	d°	
LIDON Emile	3 Janv. 1902	7 Av. des Eglantines	d°	
NICOLE Henri	27 Avr. 1898	26 R. Gener. Lambert	d°	
NICOLE Pierre	1 Févr. 1925	d°	d°	
LEROY Maurice	16 Mars 1898	4 Rte de Combault	Plessis tréviaux	
FAURE Leon	9 Avr. 1887	3 Av. Mce Berthaux	d°	
FAURE Raymond	21 Févr. 1922	d°	d°	
PHILIPART Paul	22 Janv 1897	8 Rue Gallieni	Villiers s/ Marne	
BACHELOY Gilles	1 Oct. 1910	1 Pce du Marché	d°	
REA Olivier	25 Fév. 1912	35 Rte du Plessis	d°	
LEON Charles	15 Janv 1911	43 Av. des Marronniers	d°	
VIGON Roger	13 Mai 1910	9 Chem. Rural	d°	
ERARD Fernand	5 Avr. 1917	Av. Médéric	Noisy le Grand	
DELINE Georges	22 Mai 1900	124 Av. Médéric	d°	
GILBERT Michel	6 Mars 1921	Rue des Lilas	d°	
CROCIATIER Eloi	14 Mai 1905	130 Av. Médéric	d°	
LEBIRE	21 Juil. 1899	Av. des Ivryes	d°	
THIEBAULT Emile	23 Mars 1888	7 Av. Marthe	Champigny	
DESPLAIN Paul	22 juil 1910	46 Av. Médéric	Noisy le Grand	
ZIARRE	20 Juin 1882	14 Av. Ch. Baudin	Champigny	
CUGNET Alexandre	28 Avr. 1894	21 Sans. des Ferrouettes	d°	
ESSELIN Camille	20 Mars 1896	72 b.R. du Bois l'Abbé	d°	
LIDON Fernande	22 Janv 1905	7 Av. des Eglantines	d°	
ALTMANN Bernard	7 Juin 1925	15 Rue Massenet	d°	
COURTIN Marcel	7 Avr. 1910	50 Av. Emile Zola	St. Maurice	
PRODIE Victor	9 Sept. 1901	22 Av. Ambroisine	Champigny	
ROUFOT Emile	8 Mars 1892	4 Av. A. Blanqui	d°	
MIRANI Serge	7 Oct. 1924	34 Av. Paul Vennec	d°	
BRUDON Robert	17 Févr 1891	4 Av. Anna	d°	
BRUDON André	17 Juil 1902	32 Av. Ch. Baudin	d°	
VIBATIER Joachim		4 Rue des Poissés	Villiers s/ Marne	
LATROIE		44 Av. Ch. Baudin	Champigny	
FAVETTE Marcel		7 Av. des Eglantines	Noisy le Grand	
LEBERNARDI Emile	20 Fév. 1889	29 Av. A. Blanqui	Champigny	
LESSEUR Gabriel		15 Av. A. Blanqui	d°	
CAULLIER André	29 Mai 1890	16 d°	d°	
CAILLLET Henri	3 Déc. 1886	19 d°	d°	
FORGET Alfred		15 Av. des Mousquetaires	Plessis tréviaux	
WITMANN Lucien	10 Juin 1905	29 Av. Ch. Baudin	Champigny	
ALBERNARD Roger	20 Nov. 1910	27 Av. André	d°	
DAVID Jacques	26 Août 1923	34V. Céline	d°	
DALL'ANA Raoul	20 Janv 1903	22 Av. Hélène	d°	
BRUTIER Alphonse	2 Juin 1896	38 Av. J. J. Rousseau	d°	
MOUTIERS Germaine	18 Mai 1903	10 Av. A. Blanqui	d°	

Proposition pour l'insigne FFI par le commandant du groupe FN25, automne 1944
(coll. Archives communales de Champigny)

Raoul Carrière s'efforce de faire reconnaître la participation des membres de son groupe à la Résistance. Il constitue des listes de résistants, adhère aux Amis des FTP et à l'Amicale régimentaire des FFI secteur Est (section "La Source"). Malgré ses efforts, la reconnaissance de la République se fera souvent attendre, la plupart des résistants champinois s'étant engagés trop tard selon les critères d'attribution des titres et des médailles. Les morts seront plus honorés que les vivants, quel que soit l'importance de leur parcours dans la Résistance.



*Reconstitution de la libération de Champigny, fin des années 1960
(coll. Archives communales de Champigny)*

Les premières commémorations mettent en avant la contribution des patriotes français à la libération de Champigny. Le rôle des libérateurs alliés est peu mis en valeur. Le fait qu'ils soient américains et que la municipalité devienne communiste en 1947 ne joue pas en leur faveur dans le contexte de la Guerre froide. En revanche, on insiste sur l'implication de la population, les résistants étant présentés comme l'avant-garde du peuple. En 1959, pour le 15^e anniversaire de la Libération, le programme propose une photographie de la "barricade de la rue Jean Jaurès à Champigny", avec quelques résistants au premier plan. La Libération est assimilée à une insurrection, identifiée par son dispositif symbolique dans l'imaginaire des Français – la barricade – et ses acteurs héroïques – les résistants –. Une photographie, prise à la fin des années 1960, montre une reconstitution de la libération. Sur le plateau d'un camion a été installée une évo-

cation de la barricade précédemment évoquée. Quelques hommes en armes et munis de brassards figurent les résistants, l'un brandissant un drapeau tricolore. Derrière le camion, d'autres résistants armés escortent des prisonniers allemands. La scène est plutôt réaliste car les costumes et les équipements proviennent des studios de cinéma de Joinville sollicités pour l'occasion²⁹. Le message est évident : Champigny a été libéré par la seule Résistance, avec le concours de la population.

Cette perception de la Résistance comme un mouvement populaire est au fondement de la création du Musée de la Résistance nationale, ouvert à Champigny en 1985. Le MRN n'accorde pas de place particulière à Champigny durant la Seconde Guerre mondiale, car il est avant tout un musée de la Résistance en France, mais il participe à la construction d'une mémoire qui ne correspond pourtant pas exactement avec ce que Champigny a vécu à l'été 1944³⁰.

Les recherches de la Société d'Histoire de Champigny à l'occasion du 50^e anniversaire de la libération ont permis de préciser le déroulement des événements et la contribution de chacun des protagonistes. Les expositions et les publications de la SHC ont rappelé que l'implication de la population, tout en étant réelle, était restée limitée.



Numéro spécial de Champigny notre ville pour le 60^e anniversaire de la Libération, mai 2004 (coll. Archives communales de Champigny)

En 2004, pour le 60^e anniversaire de la Libération, le supplément du bulletin Champigny notre ville paraît avec en couverture un couple dansant. La Libération devient une fête, ce qu'elle a fini par être vraiment. L'action des résistants, sans être oubliée dans les pages intérieures, n'est plus le point de vue privilégié pour aborder cette histoire.

De l'engagement, parfois jusqu'au sacrifice, de quelques-uns, on est passé à l'engagement de (presque) tous pour la libération de la ville. La notion de soulèvement populaire a pu prendre un temps le dessus, mais le travail d'histoire a permis de corriger les errances mémorielles et de redonner à chaque acteur de la libération la place qui lui revenait. Ces dernières années, lors des commémorations de la libération de Champigny devant le monument aux morts communal, les interventions ont pu rendre hommage aux victimes des combats, à la contribution des résistants comme des soldats alliés, mais aussi au rôle de la population, à la fois actrice et spectatrice de sa libération. Le soulèvement populaire a su finalement trouver sa juste place dans l'histoire et la mémoire champinoises.

CHARLES RIONDET,
DOCTEUR EN HISTOIRE, SPÉCIALISTE DU COMITÉ PARISIEN DE LA LIBÉRATION

ÉRIC BROSSARD,
AGRÉGÉ D'HISTOIRE, SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHAMPIGNY

NOTES

- 1) Ancienne RN4 devenue RD4.
- 2) Serge L'Hermite, dit colonel Bourgoïn, est né en 1898. Engagé volontaire durant la Grande Guerre, il est mobilisé en 1939, prisonnier en 1940 et libéré en 1941. Il constitue un groupe de résistants à Champigny en 1942. Il rejoint le mouvement Libération-Nord en 1943. Il devient le responsable militaire pour la banlieue Est de Libération-Nord puis de l'Armée secrète. Il est l'adjoint du commandant FFI du secteur Est de la Seine en avril 1944 puis le commandant en titre en juin.
- 3) Cette portion de la RN4 est dénommée avenue Roger Salengro en 1937. Elle devient l'avenue Pétain en janvier 1941 jusqu'à la libération où elle retrouve le nom du ministre du Front populaire.
- 4) Voir l'article d'Éric Brossard, "La libération de Champigny-sur-Marne (17 août-27août 1944)", dans *Clio 94*, n°13, 1995. Depuis la parution en 1995, de nouvelles informations ont pu être recueillies par la Société d'Histoire de Champigny. Elles confirment ce qui est écrit dans l'article.
- 5) Ces archives sont conservées au Musée de la Résistance nationale à Champigny/fonds Raoul Carrière.

- 6) Rapport d'activité du groupement FTP de Champigny-sur-Marne secteur 45 et du groupement FN secteur n°25, septembre 1944 (coll. Musée de la Résistance nationale/fonds Raoul Carrière). Les dénominations des groupes sont variables d'un document à l'autre.
- 7) Idem.
- 8) Groupe dépendant du mouvement Front national pour la liberté et l'indépendance de la France, actif sur le secteur de Champigny-Coeuilly et des communes voisines situées sur le plateau.
- 9) Ces photographies ont été rassemblées dans la perspective de l'établissement de cartes d'anciens résistants. Ces archives sont conservées au Musée de la Résistance nationale à Champigny (fonds Raoul Carrière). La contribution de Jeannette Carrière, fille de Raoul Carrière et elle-même résistante, a permis d'identifier et de nommer la plupart des personnes photographiées.
- 10) Cela correspond à la sociologie de la commune des années 1930.
- 11) Le rapport d'activité du groupement FTP de Champigny-sur-Marne secteur 45 et du groupement FN secteur n°25 mentionne la création des milices patriotiques (MP) :

“27 août 44
 “Organisation du Centre 1 Route de Provins où nous recrutons des MP et formons une section d'entraînement FTPF, logée, nourrie et équipée avec les moyens du bord. Depuis cette date nous assurons une garde à la mairie (planton) et mettons aux services de la Commune nos jeunes, plein de bonne volonté et de discipline.
 “Gardes et patrouilles dans le Secteur 25.
 “Organisation des Milices Patriotiques conjointement à celles au Secteur 45. Etablissement d'un Centre d'Épuration [...]”
- 12) Raoul Carrière précise en outre le grade et l'arme dans laquelle ont servi ceux qui ont fait leur service militaire, soulignant à la fois l'utilité de leur engagement et le niveau de reconnaissance qui pourrait leur être accordé après la Libération.
- 13) Extraits du témoignage écrit de Robert Dorge, 2004 (coll. Société d'Histoire de Champigny). Le témoin reste imprécis sur la date des faits rapportés. Il peut s'agir du 22 août, lors de l'installation du CLL à la mairie de Champigny.
- 14) Des reproductions des clichés conservés par l'auteur ont été réalisées par les Archives départementales du Val-de-Marne et peuvent être consultées sur place. Maurice Demissy aurait en outre réalisé le 24 août des photographies d'un soldat allemand descendu après avoir tué Robert Birou, résistant campinois et ami du photographe.
- 15) Les photographies de Marcel Bovis sont conservées par la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine à Charenton. Il a fait don à l'Etat de l'ensemble de ses négatifs en 1991.
- 16) Si le drapeau tricolore est une réaffirmation de la France républicaine, on peut noter que certains murs portent toujours des affiches de propagande de l'occupant allemand ou de l'Etat français, sans traces apparentes de déchirures.

- 17) Certaines de ces affiches sont fabriquées à l'imprimerie Limpens à Chennevières, à la limite de Champigny.
- 18) Un "ordre urgent" du commandant du secteur Est des FFI de la région de Paris en date du 11 août 1944 indique qu'à partir de la réception de cet ordre, "[...] les FFI doivent se considérer comme mobilisés en permanence. Les groupes doivent pouvoir être mobilisés en une heure et recevoir en une heure les ordres des groupements" (coll. Archives communales de Champigny).
- 19) Avis du CLL, sans titre, 22 août 1944 (coll. Archives communales de Champigny).
- 20) Idem.
- 21) Il s'agit du colonel Bourgoin, dont le PC est installé dans l'usine Ovomaltine.
- 22) Directive du Comité parisien de la Libération relayée par le Comité local de Champigny, 25 août 1944 (coll. Archives communales de Champigny).
- 23) Avis du FN25, non daté (coll. Archives communales de Champigny).
- 24) Une partie des archives du comité d'épuration est conservée aux Archives communales de Champigny.
- 25) Avis du commandant FFI de la région de Paris, non daté (coll. Archives communales de Champigny).
- 26) Registres des délibérations du Conseil municipal, *Archives communales de Champigny*, "Obsèques aux victimes de la guerre", 4 décembre 1944.
- 27) Registres des délibérations du Conseil municipales, *Archives communales de Champigny*, "Nouvelles dénominations de voies communales", 15 octobre 1944.
- 28) Le texte suivant est inscrit sur le socle portant une croix de Lorraine : "Comité local de Libération. Hommage de la ville de Champigny/Marne à ceux qui sont morts pour que Vive la France. Ici, BOS Jean né en 1921, BELANJON Paul né en 1905, CAILTEUX Roger né en 1906, COUPE Victor né en 1900, DELUBAC Jean né en 1928 sont tombés héroïquement les armes à la main face aux Allemands le 26 août 1944".
- 29) D'autres défilés en costumes d'époque profitent de ces prêts durant la même période.
- 30) Le Musée de la Résistance nationale présentera son exposition permanente sur un nouveau site en bord de Marne. Les liens avec l'histoire de la Résistance à Champigny devraient être davantage valorisés.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE VAL-DE-MARNAISE

OUVRAGES GENERAUX

- BLANCHARD, Véronique. *Mauvaise graine : deux siècles d'histoire de la justice des enfants*. Paris : Textuel, 2017. 174 p.
- BERTHO, Raphaële / CONESA, Héloïse. *Paysages français, une aventure photographique 1984-2017*. Paris : BNF Editions, 2017. 292 p.
- ORY, Pascal / BLANC-CHALEARD, Marie-Claude. *Dictionnaire des étrangers qui ont fait la France*. Paris : Robert Laffont, 2013. 948 p.
- BLANCHARD, Pascal / CHALAYE, Sylvie / DEROE, Eric et al. *La France noire, présence et migrations des Afriques, des Amériques et de l'océan indien en France*. Paris : La découverte, 2012. 263 p.
- BROCHER, Victorine. *68, une histoire collective (1962-1981)*. Paris : Libertalia, 2015. 334 p.
- DOISNEAU, Robert / EVENO, Claude. *Robert Doisneau, la banlieue en couleur*. Paris : Editions Carré, 2017. 112 p.
- ARNOLD, Françoise / BAILLY, Jean-Christophe / BERGOUNIOUX, Pierre et al. *En présence des livres : six points et contrepoints, architecturaux et littéraires autour des bibliothèques de Pierre Riboulet*. Paris : Les productions du Effa, 2016. 175 p.
- CABRERA, Elodie / MARTIN, Clara, C215. *Athlètes*. Grenoble : Critères éditions, 2017. 94 p.

CATALOGUES D'EXPOSITION

- LEWARTOWSKI, Elise. *Vents de révolte, contestations en Val-de-Marne, de la révolution de 1848 à mai 68*. Créteil : Conseil départemental du Val-de-Marne, 2017. 127 p.
- VILLE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES. *Guide de visite de l'exposition "Villeneuve au cœur" : rue de paris, des lieux, des visages, 6-30 novembre 2017*. Villeneuve-Saint-Georges : Ville de Villeneuve-Saint-Georges, 2017. Non paginé

CATALOGUES

- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL-DE-MARNE. *Catalogue du concours "Finir la ville en banlieue"*. Choisy-le-Roi : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne, 1992. 68 p.

- CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE. *Catalogue du fonds départemental de livres sur le cinéma*. Champigny-sur-Marne : Conseil général du Val-de-Marne, 1990. Non paginé.

TRAVAUX MONOGRAPHIQUES

Chennevières-sur-Marne

- ASSOCIATION CANAVEROISE LOISIRS ACTIVITES ET INFORMATIONS (ACLAI). *Les canavérois, "morts pour la France" du fait de la première guerre mondiale*. Chennevières-sur-Marne : Association canavéroise loisirs activités et informations (ACLAI), 2017. 108 p.

Maisons-Alfort

- ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES ET DES AMIS DE L'ECOLE D'ALFORT. *Les enseignants de l'école vétérinaire d'Alfort au XX^e siècle, vus par les élèves*. Maisons-Alfort : Association des anciens élèves et des amis de l'Ecole d'Alfort, 2018. 269 p.

Orly

- MALOUBIER, Bob. *Orlywood, la saga de Paris airport*. Paris : First éditions, 2018. 446 p.

- BENIADA, Frédéric. *Paris-Orly, 100 ans*. Paris : Editons de la Martinière, 2017. 191 p.

Ormesson

- ASSOCIATION CANAVEROISE LOISIRS ACTIVITES ET INFORMATIONS (CLAI). *Les ormessonais, "morts pour la France" du fait de la première guerre mondiale*. Chennevières-sur-Marne : Association canavéroise loisirs activités et informations (ACLAI), 2014. 23 p.

Saint-Maur-des-Fossés

- BILLY, Anne. *"Le désir de Dieu" en images dans un antiphonaire de Saint-Maur-des-Fossés*. Paris : Les éditions du Cerf, 2018. 412 p.

Saint-Maurice

- LE GAGNEUR, Nathalie. *Une page d'histoire municipale de la ville de Saint-Maurice*. Saint-Maurice : [S.N.], 2017. 11 p.

Villeneuve-le-Roi

- EPAULARD, Paul / Père KABASELE, Etienne. *L'Eglise Saint-Pierre-Saint-Charles de la faisanderie de Villeneuve-le-Roi*. Créteil : Diocèse du Val-de-Marne, 2017. 85 p.

Vincennes

- SARMANT, Thierry. *Vincennes, mille ans d'histoire de France*. Paris : Editions Tallandier, 2018. 399 p.

- CHAUMET, Pierre-Olivier / LAINGUI, Jean/PUIGELIER, Catherine. *De Vincennes à Saint-Denis, la faculté de droit de Paris 8*. Paris : Mare & Martin, 2017. 383 p.

Vitry-sur-Seine

- GAUSSEN, Valère. *Rocca, la légende française du motonautisme*. Antony : E.T.A.I., 2016. 159 p.

- AGENCE TARCUS. *Le 16 octobre 1991 à 13H05, Vitry sud : la centrale Arrighi (1931-1991)*. Paris : Agence Tarcus, 1991. Non paginé.

- PAVIOT, Hugo/TABERNA, Patrick. *Et cire-moi... demain !* Paris : Les piqueurs de glingues, 2017. 127 p.

Ile-de-France

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). *La protection du patrimoine en Ile-de-France au XXI^e siècle, 2001-2016*. Ile-de-France : Beaux-arts éditions, 2017. 163 p.

- BARROS, Martin. *Sentinelles de la nation, les forts d'Ile-de-France*. Paris : Le Cherche midi, 2017. 127 p.

RECIT

- PROUTEAU, Christian / RIVA, Jean-Luc. *GIGN : Nous étions les premiers*. Paris : Nimrod, 2017. 381 p.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

- JARRIGE, François / LE ROUX, Thomas. *La contamination du monde, une histoire des pollutions à l'âge industriel*. Paris : Seuil, 2017. 470 p.
- COMPAGNON, Antoine. *Les chiffonniers de Paris*. Paris : Gallimard, 2017. 496 p.
- BLANC-CHALEARD, Marie-Claude. *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des trente glorieuses*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2016. 464 p.
- GENSBURGER, Sarah / LEFRANC, Sandrine. *A quoi servent les politiques de mémoire ?* Paris : Sciences Po, 2017. 183 p.
- LINDEPERG, Sylvie / SZCZEPANSKA, Ania. *A qui appartient les images ? Le paradoxe des archives, entre marchandisation, libre circulation et respect des œuvres*. Paris : Maison des sciences de l'Homme, 2017. 149 p.
- KLEIN, Alexandre / GUILLEMAIN, Hervé / THIFAUT, Marie-Claude. *La fin de l'asile ? Histoire de la déshospitalisation psychiatrique dans l'espace francophone au XX^e siècle*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2018. 235 p.

LISTE DES SOCIÉTÉS ADHÉRENTES

Alfortville	Comité d'Histoire du Confluent d'Alfortville	P	M. Jean Mayet Mairie d'Alfortville B.P.75 94142 Alfortville Cedex 06 76 09 86 93
	<i>comite.histoire.alfortville94@gmail.com</i>		
Arcueil	Commission Patrimoine Centre culturel Erik Satie	V.P.	M. Robert Touchet 113, rue Marins Sidobre 94110 Arcueil 01 45 47 76 72
Bonneuil / Marne	Bonneuil en Mémoire	P.	M. Barty Mekri Hôtel de Ville 7, rue d'Estienne d'Orves 94380 Bonneuil/Marne
Cachan	Ateliers du Val de Bièvre	P	M. Marcel Breillot 9, rue Amédée Picard 94230 Cachan 01 45 47 20 84
	<i>lesateliersduvaldebievre@laposte.net</i>		
Champigny	Société d'Histoire de Champigny sur Marne	P	M. Eric Brossard 8, rue de la fédération 94500 Champigny 01.55.98.04.79
	<i>societe.histoire.champigny@gmail.com</i>		
Charenton- Saint-Maurice	Société d'Histoire et d'Archéologie de Charenton-St-Maurice	P	Mme Marie-Madeleine Etasse 23, avenue de Verdun 94410 St Maurice 01 43 68 48 43
	<i>fabre35cauchois@gmail.com</i>		
Choisy le Roi	Association d'Histoire Louis Luc	P	M. François Robichon 43, avenue de Lugo 94600 Choisy le Roi 01 48 90 91 44
	<i>fran.rob@hotmail.com</i>		
Créteil	Les Amis de Créteil	P	Mme M. Jurgens 27, av. de la République 94000 Créteil 01 42 07 20 05
	<i>informations@amis-de-creteil.fr</i>		
Fontenay s/Bois	Les Ami(e)s de Fontenay	V. P	M. Loïc Damiani-Aboulker 11, rue Edouard Vaillant 94170 Fontenays/Bois 06 09 25 61 85
	<i>edamiani@free.fr</i>		

Fresnes	Société archéologique de Fresnes <i>abertheux@voila.fr</i>	P	Mme Annick Bertheux 33, av de la République 94260 Fresnes 01 46 68 41 94
Gentilly	Société d'histoire de Gentilly <i>robepierregk@gmail.com</i>	P	M. Gilbert Khémaïs MAC Gentilly 2, rue Jules Ferry 94250 Gentilly
Ivry-sur-Seine	Association des Amis du Moulin de la Tour d'Ivry	S.G.	M. Jacques Timan 50, rue P. et M. Curie 94200 Ivry-sur-Seine
Joinville-le-pont	La mémoire au présent, <i>rene.dennilauler@wanadoo.fr</i>	P.	M. Daniel Tudeau 5, rue Hippolyte Pinçon Bât B Apt 67 94340 Joinville le Pont
La Queue-en-Brie	Association Caudacienne, d'Étude du Patrimoine <i>meziere.gaston@wanadoo.fr</i>	P.	M. Gaston Mezière 56, av du Dr Schweitzer 94510 La Queue-en-Brie 01 45 94 31 50
L'Haÿ-les-Roses	Les Amis du Vieux L'Haÿ	P.	M. Alain Mulot 73, avenue Larrocemes 94240 L'Haÿ-les-Roses 06 74 26 69 41
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort, Mille Ans d'Histoire <i>amahmusee@maisons-alfort.fr</i> <i>emma.aubert@wanadoo.fr</i>	S.G.	M. Pierre Costes 34, rue Victor Hugo 94700 Maisons-Alfort 01 45 18.39.50
Mandres-les-Roses	Les Amis de Mandres-les-Roses	P	Mme Roselyne Dupin 46, rue Paul Doumer 94520 Mandres 01 45 98 52 30
Marolles-en-Brie	Les Amis de Marolles <i>bureau@amis-marolles.org</i>	P	Mme. J. Hémon Place Charles de Gaulle 94400 Marolles-en-Brie 06 12 62 38 59

Nogent-sur-Marne	Société historique et archéologique de Nogent,- Le Perreux, Bry-sur-Marne	P	Mme Nicole Renollet 22, rue de la Station 94170 Le Perreux 01 43 24 19 51
	<i>stehistorique_npb@yahoo.fr</i>		
Le Plessis-Trévisé	Société historique du Plessis-Trévisé	P	Mme E. Canda 14, allée des Mésanges 94420 Le Plessis-Trévisé 01 45 76 52 07
	<i>shpt94@gmail.com</i>		
Périgny	Amis de Périgny	P	Mme Lucile Audouy Place du Général de Gaulle 94520 Périgny-sur-Yerres 01 45 98 96 80
Rungis	Société historique et archéologique de Rungis <i>sha.rungis@free.fr</i>	Trés.	M. Serge Ménager 15, rue du Marché 94150 Rungis 01 46 87 79 82
Saint-Mandé	Société Saint-Mandéenne d'Histoire	P	M. Mathieu Stancel 27 av. du Général de Gaulle 94160 Saint-Mandé 06 26 37 37 06
Saint-Maur-des-Fossés	Le Vieux Saint-Maur	P	M. Pierre Gillon 10, rue de Paris 94100 Saint-Maur 06 86 28 21 53
	<i>contact@levieuxsaintmaur.fr</i> <i>pierregillon@wanadoo.fr</i>		
Sucy-en-Brie	1 - Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie <i>balard@univ-paris1.fr</i>	P	M. Michel Balard 4, rue des Remparts 94370 Sucy-en-Brie 01 45 90 15 37
	2 - À la Découverte du Fort de Sucy	Secr	M. Frédéric Lalisse Maison des Associations 14, Place du Clos de Pacy 94370 Sucy-en-Brie
Villeneuve-le-Roi	Cercle d'Etudes savantes artistiques, archéologiques de Villeneuve-le-Roi et environs (CESAF) <i>edouard.crusson@wanadoo.fr</i>	P	M. Ed. Crusson 9, rue Georges Hervier 94290 Villeneuve-le-Roi 01 45 97 86 89

Villeneuve-Saint-Georges	Société d'Histoire et d'Archéologie de Villeneuve-St-Georges <i>laure.castel@gmail.com</i>	P	Mlle L. Castel 15, av. des Mousquetaires 94350 Villiers-sur-Marne 01 49 30 69 59
Villiers-sur-Marne	Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française	P	M. Daniel Poisson 31, rue Lenoir 94350 Villiers-sur-Marne 01 49 30 21 91
Vincennes	Amis de Vincennes <i>coulet.alex@orange.fr</i>		M. Alexandre Coulet 33 rue Mirabeau 94300 Vincennes 01 56 64 27 21
Vitry-sur-Seine	Société d'Histoire de Vitry <i>histoire.vitry94@free.fr</i> <i>bourdon-frederic@orange.fr</i>	P	M. Frederic Bourdon 12, rue MagueriteDuras 94400 Vitry-sur-Seine 06 32 43 12 35
Val-de-Marne	Les Vieilles Maisons françaises <i>pdecastet@infibail.fr</i>	D	M. P. de Castet 2, rue de la Fontaine 94440 Santeny 01 43 86 06 12
Val-de-Marne	Cercle d'Etudes généalogiques et démographiques du Val-de-Marne <i>cegd.asso@yahoo.fr</i>	P	Mme Michèle Denis 2, rue de la Cavette 94400 Santeny 01 43 86 00 69

COMPOSITION DU BUREAU

Président

M. Michel Balard, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie.

Vice-Président

M. Pierre Gillon, Le Vieux Saint-Maur.

Secrétaire

M. Eric Brossard, Société d'Histoire de Champigny-sur-Marne.

Trésorier

Mme Michèle Debord, S. H. A. S.

Membres assesseurs

M. Henri Boulet, Société historique archéologique de Sucy-en-Brie
(chargé de l'organisation des visites)

M. Gaston Mézière, (Association Caudacienne d'Etude du Patrimoine)

M. P. de Castet, Les Vieilles Maisons Françaises.

Achévé d'imprimer en septembre 2018
sur les presses numériques de l'Imprimerie Maury S.A.S.
Z.I. des Ondes – 12100 Millau
Dépôt légal : septembre 2018
N° d'impression : H18/58242C

Imprimé en France